



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CGAAER  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DES ESPACES RURAUX

# RAPPORT D'ACTIVITÉ CGAAER 2020





**Julien Denormandie,  
ministre de l'Agriculture  
et de l'Alimentation**

La crise de la Covid-19 a rappelé l'importance stratégique de notre agriculture. La mobilisation sans faille des femmes et des hommes de la ferme France et l'ensemble de la chaîne agricole a permis à tous les Français, en métropole et dans les Outre-mer, d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité. Produire notre alimentation sur notre territoire est un atout pour assurer notre souveraineté alimentaire, mais nous dépendons encore de trop d'importations, par exemple en protéines. La priorité du plan France Relance est précisément la reconquête de cette indépendance.

Les français souhaitent pouvoir se nourrir avec des produits frais, locaux, respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Le rôle de ce ministère est bien de permettre au plus grand nombre d'accéder à cette alimentation de qualité. Pour paraphraser Hippocrate, l'alimentation est le premier des médicaments. Ainsi les cantines scolaires ou encore la restauration collective sont autant d'accélérateurs essentiels qu'il nous faut soutenir massivement.

Notre agriculture fait également face au défi des transitions, et en premier lieu de la transition agroécologique. Loin des injonctions, le plan France Relance apporte des solutions en accompagnant les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires à investir dans des actions concrètes: de la prime à la conversion des agroéquipements au plan de relocalisation de la production des protéines végétales, en passant par le programme «Plantons des haies!», autant d'investissements que nous déployons partout sur le territoire. Nous devons également accompagner avec force le renouvellement des générations que vit notre agriculture.

Pour progresser vers la neutralité carbone, développer les matériaux écologiques et d'avenir comme le bois, le plan France Relance met aussi l'accent sur les forêts, avec un programme ambitieux de replantation: 50 millions d'arbres plantés sur notre territoire!

Ce plan donne des moyens à notre agriculture et ceux qui la font pour accélérer la reconquête de notre souveraineté alimentaire.

Par l'engagement de ses membres, la diversité de leurs compétences, et son expérience du travail en mode projet, le CGAAER, qu'il soit pilote ou associé aux travaux, a activement contribué à la définition des mesures et à la préparation de leur mise en œuvre. Il demeure mobilisé pour s'assurer au plus près des acteurs de la levée des obstacles que celle-ci rencontrerait.

En 2020, malgré les confinements et la situation sanitaire difficile, l'activité du CGAAER, au service des politiques publiques conduites par ce ministère, n'a pas fléchi. Chacun a même redoublé d'efforts pour permettre à notre pays de tenir. Il s'est engagé dans plus de 200 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation et d'inspection, de jurys d'examen et de concours de la compétence académique du ministère. Je sais pouvoir compter sur ses équipes pour intervenir activement sur les missions que je lui confie.

Je tiens ainsi à remercier très sincèrement les membres du CGAAER, et son équipe technique et administrative, pour leur engagement sans faille au service de l'agriculture, des secteurs aquacole et halieutique, de l'agroalimentaire et de la forêt.





## FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

p. 5  
Crise Covid et missions d'appui

p. 6  
Travaux liés au changement climatique

p. 7  
Travaux liés à la transition agroécologique

p. 8  
Travaux liés à la dimension territoriale de l'alimentation

p. 8  
Travaux sur l'organisation déconcentrée du ministère et l'adaptation de l'enseignement agricole

p. 9  
Activités internationales

p. 10  
Activité interne du CGAAER



## ACTIVITÉS DES SECTIONS

p. 12  
**Section 1**  
Mission d'inspection générale et d'audit

p. 16  
**Section 2**  
Économie, filières et entreprises

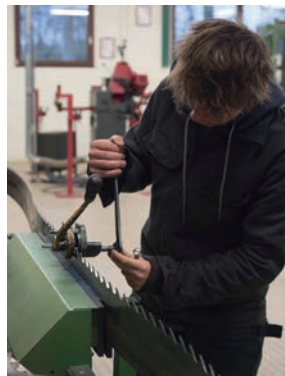
p. 22  
**Section 3**  
Alimentation et santé

p. 30  
**Section 4**  
Forêts, eaux et territoires

p. 36  
**Section 5**  
Recherche, formation et métiers

p. 44  
**Section 6**  
Gestion publique et réforme de l'État

p. 51  
**Section 7**  
Prospective, société, international



## LES MISSIONS

p. 60  
Missions d'audit et d'inspection

p. 65  
Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

p. 71  
Missions de jurys

p. 73  
Missions de représentation

## LES RAPPORTS

p. 79  
Rapports des missions d'audit et d'inspection

p. 80  
Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

p. 84  
Rapports des présidents de jurys



## GLOSSAIRE DES SIGLES

p. 86



**Alain Moulinier,**  
vice-président du Conseil général de l'alimentation,  
de l'agriculture et des espaces ruraux

En 2020, le CGAAER a eu le plaisir d'accueillir un nouveau président, Julien Denormandie.

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et les confinements successifs, l'activité du CGAAER est restée très soutenue, analogue à celle d'une année normale, avec plus de 200 missions réalisées, et une augmentation des missions interministérielles. Mais la caractéristique principale de 2020 est l'accomplissement, au service du ministre et de son cabinet, de nombreuses missions consacrées à la gestion de la crise Covid, ainsi qu'à la définition et à la mise en place des mesures du plan de relance.

L'éventail de nos missions en 2020 fut aussi large que d'habitude. Je cite ainsi les missions liées à la souveraineté alimentaire, à la transition agroécologique et au changement climatique, à la diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques, à la meilleure prise en compte du bien-être animal, à l'amélioration de l'attractivité de l'enseignement agricole, à la gestion des fonds communautaires, sans oublier les nombreux audits et la participation à plusieurs missions parlementaires.

L'activité du CGAAER n'a pas fait abstraction du contexte dans lequel elle s'est déroulée. La pandémie a provoqué une véritable crise de la mondialisation, mettant en évidence la dépendance dans laquelle se trouvent de très nombreuses chaînes de valeur. Et pourtant, cette crise a aussi mis en évidence la nécessité absolue de la coopération internationale. Je tirerai trois leçons de la crise sanitaire.

La première est que les émissions de CO<sub>2</sub> sur notre planète ont enregistré une baisse record, de l'ordre de 7%. Certes, ce reflux sera suivi d'un rebond avec la reprise économique que nous espérons tous. Mais cette diminution de 7% correspond à ce à quoi il faudrait parvenir chaque année pour rester sur une trajectoire de 2°C. Or, ce n'est pas une réduction de l'activité qui nous mettra durablement sur la bonne trajectoire, mais un changement du mode de fonctionnement de nos sociétés ; changement dans lequel l'agriculture, l'alimentation et la forêt tiennent une place majeure.

La deuxième leçon est la démonstration de toute la pertinence du concept de « One Health », une seule santé, où environnement et êtres humains ont un destin lié. La crise sanitaire qui a bouleversé l'année écoulée nous a montré que plus le monde est relié, plus l'idée de frontières étanches entre « les partenaires du vivant », comme le dit si bien Erik Orsenna qui a honoré de sa présence l'une de nos assemblées générales, est une idée fautive. Ce concept, « une seule santé », nous incite à raisonner système, à faire tomber les cloisons entre les différentes disciplines et à favoriser les coopérations internationales.

La troisième leçon tient au travail formidable réalisé par les chercheurs pour mettre au point des vaccins. Moins d'un an après l'apparition du SARS-COV-2, le monde disposait déjà de deux vaccins affichant une efficacité de plus de 90%. Cet exploit montre que nous devons renouer avec la confiance dans le savoir. Les solutions existent et elles sont, toutes, filles de la recherche.

J'adresse mes sincères remerciements aux membres et personnels administratifs et techniques du CGAAER, pour leur engagement dans le travail accompli et leur participation active aux chantiers conduits par notre ministère au cours de cette année 2020.



# FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

En 2020, l'activité du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a, comme les années précédentes, conjugué l'exécution du programme de travail prévisionnel avec les travaux et missions d'urgence résultant des événements d'actualité de l'année.

La crise sanitaire Covid-19 a fortement impacté le travail conduit en 2020, tant du fait des mesures de confinement et de leurs conséquences sur les modalités de travail, que de la montée en puissance d'un important volant de missions d'appui auprès du Cabinet et des directions d'administration centrales, pour répondre aux urgences de coordination et de traitement des informations en cellule de crise, puis pour contribuer à l'élaboration du volet agricole du plan France Relance dans des délais contraints.

Les enjeux de souveraineté alimentaire mis en lumière par la crise ont nourri la réflexion du CGAAER sur «le monde d'après», remise au Cabinet sous la forme d'une note assortie de fiches thématiques à l'issue du premier confinement.

Parallèlement, le CGAAER a poursuivi de nombreux travaux liés à l'adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la forêt, à l'accélération de la transition agroécologique des exploitations agricoles, ainsi qu'à la promotion d'une alimentation saine et durable. D'autres missions ont porté sur l'organisation du ministère au niveau déconcentré, ainsi que sur l'enseignement agricole technique ou supérieur et ses établissements.

Dans le cadre des activités de coopération institutionnelle du ministère, la poursuite de son investissement dans les jumelages européens avec d'autres États membres dans les domaines vétérinaire, phytosanitaire ou forestier s'inscrit également, dans le contexte pandémique, au titre des faits marquants de l'année.

Saisi de nombreux autres sujets, il a aussi contribué, en 2020, à la préparation du débat public et au suivi de la consultation sur le plan stratégique national préparé par la France concernant la Politique agricole commune pour la période 2021-2027, ainsi que sur les orientations du Programme opérationnel présenté par la France au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

**En 2020, le CGAAER a reçu 239 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury. Ses membres ont assuré également des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration d'établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.**

L'activité au titre de son programme de travail et les missions d'urgence confiées en en cours d'année ont débouché sur la production de 154 rapports, dont des rapports de présidences de jury exercées pour le compte de l'enseignement technique et supérieur sous tutelle du ministère.

Régulièrement saisi de missions interministérielles, le CGAAER travaille en étroite collaboration avec les conseils généraux et inspections générales d'autres ministères.

## **Crise Covid-19 et missions d'appui**

Le CGAAER a été mobilisé par une mission d'appui au Cabinet pour animer la coordination d'une cellule de crise et faciliter la fluidité des informations à destination des usagers. L'un de ses membres a rejoint la Haute fonctionnaire de Défense et Sécurité et la cellule de crise interministérielle. Deux membres ont participé avec le Secrétariat général à l'élaboration du plan de déconfinement du MAA.

Les enjeux de souveraineté alimentaire remis en lumière par la crise ont nourri la réflexion du CGAAER sur « le monde d'après », remise au Cabinet sous la forme d'une note assortie de fiches thématiques à l'issue du premier confinement.

Des travaux cartographiant les positions des acteurs des secteurs agricoles et agroalimentaire sur « l'après crise », ainsi qu'une note de sémantique sur les termes sécurité, souveraineté, autosuffisance, autonomie, indépendance, relocalisation alimentaires ont également été remis.

Le CGAAER a par la suite été mobilisé pour l'accompagnement du volet agricole du plan France Relance, pour animer la coordination de la préparation des mesures au sein de plusieurs directions d'administration centrale, ou contribuer directement au pilotage de certaines de ces mesures en appui au Cabinet.

L'année 2020 se caractérise aussi par l'engagement du CGAAER dans de nombreuses autres missions d'appui :

- ▶ à des parlementaires missionnés par le Premier ministre, dans les domaines de la forêt et du bois, sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et de la prévention du suicide dans l'agriculture, sur l'amélioration du bien-être des animaux de compagnie et des équidés; au Préfet Bisch, coordonnateur interministériel des plans Ecophyto et du retrait du glyphosate;
- ▶ mais aussi internes à l'administration, auprès de directeurs ou directrices d'administration centrale, dans la conduite de chantiers d'urgence dans l'enseignement agricole pour soutenir les établissements et coordonner les efforts de continuité pédagogique, auprès de la DGER, de pilotage d'un projet de transformation de l'organisation des services, auprès de la DGAL, ou d'aide à la préparation et au suivi de la consultation publique sur les orientations du Programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) auprès de la DPMA.



## Travaux liés au changement climatique

### Changement climatique, élevage et alimentation durable

Les élevages et produits d'origine animale sont au cœur des enjeux de vitalité des territoires agricoles. Ils sont aussi à la croisée de deux enjeux globaux, alimentation et environnement, dans divers volets, nutrition et santé, émissions de gaz à effet de serre et changement climatique, notamment. À partir de ces constats et d'une analyse de plusieurs scénarii prospectifs pour l'élevage européen à l'horizon 2050, la mission conclut à la nécessité d'une transformation de fond des systèmes alimentaires.

Elle préconise le renforcement de la cohérence des politiques publiques dans les domaines agricoles et alimentaires entre les secteurs concernés, agriculture, santé, environnement, en référence à l'ambition européenne exprimée dans la stratégie «Farm to fork», ainsi que celle de la concertation entre les acteurs des systèmes alimentaires, de la production primaire à la consommation. Elle souligne l'importance d'une optimisation des instruments de la PAC et d'un plan protéines végétales ambitieux. Ce dernier s'inscrit depuis dans les mesures du Plan de relance.

### Changement climatique et forêt

Dans le domaine forestier, le CGAAER et le CGEDD ont apporté un appui à la députée Anne-Laure Cattelot, chargée par le Premier ministre d'un rapport sur la filière-forêt bois et son adaptation au changement climatique, là encore dans un contexte marqué par des controverses entre parties prenantes. Le rapport dresse les perspectives d'une politique forestière rénovée et renforcée, répondant aux grands enjeux sans attendre les crises, et a pu nourrir le volet forestier du Plan de relance. Un chapitre est consacré aux Outre-mer, où les enjeux forestiers, tout aussi importants, s'avèrent exceptionnels dans le domaine de la biodiversité.

### Changement climatique et surveillance sanitaire

Très concerné par le changement climatique, carrefour entre trois continents de mouvements de personnes, d'animaux et de marchandises, le bassin méditerranéen est très exposé aux risques infectieux pour la santé animale et végétale. Les dispositifs de prévention et de lutte reposent sur une surveillance efficace des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux. Chargé d'une mission de préfiguration de réseaux d'épidémiosurveillance dans les îles de la Méditerranée, le CGAAER a en particulier réalisé un focus sur l'élevage et les questions sanitaires en Corse.



Ce travail a conclu que, si les îles jouent un rôle mineur dans l'introduction et la diffusion d'agents pathogènes en regard de certains territoires riverains de la Méditerranée, elles ne jouent pas non plus le rôle de « sentinelle » et servent peu de relais de diffusion vers d'autres territoires.

Pour autant, ce travail du CGAAER rappelle que, dans le domaine végétal comme dans le domaine animal, l'approche « One Health » – seule une santé –, caractérisée par sa double dimension multidisciplinaire et intersectorielle, doit présider à l'élaboration et au déploiement des stratégies de surveillance sanitaire. La surveillance sanitaire - au titre de laquelle inclure aussi celle de la faune sauvage, objet d'un autre rapport - s'avère l'outil le plus performant pour anticiper et gérer des maladies à fort impact sanitaire, environnemental, économique et social.

### Changement climatique et ressources en eau

Lancée avec le CGEDD en 2019, une réflexion prospective sur l'adaptation de l'agriculture et de la politique de l'eau aux conséquences du changement climatique d'ici 2050 a été menée avec l'appui d'un comité d'expert. Sur la base des scénarii d'évolution du climat et de leurs conséquences prévisibles sur la ressource en eau comme sur l'agriculture, plusieurs recommandations ont été émises. Le renforcement de la ressource en eau utilisable pour l'agriculture en privilégiant les retenues de substitution et le gestion collective de l'eau figure au rang de celles-ci, de même que la poursuite de la transformation de l'agriculture via notamment la transition d'une irrigation « de résilience » plus économe en eau et le déploiement de l'agroécologie.

## Travaux liés à la transition agroécologique

### Innovation et développement agricole

Dans le cadre de sa mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CASDAR), huit audits ont été programmés en 2020, au titre du financement des programmes de développement et de transfert en agriculture, comme de recherche appliquée et innovation en agriculture de divers organismes et centre techniques, visant à accompagner la transition agroécologique.

En réponse aux appels à projets du Partenariat européen pour l'innovation (PEI) financé par le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), six Régions ont demandé une

expertise du CGAAER sur leurs projets. Ces projets portaient majoritairement sur l'agroécologie et les productions et filières animales et végétales.

### Promotion de l'agroécologie

Plusieurs missions de conseil engagées en 2019 ont été finalisées en 2020.

Le bilan évaluatif de la déclinaison régionale du « Projet agroécologique pour la France » lancé en 2012 conclut à l'absence de déploiement formalisé dans un « Projet agroécologique en Région » mais souligne l'inscription du développement de l'agroécologie dans les plans régionaux de développement rural.

Portant sur la compréhension des déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agroécologie, la mission a constaté que l'agroécologie est une réalité à bas bruit installée sur l'ensemble du territoire et que des savoir-faire multiples se sont développés. Complémentaire, une mission consacrée aux systèmes d'information pour la diffusion des connaissances liées à transition écologique a remis son rapport fin 2020.

À l'issue de ces missions, des recommandations ont été formulées à destination des acteurs publics pour franchir une nouvelle étape vers la généralisation de l'agroécologie.

Dans la continuité, une mission se poursuit sur l'engagement international des acteurs français sur l'agroécologie, dans l'objectif de promouvoir des stratégies d'alliance et de positionnement dans les événements à venir sur la scène internationale.

### Connaissance et qualité des sols

Des réflexions sont conduites par la Commission européenne sur le projet de nouvelle stratégie sur les sols et les évolutions juridiques à apporter à leur protection. De multiples enjeux sont attachés au maintien en bon état des sols agricoles et à la connaissance de l'impact des pratiques agricoles.

Le CGAAER et le CGEDD ont réalisé un parangonage européen sur les dispositifs d'information sur la qualité des sols.

Tout en constatant que les politiques publiques régissant les usages des sols ne suffisent pas à endiguer l'ensemble des menaces anthropiques pesant sur cette ressource non renouvelable à l'échelle de temps humaine, ils ont cherché à comprendre comment les informations sur la qualité des sols agricoles étaient portées à la connaissance de leurs utilisateurs et pouvaient contribuer à orienter leurs décisions.



Le CGAAER a participé à la mission interministérielle chargée d'évaluer le 3<sup>e</sup> plan de lutte contre les risques induits par la chlordécone aux Antilles et de faire des propositions pour le plan suivant.

Utilisé jusqu'en 1993 contre le charançon du bananiers, cet insecticide organochloré, dont la molécule est classée comme cancérigène, pollue durablement les écosystèmes depuis les sols via un transfert par l'eau et les plantes. Les effets sanitaires de l'exposition à la chlordécone sur la population restent mal connus.

La recherche agro-environnementale progresse avec de nouvelles pistes pour la rémédiation des sols. Pour aller plus loin sur cet axe, la mission préconise d'achever la cartographie des sols, en priorité dans les zones agricoles, et des masses d'eau. Parmi d'autres recommandations, elle préconise aussi de réunir sur un site d'information interactif l'ensemble des données actualisées sur la chlordécone.

## Travaux liés à la dimension territoriale de l'alimentation

Dans un contexte de montée en puissance de l'allégation « produits locaux », le CGAAER a été chargé d'une étude sur la production et la commercialisation de ces produits.

Faute de définition officielle, chaque acteur peut définir ses critères géographiques propres, et il n'existe pas de données statistiques permettant de caractériser le volume de ces produits. La mission ne propose pas d'adopter une définition, mais recommande d'élaborer une doctrine partagée pour donner de la visibilité aux acteurs. Pour la mission, les « produits locaux » favorisent le rétablissement du lien entre les producteurs et les consommateurs, et contribue à stabiliser les revenus des producteurs impliqués, sans pour autant qu'ils les améliorent. Au-delà, elle ne relève pas de causalité entre le caractère « local » d'un produit et ses qualités nutritionnelles ni, faute de critères vérifiables, une meilleure « durabilité » des pratiques de production et de distribution.

En restauration collective publique, le développement des approvisionnements en produits locaux se justifie alors par le renforcement du lien au territoire et l'ancrage des producteurs, en complément des autres démarches engagées en application de la loi EGalim. Pour pérenniser cet ancrage, la mission recommande notamment d'intégrer dans les produits visés à l'article 24 de la loi EGalim les produits agricoles et alimentaires issus d'un territoire couvert par un Projet alimentaire territorial porté par une collectivité. Pour faciliter la commande publique, elle considère qu'un assouplissement du

droit communautaire serait nécessaire pour autoriser les pouvoirs adjudicateurs à faire référence, par exemple pour une quote-part des produits frais alimentaires, à une provenance déterminée.

Fin 2020, une nouvelle mission a été lancée, relative à l'autosuffisance alimentaire des Outre-mer.

## Travaux sur l'organisation déconcentrée du ministère et l'adaptation de l'enseignement agricole

L'activité du CGAAER sur les évolutions de l'organisation du ministère, y compris concernant l'enseignement agricole technique ou supérieur et ses établissements, a été particulièrement soutenue en 2020.

Le CGAAER a travaillé sur les enjeux d'attractivité de l'enseignement agricole pour enrayer la baisse des effectifs en formation initiale scolaire enregistrée de 2012 à 2018 avant une stabilisation en 2019. Pénalisé par l'image dégradée de l'agriculture et des métiers agricoles dans l'opinion publique et la concurrence sur certaines filières de formation avec l'Éducation nationale, l'enseignement agricole doit renforcer son attractivité, en lien avec l'Onisep et en partenariat avec les secteurs professionnels et les conseils régionaux, entre autres recommandations, par la mise en valeur de ses filières de formation vers les métiers porteurs des valeurs sociétales actuelles, à l'exemple de l'agroécologie ou du bien-être animal.

Il a mené une mission sur l'appropriation par l'enseignement agricole public de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, intégrant la prise en compte des besoins des branches professionnelles. Par rapport à la réforme, la situation de l'enseignement technique agricole public apparaît solide, reconnue par les parties prenantes sur l'apprentissage, avec un potentiel de développement sur la formation professionnelle continue. Des recommandations sont émises à l'attention des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et des Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), pour conduire des évolutions favorisant l'appropriation de la réforme.

Il a débuté en 2020 une mission sur le rôle et la place des EPLEFPA en lien avec les DRAAF et les Directions départementales interministérielles (DDI) dans la mise en œuvre des politiques publiques du MAA.

Concernant les DRAAF, une mission a porté sur le bilan organisationnel et social, pour ces services, de la réforme de 2015 instaurant, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 13 grandes régions métropolitaines issues du regroupement des 22 grandes régions préexistantes.

S'adaptant à la nouvelle carte administrative, le MAA a créé 7 nouvelles DRAAF par fusion de 2 ou 3 DRAAF préexistantes, opérationnelles dès le début de 2016. Pour autant, la mission juge durable et fort l'impact sur les missions de cette réforme, conjuguée à une réduction continue des effectifs. Elle estime que cette étape importante mérite d'être prolongée, pour permettre d'affronter les écarts entre les missions et les moyens. Plusieurs chantiers sont identifiés pour aller dans ce sens, à compléter d'une analyse plus approfondie à conduire avec l'ensemble des DRAAF.

## Activités internationales

Le CGAAER représente chaque année plus de la moitié des ressources mobilisées pour la coopération institutionnelle du MAA.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, qui a fortement limité les déplacements, l'activité internationale du CGAAER est restée riche de jumelages européens, de missions d'assistance technique, de missions d'appui institutionnel et d'actions de coopération internationale, avec un fonctionnement adapté à cette période de crise et sur lequel un « retour d'expérience » a été engagé.



# Activité interne du CGAAER

## Le processus d'amélioration continue du CGAAER

Créé en 2006 à l'occasion de la fusion des trois structures d'inspection et de contrôle généraux d'origine (Conseil général du GREF, Conseil général vétérinaire, Inspection générale de l'agriculture), le CGAAER a régulièrement évolué en adaptant les statuts, le positionnement et le fonctionnement du Conseil aux nécessités de ses missions, en l'inscrivant dans une démarche de professionnalisation rendue nécessaire par les évolutions rapides que traverse son environnement professionnel.

En particulier, le processus commun des missions, véritable guide à la conduite des missions au bénéfice de la qualité des productions et de leur valorisation, aura été renouvelé, et le fonctionnement collégial du Conseil aura été renforcé.

Concrétisant les attentes exprimées lors de l'étude d'image entreprise en 2019, le CGAAER a poursuivi son évolution en 2020.

À la demande du ministre et de son cabinet, il s'est notamment engagé sur des missions d'appui nécessitant une mobilisation immédiate de ses compétences. En application du plan d'actions dessiné suite à cette étude d'image, le cadre d'exercice de ces missions d'appui fera l'objet d'une formalisation, début 2021, l'intégrant au processus commun des missions.

## Le programme de formation interne des membres du CGAAER

La formation des membres du CGAAER doit permettre l'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou du conseil. Cette professionnalisation est garante de la qualité des travaux conduits par le CGAAER. Elle facilite également l'intégration des nouveaux membres dans la communauté de travail.

Conséquence du confinement intervenu au premier semestre 2020, le report d'une partie du programme de formation a dû être rapidement organisé, soit sur le second semestre, soit sur 2021, en développant les formations en visioconférence. Au total, 46,1% des personnels du CGAAER ont pu suivre une formation en 2020.

## La communication du CGAAER

Les objectifs de communication du CGAAER résultent de son projet stratégique du CGAAER. Ils reposent sur une valorisation systématique du travail du CGAAER : amélioration de la publication des rapports, exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

Des délégués à la communication, nommés dans chaque section, participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président. Ils collaborent à la production de la lettre électronique mensuelle du CGAAER qui est diffusée à plus de 49 000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication du CGAAER.

**CGAAER**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DU  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DE L'INDUSTRIE  
ET DES ESPACES RURAUX

**La lettre du CGAAER**  
N° 150 - octobre 2020  
agriculture.gouv.fr/le-conseil-general

**Julien Denormandie à l'assemblée générale du CGAAER du 8 octobre 2020**  
Le président du CGAAER, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, s'est adressé pour la première fois à l'assemblée générale du CGAAER réunie en visioconférence le 8 octobre 2020 ... [Lire la suite](#)

**Rapport de mission interministérielle de conseil n°19089**  
Bilan du dispositif des organismes uniques de gestion collective de l'eau  
Yves Granger  
Août 2020 Une mission interministérielle a été chargée de dresser un bilan du dispositif des organismes uniques de gestion collective de l'eau ... [Lire la suite](#)

**Rapport de mission de conseil n°19052**  
La politique du ministre en matière d'agriculture urbaine  
Marie-Hélène Bouillier-Oudot, Sylvie Rocq, François Vedeau  
Février 2020 Le CGAAER a été chargé d'examiner les enjeux que représente l'agriculture urbaine pour les politiques menées par le ministre et de proposer les orientations nécessaires ... [Lire la suite](#)

**Rapport de mission d'audit n°19033-08**  
Audit de l'utilisation des crédits CASDAR pour le projet COSELAG de l'INRAE de Toulouse  
Blandine Théry-Chamard, Marc Duvauchelle  
Février 2020 Le CGAAER a été chargé de conduire un audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR pour le financement du projet COSELAG « Co-conception des critères de sélection variétale des légumineuses à graines pour des systèmes agricoles et agro-alimentaires durables » ... [Lire la suite](#)

**Rapport de mission d'audit n°19033-04**  
Audit du programme de développement agricole et rural 2017 de l'InterAFOCG  
Alain Pierrard, Thierry Coton  
Avril 2020 Le CGAAER a été chargé de conduire un audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR pour le financement du programme mis en œuvre en 2017 par l'Inter-associations pour la formation collective à la gestion (InterAFOCG) ... [Lire la suite](#)

**InterAFOCG**  
Inter-Associations pour la Formation Collective à la Gestion



**ACTIVITÉS  
DES SECTIONS**



## SECTION 1

# MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT MIGA

La première section « mission d'inspection générale et d'audit » pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

### Travaux de la mission d'inspection générale et d'audit en tant que mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret modifié du 28 juin 2011. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un comité ministériel d'audit interne (CMAI). Au sein du MAA, les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI. Présidé par le Ministre ou le Directeur de cabinet, il s'est réuni deux fois en 2020 en janvier et juillet.

### ► L'activité de la MIGA en tant que MMAI

Les temps forts récurrents de la MIGA-MMAI sont l'analyse de la cartographie ministérielle des risques et la préparation de la programmation des audits internes. Par ailleurs, comme chaque année, la MIGA-MMAI a fourni à la Cour des comptes en application du protocole qu'elle a signé avec elle, les éléments lui permettant, dans le cadre de la certification des comptes de l'État, de procéder à une évaluation de la fonction d'audit au MAA.

Une évaluation externe de la MMAI confiée à des auditeurs d'autres ministères a été lancée et aboutira en 2021.

Lors de ses réunions en 2020, le CMAI :

- > a examiné la **cartographie des risques 2020** sur laquelle il a constaté la poursuite des améliorations en matière notamment de cotation de leur criticité et de leur maîtrise ;
- > a adopté le programme d'audits internes pour 2020. **Six audits ont été décidés en 2020** ;
- > a examiné **dix audits de suivi des recommandations** et a décidé la clôture de sept d'entre eux.

#### ► La participation de la MIGA-MMAI au comité d'harmonisation de l'audit interne

La MIGA, en tant que mission ministérielle d'audit interne, a participé régulièrement aux travaux du comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) qui réunit tous les responsables de missions ministérielles d'audit interne.

La MIGA-MMAI a participé dans le cadre du Comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) à l'élaboration d'une matrice des risques de la fonction d'audit.

Par ailleurs, la MMAI a participé activement au partage d'expériences dans le cadre de groupes de travail du CHAIE dont elle assure l'animation et la présidence de celui en charge de la qualité des missions.

#### ► Le point sur les audits internes

**Huit audits internes** étaient en cours de réalisation en 2020, dont deux au titre de 2018 et six au titre de 2019. Les audits programmés font parfois l'objet de décalage dans le temps notamment au regard de la pression d'audit existant déjà sur les services. Les périodes de confinement n'ont pas affecté le rythme des audits en cours du fait d'un recours au télétravail et aux conférences à distance.

En 2020, un audit interne a été publié :

- > **l'audit sur la qualité du dispositif de recueil et traitement des données statistiques** avec le service ministériel de statistiques public.

## Autres missions d'audit

### ► Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

L'arrêté du 7 avril 2007 a confié au CGAAER une **mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR** accordés aux bénéficiaires pour le financement des programmes et projets concourant au développement agricole et rural. Il a été modifié le 4 octobre 2016 pour intégrer dans le champ de ces audits les projets mobilisant des fonds CASDAR gérés par la DGAL et par FranceAgriMer.

**En 2020, huit audits ont été programmés** en accord avec les directions d'administration centrale concernées sur divers organismes et programmes (programmes régionaux de développement agricole et rural, programmes annuels d'instituts techniques et d'ONVAR, appels à projets spécifiques) inscrits dans le PNDAR 2014-2020 et les appels à projets nationaux, selon le tableau ci-joint :

<p><b>PROGRAMME 775</b> Développement et transfert en agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRDAR Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine - Programme 2018</li> <li>• PRDAR Chambre d'agriculture de Martinique - Programme 2018</li> <li>• PDAR Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) - Programme 2018</li> <li>• ONVAR Terres de liens - Programme 2018</li> </ul>
<p><b>PROGRAMME 776</b> Recherche appliquée et innovation en agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institut technique Terre Inovia - Programme 2019</li> <li>• Appel à projet 2016- Institut de la Vigne : Lutte intégrée contre le court-noué de la vigne</li> <li>• Appel à projet 2016 – GIE Fleurs et Plantes du Sud-Ouest : Élargissement de la gamme/ Protection des plantes contre les bio-agresseurs</li> <li>• Appel à projet n° 2015-02 INRA Auvergne Rhône-Alpes : Projet COLNATOR : Amélioration de la gestion de la collection nationale orge</li> </ul>



Onze auditeurs du domaine CASDAR ont été chargés de la réalisation du programme 2020. Ils ont été réunis à deux reprises par le responsable du domaine à la MIGA, en associant à leurs échanges les gestionnaires des programmes CASDAR des directions d'administration centrale.

Les auditeurs ont pu assurer sans réserve le Ministre de la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR et n'ont pas conclu à des révisions des subventions accordées. Ils ont généralement constaté que les réalisations étaient conformes aux objectifs affichés, même si des efforts restent à accomplir par les organismes subventionnés comme par les directions d'administration centrale dans le suivi des dossiers, l'alimentation des indicateurs, le respect des délais fixés et la qualité des documents produits.

Concernant les appels à projet, les audits relèvent positivement la généralisation et l'efficacité de la gestion partenariale dans la conduite des projets, avec toutefois quelques difficultés à réguler leurs partenaires en matière de gestion administrative et financière, notamment pour les plus petits organismes.

Les directions d'administration centrale du ministère doivent être plus vigilantes sur la qualité et la faisabilité des dossiers retenus lors des appels à projet, afin d'éviter des sous-réalisations techniques à la fin du projet.

### ► Audits relatifs aux dépenses des fonds européens agricoles et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

#### **Certification annuelle par la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) des comptes des organismes payeurs (ASP, FAM, ODEADOM et ODARC) des aides agricoles**

La Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) des dépenses financées par le FEAGA et le FEADER, dont deux membres sur cinq appartiennent au CGAAER, s'est réunie en premier lieu pour arrêter la stratégie d'audit mise en œuvre par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs sur les dépenses de l'exercice 2019 (du 16 octobre 2019 au 15 octobre 2020). Elle a également tenu les auditions contradictoires au cours desquelles chaque organisme payeur a été entendu.

Conformément aux règlements (UE) n° 1306/2013 et n° 908/2014, les travaux menés tout au long de l'exercice par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs placés auprès de la Commission sous l'autorité du président et en lien avec le vice-président, ont porté sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, l'existence et le fonctionnement des principaux contrôles internes et des procédures destinées à assurer la conformité avec

les règles de l'Union, la légalité et la régularité des dépenses déclarées aux fins de remboursement par la Commission.

Après délibérations de la CCCOP, les rapports définitifs, accompagnés des avis s'y rapportant et des déclarations de gestion des directeurs d'organismes payeurs (OP), ont été adressés à la Commission européenne.

### ► Audits par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) relatifs aux aides du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Le CGAAER apporte son concours à la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), Autorité d'audit pour les fonds européens en France, en exécutant le programme annuel d'audits d'opération et d'audits de système relatifs, conformément aux termes de la stratégie annuelle d'audit relative au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP 2014-2020).

Ces audits se sont déroulés sur le second semestre 2020 suite à la validation par la Commission européenne (DG Mare) de l'analyse de risque et du tirage annuel par les membres de la CICC issus du CGAAER, portant sur l'exercice comptable 2019-2020. L'audit sur place du système de gestion et de contrôle de la Région Nouvelle-Aquitaine, organisme intermédiaire, initialement programmé en avril a été reporté au mois de septembre 2020.

Les audits d'opérations ont été réalisés par les auditeurs du CGAAER, du CGEDD et de l'IGAM. En 2020, près de 60 audits d'opérations ont été réalisés dans ce cadre.

L'audit de système a été réalisé conjointement par le membre de la CICC issu du CGAAER avec le concours du CGEDD et de la chargée de l'auditeur FEAMP de l'équipe administrative et technique de la CICC.

Le rapport annuel de contrôle du programme opérationnel national FEAMP 2021, portant sur l'exercice 2019-2020, a été présenté à la Commission européenne le 1<sup>er</sup> mars 2021.

### ► Audits en matière d'environnement

Ces audits ont été menés en partenariat avec la section 4 (voir compte rendu de la section 4).

**Les audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité**, dont le commanditaire est le ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction de l'eau et de la biodiversité et DGPR), ont pour objectif essentiel d'analyser les conditions, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre, dans les départements, des politiques et des polices de l'eau et de la biodiversité.

Les audits de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques sont réalisés à la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction générale de la prévention des risques), et ont pour objectif l'analyse des conditions, de l'efficacité et de l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques.

► **Examens du fonctionnement et de l'organisation des directions départementales interministérielles (DDI)**

Ces missions sont menées en partenariat avec la section 6 (*voir compte rendu de la section 6*).

Le cadre d'intervention a évolué en 2020 et donné lieu à un travail méthodologique qui guidera un nouveau type de missions dites « départementales ».

► **Missions d'inspection**

Après avoir adapté en 2018 son référentiel spécialisé pour les missions d'inspection conduites par le CGAAER, le groupe de travail « inspection » a poursuivi ses travaux en tenant compte des enseignements tirés des missions menées avec les corps d'inspection des autres ministères en s'appuyant sur des formations spécifiques dans les domaines du droit ou des ressources humaines. Des missions ont été conduites en 2020 sur commande du ministre dans différents services centraux et déconcentrés.







## SECTION 2

# ÉCONOMIE, FILIÈRES ET ENTREPRISES

La section « économie, filières et entreprises » est compétente en matière d'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacole et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Cette compétence couvre un vaste champ, selon une focale qui peut aller du niveau européen au niveau local. Ses activités font l'objet d'un groupe de travail permanent dans chacun des sept domaines

suivants : exploitations agricoles et foncier, filières, industries agroalimentaires, Outre-mer, politique agricole commune, politique halieutique et aquacole, ainsi que bioéconomie avec la section 4.

**Outre l'impact de la crise du Covid-19 sur les modalités de travail, commun à toutes les sections du CGAAER, la section 2 a été spécifiquement concernée par :**

- > une mobilisation d'un grand nombre de ses membres avec notamment lors des deux confinements une mission d'appui au Cabinet pour animer la coordination d'une cellule de crise et faciliter la fluidité des informations à destination des usagers,
- > la production de fiches de réflexions sur les enseignements de la crise avec en particulier un exercice de retour d'expérience conduit avec les IAA et la distribution en septembre,
- > l'accompagnement du volet agricole du plan France Relance, car il est avant tout un plan de relance économique, ce qui s'est traduit par la désignation de membres de la section comme copilotes de certaines mesures ou comme référents horizontaux auprès de la DGAL, de la DGPE et du vice-président du CGAAER.

## Bioéconomie

Le groupe de travail est conjoint avec la quatrième section (voir *compte-rendu de la section 4*).

## Exploitations agricoles et questions foncières

Le groupe de travail «**exploitations et foncier agricoles**» a poursuivi ses réflexions sur les évolutions du modèle d'organisation et de transmission de l'entreprise agricole et s'est impliqué dans les questions d'agroécologie. Il a tenu une réunion sur l'innovation agricole avec la participation de l'ACTA, une autre sur la résilience des exploitations avec l'APCA et une troisième sur les enjeux de la mécanisation avec la FNCUMA.

### ► Agroécologie

La section a finalisé une mission de conseil engagée en 2019 et poursuivi une autre.

La mission terminée porte sur une meilleure compréhension des **déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agroécologie**. Cette mission a permis de constater que l'agroécologie s'est installée comme une réalité à bas bruit sur l'ensemble du territoire et que, si des savoir-faire multiples se sont développés, ils peinent à réussir le «**faire-savoir**».

Or, malgré la complexité des réponses à mettre à l'œuvre, il semble y avoir actuellement une conjoncture favorable à une massification tant des pratiques agroécologiques que des systèmes agroécologiques, en réponse à une attente forte des consommateurs

et des citoyens, comme la perception d'opportunités de marchés par les IAA et, par le monde agricole, des voies pour améliorer la place et l'image de l'agriculteur dans la société ainsi que pour assurer une meilleure rémunération).

Pour franchir une nouvelle étape vers une généralisation de l'agroécologie, la mission recommande d'agir simultanément dans plusieurs directions : évolution vers le conseil agricole stratégique individuel, refonder le dialogue État-Région autour des axes de territoire et de filière, accompagner financièrement la transition agroécologique, assurer des conditions de concurrence loyale avec les produits mis sur le marché intérieur européen, par des acteurs d'autres États membres ou de Pays tiers. *In fine* pour catalyser l'ensemble des initiatives agroécologiques, les agréger, les multiplier, la mission recommande que le discours politique porté par les représentants de l'État en affirme avec constance la priorité.

La seconde mission, forte des enseignements de la première, vise à dresser un état des lieux de l'**engagement international des acteurs français sur l'agroécologie** et à le situer par rapport à d'autres acteurs, en précisant les enceintes les plus pertinentes et le calendrier de leurs principaux événements à moyen terme. Ce rapport a vocation à déboucher sur des recommandations en matière de stratégies d'alliance et de positionnement de la France au sein des diverses instances identifiées lors des événements à venir.

### ► Installation

La section a réalisé une mission sur l'amélioration du Plan d'entreprise (PE), soutien du dossier de demande de DJA.

Dans le cadre du transfert de la DJA aux Conseils régionaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les missionnés se sont attachés à formuler des recommandations au périmètre des deux années couvertes par l'actuelle programmation 2015-2022 et à veiller à ce qu'elles puissent être reprises par les Régions.

La mission souligne que l'instruction, aujourd'hui réalisée par les DDT(M), dépend largement des informations fournies par le candidat et de l'avis rendu par la Chambre d'agriculture au titre de sa mission de service public de l'installation. Pour améliorer la qualité du PE, la mission considère qu'il devrait davantage expliciter la charge de travail et la résilience du projet d'installation face aux aléas, tout en identifiant deux situations émergentes plus complexes à gérer : les projets «**atypiques** et les porteurs de projets aspirant à réaliser en autonomie large leur plan d'entreprise au lieu de s'appuyer totalement sur un tiers rémunéré. Ces situations confortent la mission dans la recommandation de favoriser la confrontation du projet d'installation entre pairs et avec des professionnels dès lors que ces pratiques interviennent à un stade du parcours où l'adaptation du projet est encore possible.



La mission constate, qu'en parallèle de la sélection officielle, qui reste très limitée, existe un filtrage des projets dès le stade du Point Accueil Installation. Sans attendre une éventuelle mission complémentaire, en lien avec la section 5, sur le sujet, elle recommande la mise en place d'un suivi de cohorte des porteurs de projets jusqu'à leur installation ou leur abandon. Enfin, s'agissant du suivi et de l'accompagnement post-installation, la mission considère que l'enjeu immédiat consiste à partager des bonnes pratiques et qu'il est essentiel que le jeune agriculteur adhère à ce dispositif de façon volontaire, par prise de conscience de son intérêt à le faire dès son parcours de préparation à l'installation.

## Filières

Le groupe de travail «**filières**» aborde tous les sujets afférents aux filières, tant végétales qu'animales avec une mission de veille, d'entretien de liens avec les organisations professionnelles ainsi que de participation aux conseils spécialisés (CS) de FAM (7 CS pour 28 filières). Les membres du groupe suivent la mise en œuvre des plans de filière, avec une attention au déploiement de la certification environnementale en lien avec les travaux de la Commission nationale de la certification environnementale (CNCE) présidée par un membre de la section. Par ailleurs, la section apporte un concours actif à l'Observatoire de la formation des prix et des marges.

En matière de **sélection végétale**, le CGAAER a poursuivi son implication dans les travaux du Comité technique permanent des plantes cultivées (CTPS) et proposé plusieurs membres de la section comme présidents de section CTPS. Pour capitaliser sur leurs bonnes pratiques, la réunion de décembre de la section a été consacrée au CTPS et il est envisagé de mettre en place en 2021 un groupe informel d'échanges.

En matière de **filière viande**, la section a terminé une mission d'appui aux acteurs de la Nièvre d'une part sur la structuration, le maintien et le développement des ateliers d'abattage, de découpe et de transformation des filières viandes et, d'autre part, sur l'identification et la caractérisation des différents modèles de production concernant l'élevage bovin allaitant pouvant créer de la valeur et ouvrir de nouveaux marchés, dans des modes de commercialisation contractuels.

Le préfet de la Nièvre a décidé de présenter les recommandations lors d'une séance de restitution publique, afin d'en faciliter la discussion et l'appropriation. Ces recommandations portent sur une vision de filière fondée sur la contractualisation, avec notamment un cahier des charges tenant compte du bien-être animal et valorisant les signes de qualité, encourageant ainsi un renforcement du cahier des charges IGP Charolais de Bourgogne.

Le CGAAER a également été chargé de réaliser une étude sur la production et la commercialisation des produits agricoles et alimentaires dits «**produits locaux**». La mission a constaté que ces produits ne font pas l'objet d'une définition officielle, de sorte que plusieurs initiatives publiques ou privées déterminent leurs propres critères géographiques, et qu'il n'existe donc pas de données statistiques précises permettant de caractériser le volume de ces produits.

Si la mission ne propose pas d'adopter une définition, en revanche elle recommande d'élaborer une doctrine partagée pour donner de la lisibilité aux acteurs, dans un marché en fort développement porté par les caractéristiques supposées de ces produits. Pour la mission, les produits locaux permettent de favoriser une «**alimentation territorialisée**», qui rétablit du lien entre les producteurs et les consommateurs et contribue à stabiliser les revenus des producteurs impliqués, sans les améliorer néanmoins.

La mission ne relève pas de causalité entre le caractère local d'un produit et ses qualités nutritionnelles, ni, faute de critères vérifiables sur les modes logistiques notamment, avec une amélioration substantielle de la durabilité environnementale des systèmes alimentaires.

En restauration collective publique, le développement des approvisionnements en produits locaux est justifié par le renforcement du lien au territoire et l'ancrage des producteurs agricoles et alimentaires dans le tissu économique local, en complément aux autres démarches d'amélioration de la durabilité des approvisionnements.

Une structuration de la demande et de l'offre, portée par les acteurs locaux, est indispensable pour assurer ce développement. Pour ce faire, la mission recommande d'actualiser le guide «**Localim**» et d'organiser une campagne de sensibilisation et de formation à son utilisation. Elle recommande également d'intégrer les produits agricoles et alimentaires issus d'un territoire couvert par un Projet alimentaire territorial dans les produits pouvant répondre aux objectifs prévus à l'article 24 de la loi EGalim.

Concernant les collèges et les lycées, elle recommande le transfert des adjoints gestionnaires en charge de la restauration collective de l'État vers les Conseils départementaux ou régionaux, afin de s'assurer de la mise en œuvre du projet alimentaire de la collectivité au sein de l'établissement. Enfin, pour faciliter les démarches entreprises par les pouvoirs adjudicateurs, elle considère qu'il est indispensable d'obtenir un assouplissement du droit européen, puis national, de la commande publique en autorisant ces pouvoirs adjudicateurs à faire référence, dans une certaine limite, par exemple 30% du montant des produits frais alimentaires, à une origine ou à une provenance déterminée.

## Industries agroalimentaires

Le groupe de travail « IAA » travaille étroitement avec le groupe « filières », lors de réunions communes. Le groupe s'est fortement investi sur l'organisation de la logistique. Cette préparation a permis au CGAAER de s'engager dans une mission conjointe avec le CGEDD sur le sujet, dont le rapport est attendu en 2021.

Le CGAAER a été saisi sur la **construction du prix de la betterave** pour préparer le rapport au Parlement prévu à l'article 23 de la loi EGalim du 30 octobre 2018, sur les impacts de la fin des quotas betteraviers dans l'Union européenne en termes de construction du prix d'achat de la betterave sucrière. La mission a été ralentie par des conditions d'enquête dégradées compte tenu de l'épidémie de Covid-19, et remettra ses conclusions en 2021.

D'autres sujets d'intérêt pour le groupe sont la question du statut coopératif, l'attractivité des métiers des IAA et la **responsabilité sociale des entreprises**, sur laquelle une mission s'engagera en 2021.



## Outre-mer

Le groupe de travail « Outre-mer » a un fonctionnement original, puisque chacune de ses réunions est l'objet d'une composition qui est fonction des sujets, même si le groupe réunit systématiquement le délégué interministériel à l'Outre-mer, un représentant de l'ODEADOM et un représentant de la DGPE. Par ailleurs, les missions portant sur ces territoires peuvent relever d'autres sections du CGAAER; le groupe de travail est alors associé à la réflexion. Le groupe fait aussi un point régulier des situations agricoles ultramarines.

Il a ainsi été fortement mobilisé sur l'**adaptation aux Outre-mer des modalités des mesures** mises en œuvre dans le cadre du volet agricole du **plan France Relance**, initié pour sortir de la crise Covid.

En 2020, les missions relatives à l'outre-mer ont à nouveau porté sur des thèmes très divers: transposition aux Outre-mer du dispositif de Certificats d'économie de produits phytosanitaires, leviers pour développer la bioéconomie des produits biosourcés en outre-mer.

Fin 2020, deux nouvelles missions ont été lancées, l'une relative à l'autosuffisance alimentaire des Outre-mer et l'autre sur la filière canne à sucre.

La mission sur la transposition aux Outre-mer du dispositif de Certificats d'économie de produits phytosanitaires conclut que, pour porter ses fruits, cette transposition devra prendre en compte la spécificité de la production agricole en milieu tropical, celle du marché de ces produits et de l'organisation de leur commercialisation dans ces territoires et qu'il faudra lui attacher des mesures d'accompagnement fortes, telle que la mise sous condition « phytosanitaire » de certains soutiens à la production.

La mission visant à répondre à la question « Quels leviers pour développer la bioéconomie des produits biosourcés en outre-mer ? » a été finalisée courant 2020. Le rapport, prévu dans le plan d'actions de la stratégie nationale sur la bioéconomie, insiste sur une approche territoriale prenant en compte la diversité des territoires concernés. Il recommande de cibler des marchés de niche, avec la nécessité d'un strict respect des meilleures normes éthiques, environnementales et sociales dans les processus de production.

## Politique agricole commune (PAC)

La loi du 2 février 1995, dite loi Barnier, institutionnalise la participation du public à la réflexion sur les grandes opérations d'aménagement, en réponse aux nombreux conflits apparus autour des grands projets nationaux d'infrastructures de transport (notamment celui du TGV Méditerranée et du tunnel du Somport) et qui crée la CNDP.

Cette dernière devient une autorité administrative indépendante par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, dite loi Vaillant. Ensuite la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 élargit ses attributions et modifie sa composition, puis l'ordonnance du 3 août 2016, dite de réforme du dialogue environnemental, accroît considérablement son champ de compétence et lui confie la charge d'organiser des débats publics sur des plans et programmes de niveau national (article L. 121-8 du code rural).

Sur ces bases, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a donc saisi la CNDP en septembre 2019 pour lui permettre de décider si elle souhaitait engager un débat citoyen sur les objectifs prioritaires que la France devait suivre dans le cadre de l'élaboration de son Plan stratégique national (PSN) au titre de la nouvelle PAC en cours de négociation pour la période 2021-2027. On notera que cette situation, fruit de la transcription de la directive européenne 2001/42 du 27 juin 2001, met la France dans une position unique en Europe au regard du débat citoyen sur la PAC.

La CNDP ayant décidé d'organiser un débat national, le ministère a dû produire durant le dernier trimestre 2019 un dossier du maître d'ouvrage et le CGAAER a été missionné pour conduire une mission de conseil qui a nécessité un travail de coordination en lien étroit avec l'équipe de la CNDP et la DGPE ainsi que, plus ponctuellement, la DGAL et la DGER.

**En 2020**, la section a conduit une seconde mission de conseil pour aider cette fois la DGPE à préparer **les réponses aux 127 propositions du rapport d'étape de la CNDP**. Pour mener à bien cette mission, le CGAAER a de nouveau bénéficié du fort engagement des équipes des Directions d'administration centrale concernées. Tous les documents produits se trouvent sur le site internet mis en place par la CNDP pour ce débat : <https://impactons.debatpublic.fr> et constituent une riche source d'informations. Ponctuellement la section a également fourni un intervenant lors d'un des douze débats organisés en région par la CNDP. Forte de la méthodologie suivie pour le rapport d'étape, la DGPE s'est organisée en 2021 pour répondre directement aux 1083 propositions et recommandations du rapport final de la CNDP.

Durant toute l'année 2020, le **groupe de travail « PAC »** a continué de suivre avec l'aide de la DGPE, l'évolution de l'actualité particulièrement riche. Il a organisé deux réunions de section pour tenir les membres informés de l'évolution de la négociation en faisant intervenir des représentants de la DGPE, en charge de la construction du PSN et de la négociation européenne de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et nourrit sa base de données accessible sur l'intranet du CGAAER.

En fin d'année 2020, une mission a été confiée au CGAAER portant sur un exercice de **parangonnage** concernant la mise en œuvre prévue des **mesures agri-environnementales** par divers pays de l'UE dans leurs PSN en cours de rédaction.

## Politique halieutique et aquacole

Le **groupe de travail « halieutique »** s'est mis en place en fin d'année 2020 et a accompagné l'identification de missions d'intérêt sur le secteur. Des lettres de commande ont été émises en 2020 sur l'évaluation de la politique commune de la pêche, sur les conséquences du Brexit sur les IAA de la mer et sur le développement de la pisciculture continentale et marine. Les rapports sont attendus pour 2021 et d'autres missions devraient suivre. Tous les volets sanitaires et territoriaux (bioéconomie bleue), économiques et financiers (FEAMP), pourront y être abordés.

Comme pour l'élaboration du PSN de la nouvelle PAC, le CGAAER s'est vu confier durant le dernier trimestre 2020 une mission d'appui pour la préparation et le suivi de la consultation mise en place par la Commission nationale du débat public (CNDP) concernant les orientations du Programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche (PO FEAMP).

La CNDP a arrêté une concertation, organisée entre le 5 novembre et le 20 décembre 2020. Cinq réunions de façades maritimes ont été organisées en visioconférence, avec une large participation. Un site internet dédié a été mis en place où plus de 300 questions ont été posées et une vingtaine de cahiers d'acteurs délivrés. Le rapport de synthèse du garant a été déposé le 19 janvier et l'administration devra revenir début avril 2021 devant la CNDP pour indiquer les suites données à cette consultation. Puis, l'avis de l'Autorité environnementale sera remis début septembre en vue de la transmission par les Autorités françaises d'une proposition du PO FEAMP 2021-2027 en fin d'année 2021 à la Commission.









## SECTION 3

# ALIMENTATION ET SANTÉ

La section « alimentation et santé » contribue à l'évaluation des politiques publiques conduites par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans les domaines de la protection des végétaux, des politiques publiques de l'alimentation, de la santé et la protection animales, la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments.

Les travaux de la section « alimentation et santé » s'articulent autour de trois types d'actions :

- > la production de rapports de missions de conseil et d'expertise ;
- > des fonctions de représentations ou de pilotage d'actions ;
- > des actions internes de réflexions collectives: groupes de travail, réunions de sections, assemblées générales.

Les travaux de la section portent sur tous les sujets relatifs à l'alimentation, la santé des animaux et des végétaux et le bien-être animal.



### ► Février : les vétérinaires en milieu rural

Le film « Les vétos » a attiré l'attention du public sur la diminution de la présence des vétérinaires en milieu rural ; des reportages télévisuels ont fait suite en illustrant les difficultés que rencontrent les vétérinaires ruraux (travail physique, nombreux déplacements, astreintes, isolement, etc.).

Le témoignage d'une étudiante vétérinaire a porté sur les motivations et les freins des nouvelles générations vis-à-vis de l'exercice vétérinaire en zone rurale, témoignage qui rejoint les constats d'études précédemment établis par les instances scientifiques.

Les responsables professionnels et le MAA ont mis en œuvre une feuille de route pour lutter contre cette désertification dès 2016.

Afin d'impulser cette dynamique, le CGAAER a proposé des mesures concrètes, relevant des domaines économiques ou organisationnels. Il en va ainsi du partage des données sanitaires des élevages comme moyen de connaissance, de communication et de conseil, également de propositions d'actions structurées visant à identifier les territoires en difficulté sur lesquels des accompagnements ou mesures incitatives définies pourraient être appliquées, à l'instar du plan de lutte contre les déserts médicaux.

Le MAA s'est aussi mobilisé pour accroître le nombre d'étudiants dans les écoles et mettre en œuvre des stages tutorés auprès de vétérinaires ruraux (DGER).

Le président du Conseil national de l'ordre des vétérinaires a conclu les travaux en présentant la démographie de la profession et les études prospectives menées : à moyen terme, on manquera de vétérinaires praticiens en France, en ville et en campagne, et le maintien d'une activité en zone rurale nécessitera de faire appel à des solutions hors de la stricte économie de marché.

### ► Mars : les produits phytopharmaceutiques (PPP)

L'INSERM a présenté la synthèse des connaissances apportées par la science sur les liens entre les PPP et la santé publique, au travers des expertises collectives. L'ANSES a exposé l'évolution et la gestion des risques liés aux PPP. L'inflexion dans l'encadrement des PPP a été décrite par les membres de la mission d'appui auprès du préfet Bisch. Une synthèse des recommandations proposées par le CGAAER lors des missions des cinq dernières années a été rappelée. Enfin, l'INRAE a donné un aperçu des solutions de demain et des pistes prometteuses de la recherche, notamment en lien avec le microbiote et la génétique des plantes.

### ► Septembre : la restauration collective

Après un exposé sur le rapport, préparé par le CGAAER, du gouvernement au Parlement sur les impacts budgétaires des mesures législatives relatives à l'approvisionnement en produits de qualité et issus de l'agriculture durable, la députée Frédérique Descrozaille a présenté le projet du « repas à l'hôpital » et Évelyne Debourg, cantinière dans l'Allier, a fait partager son expérience et son enthousiasme au service de l'alimentation des enfants.

### ► Octobre : Erik Orsenna

L'académicien Erik Orsenna a présenté son dernier ouvrage « Cochon, voyage aux pays du vivant ». Dans l'esprit de ses petits précis de mondialisation (sur l'eau, le papier, le moustique et les villes), le cochon a été son nouveau sujet d'étude. Cet animal, si proche biologiquement de l'homme, est le témoin de notre Histoire et un élément majeur des évolutions auxquelles nous sommes confrontés : il est à la croisée des problématiques sanitaires animales et humaines, du bien-être animal dans les élevages intensifs, mais aussi des croyances et des religions. Plus globalement, c'est un acteur inconscient de la mondialisation actuelle et des dérèglements afférents.

Le groupe de travail « Animal » de la section Alimentation-Santé avait eu l'honneur d'être consulté par Erik Orsenna lors de l'écriture de son ouvrage.



## Les principales missions de conseil

### ► Sécurité sanitaire et faune sauvage, enjeux et perspectives

L'actualité sanitaire, humaine ou animale, souligne chaque jour davantage l'implication de la faune sauvage. L'OIE constate que 75% des pathologies infectieuses humaines ont une origine animale, à l'image de la Covid aujourd'hui, d'Ébola, du VIH ou de Nipah hier. La faune sauvage est également mise en cause dans des crises sanitaires animales qui mettent en péril des filières d'élevage à l'instar de la peste porcine africaine qui, depuis la contamination de la Chine en 2018, bouleverse le marché mondial des produits porcins. L'influenza aviaire hautement pathogène ou la tuberculose bovine sont d'autres exemples avec un risque zoonotique potentiel en plus. Réservoir, hôte, vectrice, la faune sauvage est également victime de ces agents pathogènes ce qui constitue une menace bien réelle en termes de biodiversité.

Dans sa première partie, le rapport «Sécurité sanitaire et faune sauvage: enjeux et perspectives» illustre par de nombreux exemples les différents aspects de l'implication de la faune sauvage. Dans la seconde partie, il décrit les dispositifs nationaux de surveillance: organisations, objectifs, acteurs concernés. *In fine*, le constat révèle une organisation complexe, fragmentée.

La surveillance sanitaire de la faune sauvage, victime, réservoir ou vecteur, est capitale. Elle est l'outil le plus performant pour anticiper et gérer des maladies à forts impacts sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques. Elle s'inscrit parfaitement

dans le concept «Une seule santé» dont les événements sanitaires récents soulignent s'il en était besoin la pertinence.

La rédaction de ce rapport s'est déroulée alors que l'Office français de la biodiversité (OFB) voyait le jour. La création de cette institution, qui intègre en son sein l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, acteur majeur et historique du suivi sanitaire de la faune sauvage, est rapidement apparue comme une opportunité forte pour définir la stratégie française en matière d'épidémiologie des espèces non domestiques.

Forts de ces considérations, les auteurs ont proposé de réaliser un parangonnage des organisations de surveillance sanitaire de la faune sauvage opérant en Europe, confirmer la DGAL comme direction responsable du suivi sanitaire de la faune et de la flore sauvage, définir la stratégie nationale (feuille de route et plan d'action), formaliser les relations du MAA avec l'OFB et programmer une mission d'évaluation prospective conjointe CGAAER-CGEDD-IGAS d'appui à la définition des objectifs de l'OFB.

### ► Épidémiologie dans les îles de la Méditerranée

Une surveillance efficace des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux est la clé de voûte des dispositifs de prévention et de lutte. Très concerné par le changement climatique, carrefour des mouvements de personnes, d'animaux et de marchandises entre trois continents, le bassin méditerranéen est particulièrement exposé aux risques infectieux pour la santé animale et végétale.



Le CGAAER s'étant vu confier une mission de préfiguration de réseaux d'épidémiosurveillance dans les îles de la Méditerranée, il a d'abord étudié la pertinence de tels dispositifs.

Le rapport recense les principales maladies animales présentes dans les îles ou constituant une menace pour ces dernières, ainsi que la surveillance dont elles font l'objet. Les îles jouent un rôle mineur dans l'introduction et la diffusion d'agents pathogènes, en regard de certains territoires riverains de la Méditerranée qui constituent de véritables « points chauds » des maladies animales. Généralement atteintes par diffusion à partir de territoires continentaux proches, les îles ne jouent pas le rôle de « sentinelles », et servent aussi assez peu de relais de diffusion vers d'autres territoires. La surveillance des maladies animales doit donc être considérée à l'échelle de ce bassin, et non pas des seules îles. Elle devrait mobiliser des dispositifs existants tels que le REMESA (Réseau méditerranéen de santé animale), qu'il conviendrait de dynamiser sur ces missions.

Un focus a été réalisé sur l'élevage et les questions sanitaires en Corse et des recommandations émises pour améliorer la surveillance des maladies animales les plus préoccupantes, dont certaines sont durablement installées dans l'île. Tout en continuant de lutter contre les obstacles aux actions sanitaires, il est nécessaire d'encourager les démarches participatives dans la construction comme dans la mise en œuvre des programmes de surveillance, de consolider le rapprochement avec la Sardaigne sur les questions sanitaires, de poursuivre la dynamisation des laboratoires corses, d'améliorer la surveillance dans la faune sauvage, et de renforcer la surveillance spécifique de certaines maladies prioritaires.

Dans le domaine de la santé des végétaux, l'étude a porté sur cinq organismes nuisibles présents en Corse, et a examiné leur situation, leur historique épidémiologique dans le bassin méditerranéen, et les facteurs de risques de diffusion associés. Les auteurs ont aussi constaté que les îles ne jouent pas de rôle de sentinelle, ni de rôle particulier dans la diffusion des organismes nuisibles.

Le rapport souligne qu'une information efficace des particuliers et des professionnels sur les risques liés aux mouvements des végétaux est indispensable. Il recommande des mesures destinées à anticiper la détection des organismes nuisibles par le développement et le déploiement de dispositifs de surveillance de leurs vecteurs. Il encourage le partage d'expériences entre les territoires sur la détection et la gestion des organismes nuisibles d'intérêt commun.

Ce travail du CGAAER vient rappeler que, dans le domaine végétal comme dans le domaine animal, l'approche One Health - « Une seule santé » - par ses

dimensions multidisciplinaire et intersectorielle, doit présider à l'élaboration et au déploiement des stratégies de surveillance sanitaire en Méditerranée, et en Corse en particulier.

### ► Chlordécone

Le CGAAER a participé à la mission interministérielle chargée d'évaluer le troisième plan chlordécone aux Antilles, et de faire des propositions pour le plan suivant.

La chlordécone est un insecticide organochloré utilisé en Guadeloupe et en Martinique de 1972 à 1993 pour lutter contre le charançon du bananier. Cette molécule est classée comme susceptible de provoquer des cancers, et elle pollue durablement les écosystèmes depuis les sols via un transfert par l'eau et les plantes.

Le premier plan chlordécone date de 2008, et depuis, l'État met en œuvre des actions contre les risques induits pour la santé humaine et l'environnement. Essentiellement porté par les services de l'État, le troisième plan (2014-2020) comporte 21 actions, regroupées autour de quatre axes : développement durable, réduction de l'exposition, actions de recherche et enjeux socio-économiques.

Le pilotage du plan est assuré par un comité présidé par la Direction générale de la santé et la Direction générale des Outre-mer, mais cette organisation s'est avérée peu efficace. Le financement prévisionnel du plan à hauteur d'environ 30 M€ comporte deux tiers de crédits d'État et un tiers de crédits européens. Toutefois les collectivités territoriales gestionnaires des fonds structurels européens, n'ayant pas considéré avoir véritablement été associées à l'élaboration du plan, ne s'y sont pas engagées financièrement comme escompté.

L'état d'avancement des actions est très inégal. La surveillance médicale des professionnels et anciens professionnels de la banane, ainsi que la cartographie des sols, n'ont pas été réalisées ou insuffisamment accomplies. Des actions pour limiter les risques d'exposition via les aliments, fondées sur les limites maximales de résidus de chlordécone, suscitent des doutes et des incompréhensions dans la population. De plus, une partie significative des denrées consommées ou échangées, à l'image de celles issues des jardins familiaux, échappent aux circuits formels de commercialisation et sont difficiles à contrôler.

Le volet recherche du plan consiste en de nombreuses actions sans réelle hiérarchie ni cohérence avec les autres actions du plan. Il présente un bilan mitigé, également imputable aux incertitudes sur les financements mobilisables, et à un pilotage peu efficace.



Des travaux ont cependant apporté des éléments d'information essentiels sur l'exposition de la population et son imprégnation, mais les effets sanitaires de l'exposition à la chlordécone restent encore mal connus. Les avancées sont plus notables dans la recherche agro-environnementale avec de nouvelles pistes pour la remédiation des sols.

Pour mettre en œuvre l'orientation dessinée par le Président de la République de « tendre vers le zéro chlordécone dans l'alimentation », la mission a formulé plusieurs recommandations. Elles portent notamment sur la révision du pilotage afin de créer une synergie entre l'État, les Collectivités territoriales et les composantes du corps social.

La mission recommande d'achever la cartographie des sols, en priorité dans les zones agricoles, et des masses d'eau en assurant la prise en charge des analyses. Elle plaide pour qu'au plus tôt la surveillance médicale des travailleurs de la banane soit mise en œuvre et que l'inscription du cancer de la prostate au tableau des maladies professionnelles soit effective.

La mission recommande, en outre, que les contrôles de traçabilité soient renforcés et qu'au plus tard en 2025, les aliments mis à la consommation via les circuits contrôlés, soient réputés ne contenir aucune trace détectable de chlordécone. Elle appelle aussi à l'accompagnement et au suivi des jardins amateurs ainsi qu'au soutien à la reconversion des agriculteurs et des pêcheurs.

Un site d'information interactif devrait réunir l'ensemble des données actualisées sur la chlordécone, et un dispositif interterritorial d'évaluation en continu, partagé par toutes les parties prenantes et reposant sur un comité d'évaluation indépendant, devrait être mis en place.

### ► **Élaboration d'un plan national de prévention et de gestion des conséquences de futurs épisodes de vagues de chaleur**

Les épisodes caniculaires de 2019, ont fortement impacté le secteur de l'élevage (porc et volailles notamment, avec une surmortalité de l'ordre de 40%) et la filière de l'équarrissage (retards importants de collecte et usines de transformation débordées). S'appuyant sur la façon dont les conséquences des vagues de chaleur de l'été 2020 ont été gérées par les éleveurs, les sociétés d'équarrissage et les pouvoirs publics, la mission a formulé des recommandations pour améliorer l'efficacité et la résilience du dispositif national de « gestion des vagues de chaleur ».

### ► **Élevages riverains d'un parc éolien en Loire-Atlantique**

Depuis la construction d'un parc éolien en 2012 en Loire-Atlantique, deux éleveurs bovins laitiers se plaignent de la diminution de la performance, de troubles sanitaires et du comportement de leurs

animaux. D'autres élevages situés à proximité ne connaissent pas ces effets. De nombreuses études n'ont pas permis de relier les installations électriques et les troubles qui ont persisté. Ce dossier a été médiatisé par les éleveurs et relayé par des parlementaires. Cette situation entraîne une suspicion envers le parc dans un contexte de fort développement de l'éolien en France.

S'agit-il d'un phénomène isolé, indépendant des activités de production et de transport d'électricité, ou d'un signal devant faire l'objet d'investigations plus approfondies ? La mission recommande la réalisation d'un test complet du parc éolien dans le respect d'un protocole construit avec l'ensemble des parties et validé scientifiquement. La situation de fragilité des éleveurs nécessite aussi de travailler au devenir de leurs exploitations. Enfin, la mission recommande la mise en place d'un observatoire national des troubles des élevages susceptibles d'être rattachés à des infrastructures électriques, d'améliorer la prise en compte des élevages en élargissant le périmètre d'action du Groupement pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE) et en assurant son indépendance, de permettre l'intervention du Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) pour gérer les situations identifiées sans solutions, et de mobiliser la recherche sur ce sujet.

### ► **Sécurité dans les laboratoires de recherche sur les prions infectieux**

Cette mission interministérielle a été consécutive à un décès en 2019, dû au variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ). Ce décès peut résulter d'une manipulation de matériel contenant la protéine prion de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au cours de travaux menés dans un laboratoire de recherches sur les prions. La mission a porté sur les mesures de sécurité prévues et mises en œuvre dans l'ensemble des laboratoires de recherche travaillant actuellement sur les prions et non sur le décès.

Cette recherche qui génère un risque professionnel avéré pour les personnels, relève d'un réel enjeu de santé publique. Elle a pour but de mieux connaître les différentes encéphalopathies spongiformes à prions comme la notion de barrière d'espèce, et d'envisager des modalités de traitement et de prévention de maladies, à ce jour incurables. De plus, l'hypothèse d'une possibilité de transmission interhumaine est dorénavant posée pour d'autres maladies neurodégénératives comme les maladies d'Alzheimer ou de Parkinson, liées à des protéines dites « prion-like ». Les incertitudes sur les modalités de décontamination renforcent l'acuité du sujet.

À partir de ses constats et observations, la mission a formulé des recommandations relatives à un dispositif interministériel de suivi des enjeux de recherche, de santé publique et de sécurité traitant des prions et, éventuellement, des prion-like, à la clarification

du cadre réglementaire, au renforcement du contrôle des activités de recherche, la création d'un suivi réglementaire post-exposition et post-professionnel pour les agents exposés aux prions et prion-like, un programme de recherche inter-organismes et établissements concernant les voies et modalités de contamination et de dissémination dans l'organisme et à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques. La mission a proposé enfin d'élargir les missions du Centre national de référence sur les agents transmissibles non conventionnels à l'expertise en matière de sécurité et de prévention des contaminations professionnelles accidentelles.

### Mission parlementaire

À la demande du Premier ministre un appui a été apporté au député Loïc Dombreval pour la rédaction de son rapport sur le bien-être des animaux de compagnie et des équidés.

Les attentes politiques en matière d'amélioration de leur bien-être sont aujourd'hui croissantes. L'Homme ne peut établir de relations harmonieuses avec ces animaux sans connaître leurs besoins vitaux et comportementaux. La sensibilisation, et la formation aux bases fondamentales de la physiologie et de l'éthologie sont donc indispensables à la pérennité des liens entre l'Homme et l'animal. Par ailleurs, les animaux de compagnie et les équidés sont soumis à un même fléau : la maltraitance. Le lien avéré entre la violence sur les animaux et la violence sur les êtres humains démontre que, au-delà de l'impérieuse nécessité d'améliorer leur bien-être, la lutte contre les maltraitances animales peut permettre de prévenir celles qui s'exercent envers les humains les plus fragiles.

Le rapport affirme que les délétères achats d'impulsion doivent être brisés. Les conséquences d'une

mauvaise socialisation et d'une acquisition non réfléchie sont néfastes : abandons, errances, troubles comportementaux, dangerosité, euthanasies. Il s'agit notamment d'encadrer et de restreindre les modalités d'élevage et de cession d'un animal afin de lui offrir une socialisation adaptée. Le rapport montre également que la réglementation relative aux animaux errants mériterait être complètement revue et le système des fourrières repensé. L'abandon, autre fléau subit par les animaux de compagnie, nécessite également des réponses.

La filière cheval est diverse et hétérogène et peine à se structurer. À la suite de l'effondrement de l'hippophagie, le marché des équidés de réforme est au plus bas. Cette situation a engendré deux problèmes.

Le premier est relatif à la détention de chevaux par des particuliers. Le prix d'achat n'étant plus de nature à susciter un véritable projet, on assiste à des achats d'impulsion, non suffisamment raisonnés. Il convient de mettre en œuvre des actions de prévention pour aider les détenteurs particuliers à assurer leurs responsabilités.

Le deuxième est relatif à la gestion de la fin de vie des équidés. En effet le coût global annuel d'entretien d'une classe d'âge d'équidés exclus de la boucherie et donc mis « à la retraite » dépasse le milliard d'euros. Il convient de mobiliser la filière pour mettre en place des structures de repos, des havres de retraite pour les équidés.

### Missions d'appui

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) suscite de plus en plus d'inquiétude. La section a fourni un appui à la mission du préfet Bisch, coordonnateur interministériel des plans Écophyto et de retrait du glyphosate.



Une mission a apporté un soutien méthodologique, juridique et conceptuel à la Sous-direction de la santé et de la protection animales (SDSPA) du ministère sur le chantier de refonte des systèmes informatiques d'identification animale (Sinema). L'année 2020 a été notamment consacrée à la création des bases législatives (loi DADDUE), à l'étude d'un dispositif de dématérialisation des documents d'accompagnement des animaux et aux cahiers des charges de l'entrepôt Sinema et de la base bovine déléguée. La mission s'achèvera au premier semestre 2021 avec l'élaboration du dictionnaire des échanges de données.

Des membres de la section ont également apporté leur expertise sur les dossiers du Brexit, de la peste porcine africaine, de la normalisation et de l'indemnisation.

## Fonctions de représentation

### ► Participation aux réunions du CNA

Le CGAAER a participé aux réunions plénières du Conseil national de l'alimentation (CNA) et aux travaux des groupes de concertation traitant des emballages alimentaires et de l'étiquetage du mode d'élevage.

### ► Participation au réseau des Cités de la gastronomie

Issu de l'inscription par l'UNESCO du repas gastronomique des Français au patrimoine immatériel de l'humanité en 2010, le réseau des Cités de la gastronomie a continué de développer ses activités, en dépit d'un contexte peu favorable.

À la différence de l'année précédente qui, avec deux cités ouvertes au public (Tours et Lyon), avait marqué une nouvelle étape du développement des Cités de la gastronomie, 2020 aura été une année plus difficile. Au printemps, l'opérateur de la Cité de la gastronomie de Lyon, déçu par ses résultats, a fait le choix de se retirer ; Rungis, de son côté, a décidé en fin d'année de modifier son appel à projet, retardant d'autant l'avancement de son programme. Les Cités de Tours et Dijon sont, en revanche, parvenues à poursuivre, l'une ses activités et l'autre ses travaux.

Enfin, l'implication du CGAAER dans le dispositif du patrimoine culturel immatériel est renforcée depuis 2019 par la participation d'un de ses membres, représentant le ministère, au Comité du patrimoine culturel ethnographique et immatériel où l'on constate un accroissement des candidatures d'éléments en lien avec les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, comme la transhumance ou la baguette de pain.









## SECTION 4 FORÊTS, EAUX ET TERRITOIRES

La section « forêts, eaux et territoires » place ses réflexions dans une vision transversale et systémique, participant ainsi à une vision du développement durable du territoire.

Elle aborde diverses thématiques concernant la gestion de l'eau de façon qualitative et quantitative, les sols, les milieux forestiers et la transformation du bois, les milieux naturels et la biodiversité, l'agriculture durable et l'économie circulaire, les services environnementaux, l'aménagement et le développement des territoires ruraux ainsi que les risques naturels qui les menacent.

Sur tous ces thèmes, la section travaille en lien étroit avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) relevant du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires.

Cette année, propice à des missions de synthèse, a donné lieu à la publication de plusieurs rapports de référence sur des thèmes variés (adaptation de l'agriculture au changement climatique, avenir de la forêt, aménités rurales, valorisation des données agricoles et forestières) présentés ci-dessous et disponibles en ligne.

## Des groupes de travail actifs

### ► Groupe « Eau »

Le groupe de travail « Eau » compte une trentaine de participants, répartis entre des membres du CGAAER, représentants des DRAAF (ingénieurs généraux de bassin), de l'administration centrale (DGPE) et du CGEDD. Le groupe effectue une veille technique et réglementaire et aborde la mise en œuvre de la politique de l'eau sous ses différents aspects (gestion quantitative, qualitative, milieux, économie).

Il alterne ses séquences de travail avec le groupe « Agronomie, sols et biodiversité ». L'année 2020 a été marquée par la crise Covid-19. Une réunion « d'avant confinement » a été consacrée aux agences de l'eau, avec l'intervention du directeur général de l'Agence Loire-Bretagne, Martin Gutton. Le groupe de travail a également abordé l'application du droit de l'eau en agriculture, avec l'illustration du dossier sensible de la retenue d'eau de Caussade (Lot-et-Garonne). Une réunion de fin d'année a porté sur le fonctionnement du groupe et les pistes de travail et de missions pour 2021, axées sur l'anticipation des effets du changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

### ► Groupe « Agronomie, sols, biodiversité »

Le groupe de travail « Agronomie, sols, biodiversité » a eu une activité soutenue en lien avec les multiples enjeux associés au maintien du bon état des sols.

La préservation de la qualité des sols a été abordée, d'une part, avec la présentation de l'outil d'évaluation et de gestion des sols développé par Greenback et, d'autre part, via un échange approfondi avec la mission chargée du parangonnage européen sur les dispositifs d'information sur la qualité des sols.

Les réflexions conduites par la Commission européenne sur le projet de nouvelle stratégie sur les sols et les évolutions juridiques à apporter à la protection de la qualité des sols ont été débattues.

Enfin, le groupe de travail s'est intéressé à l'impact des pratiques agricoles. Une intervention de l'ANDHAR a conduit à un questionnaire sur le drainage. Un focus a par ailleurs été réalisé sur le plan d'action scientifique et technique mis en place pour développer des solutions alternatives aux

traitements phytosanitaires dans le cadre de la lutte contre la jaunisse de la betterave. Un sol en bon état est en effet un allié incontournable pour assurer un état physiologique optimal aux plantes.

### ► Groupe « Forêt-bois »

L'actualité forestière de 2020, très fournie, a offert de nombreux sujets de réflexion au groupe « Forêt-bois ». La crise sanitaire sur les épicéas, et plus largement l'état de santé des forêts et son suivi, ont pu être abordés avec le Département de la santé des forêts. Un aperçu sur la situation en Allemagne a complété cette approche.

Le groupe a pu échanger sur les trois principaux documents relatifs à la politique forestière publiés en 2019 : – le rapport demandé par le Premier ministre à la députée Anne-Laure Cattelot, qui propose 19 recommandations fortes, directement opérationnelles pour la filière forêt-bois – la feuille de route sur l'adaptation des forêts au changement climatique, socle commun, approuvé par tous les acteurs qui propose des lignes directrices d'action pour la filière et le ministère – le volet forestier du plan France Relance.

Une réflexion sur les moyens financiers innovants à mobiliser pour engager résolument la filière forêt-bois dans l'adaptation et l'atténuation a été engagée. La prime de gestion durable de 100 à 120€/ha, accordée en Allemagne à tout propriétaire forestier certifié PEFC et FSC, a été l'objet d'échanges instructifs.

### ► Groupe « Bioéconomie »

La bioéconomie, ou économie de la photosynthèse, couvre au sens large tous les domaines de l'agriculture et de la forêt (alimentation, bio-énergies, bio-matériaux, chimie verte).

Commun aux sections 2 et 4, le groupe de travail sur la bioéconomie, instauré en 2016, a poursuivi son activité en lien avec la stratégie nationale, son plan d'actions, et le Comité de pilotage auquel participe le CGAAER. Ce groupe, qui associe la DGPE (en charge de la bioéconomie), la DGER, FranceAgriMer, et le Centre d'études et de prospective du ministère, s'est réuni sur les thématiques « Méthanisation » et « Politique agricole commune et bioéconomie ». Une veille nationale et internationale est diffusée une fois par semestre.

Après avoir contribué activement à l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement de la bioéconomie, plusieurs membres du groupe participent à deux groupes thématiques relevant de la Commission technique interfilières bioéconomie de FranceAgriMer : le groupe de travail « biocarburants » et le groupe de travail « co-produits animaux », dont la présidence est assurée par le président du groupe de travail « bioéconomie ».



### ► Groupe « Territoires »

En pleine crise Covid, la dimension territoriale des activités économiques s'est pleinement affirmée.

Le groupe « Territoires » a porté son intérêt sur des préoccupations exacerbées par la crise comme la localisation des productions éloignée des lieux de consommation, le déséquilibre entre préservation du potentiel agricole et urbanisation, le maintien des activités et des commerces dans les centres-bourgs, l'appui aux projets locaux par l'accompagnement et le conseil aux collectivités.

Il a été associé aux réflexions visant à élaborer la feuille de route « Zéro artificialisation nette ». Ont été ainsi abordés la préservation des espaces forestiers et agricoles, l'enjeu de la sauvegarde des sols, la contribution des agriculteurs au maintien de la biodiversité.

Ces travaux devraient aboutir sur une mission en 2021 visant à analyser comment des projets alimentaires territoriaux ambitieux, construits avec les forces vives des territoires, peuvent mieux être articulés avec les documents d'urbanisme, contribuer au projet agricole du territoire pour favoriser l'évolution des systèmes de production vers des pratiques plus durables, et protectrices des ressources, et participer au développement d'une alimentation durable et de circuits courts.

## Une année particulière

### ► Visioconférences de terrain

La diversité des territoires français se traduit dans les modalités de mise en œuvre des politiques publiques. La visioconférence, facilite les échanges avec les collègues en poste sur le terrain, qui témoignent sur leur expérience professionnelle.

Les relations entre DRAAF et Région, notamment sur la gestion des crédits FEADER, l'évolution des missions des DDT vers l'ingénierie de projets territoriaux complexes en appui aux élus, le rôle des agences de l'eau dans la mise en œuvre du volet eau du plan France Relance et l'expérimentation sur les paiements pour services environnementaux, ou encore l'expérience développée par une DRAAF dans les actions de médiation et de dialogue avec les parties prenantes des projets polémiques ont constitué autant de thématiques d'entrée.

Ces formats d'échange, d'une durée volontairement limitée, sont aussi l'occasion de redécouvrir la diversité des dossiers traités par les services et structures de terrain et, pour les acteurs de terrain, d'attirer l'attention sur certaines conséquences d'arbitrages nationaux.

### ► Prospective sur l'avenir des secteurs agricoles et forestiers

La parution fin 2019 d'une série de rapports sur la transition agroécologique, identifiant notamment les freins à son développement rapide, et l'appui, début 2020, à la députée Anne-Laure Cattelot, pour sa mission sur l'avenir de la filière forêt-bois, ont conduit la section à engager un travail de synthèse dans le cadre d'une réflexion prospective sur l'avenir des secteurs agricoles et forestiers sur le territoire français dans le contexte post crise Covid.

Les travaux, réalisés à partir des enseignements de missions récentes, ont abordé tous les volets (législatif, technique, économique, gouvernance, impact sociétal) des politiques concernées, soulignant leur dimension territoriale. Ils ont débouché sur de nombreuses propositions concrètes, s'inscrivant bien souvent dans une finalité de lutte contre le changement climatique. Les documents produits entrent en résonance avec les mesures adoptées par le Gouvernement au titre du plan France Relance, actant de la pertinence des réflexions conduites. Ils constituent également une base de réflexion pour les futures missions, le développement de l'éco-matériau bois et celui de l'agroécologie étant plus que jamais d'actualité.



### Changement climatique, eau et agriculture



Les tensions croissantes en matière d'accès à la ressource et de partage de l'eau entre ses différents usages ont conduit à questionner les voies et moyens d'adaptation de l'agriculture face au changement climatique d'ici 2050.

La mission commune CGAAER-CGEDD a analysé neuf grandes thématiques et sept études de cas. Elle a bénéficié de l'appui d'un agronome d'INRAE et d'un comité d'experts.

Sur la base des scénarios d'évolution du climat et de leurs conséquences prévisibles sur la ressource en eau comme sur l'agriculture, le rapport propose cinq grandes recommandations relatives à :

- > l'accélération de la transformation de l'agriculture via notamment le déploiement de l'agroécologie ;
- > la transition vers une irrigation « de résilience », plus économe en eau ;
- > le renforcement de la ressource en eau utilisable pour l'agriculture en privilégiant les retenues de substitution et la gestion collective de l'eau ;
- > la redynamisation de la gestion territoriale de l'eau ;
- > une meilleure connexion de la recherche avec les agriculteurs innovants et les filières.

Il propose l'élaboration d'un discours commun entre les ministères en charge de l'agriculture et de la transition écologique sur ces questions, à porter de façon volontariste et sur la durée en direction des acteurs de l'eau.

### Mesures fiscales DEFI forêts



Le secteur forestier est incontournable pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à moyen terme, ce qui justifie l'intérêt pour l'État de soutenir la gestion durable des forêts privées dont le modèle économique est aujourd'hui très fragile.

« DEFI forêt » est un ensemble de mesures fiscales créées il y a une vingtaine d'années pour favoriser l'investissement forestier privé. La procédure s'est malheureusement complexifiée au cours du temps et le dispositif aujourd'hui manque largement sa cible.

Une proposition de refonte du dispositif a été formulée respectant les principes de Cohérence, Lisibilité, Attractivité, Simplicité, Stabilité, Efficacité.

Les volets acquisitions, travaux et assurance du DEFI seraient reconduits, leurs plafonds augmentés, le taux de crédit d'impôt porté à 30% et diverses contraintes supprimées. L'obligation d'un document de gestion durable serait maintenue.

Ce nouveau dispositif serait de nature à créer le « choc d'attractivité » nécessaire et à engager un nombre significatif de propriétaires dans une gestion plus active de leur forêt.

La dépense fiscale pourrait être accrue mais serait plus que compensée par les rentrées de TVA et par les autres bénéfices directs et indirects qui découleraient de ces mesures.

## Aménités rurales

Résultant d'une mission conjointe du CGAAER avec le CGEDD et l'IGA programmée par le plan d'actions Agenda rural, le rapport «Les aménités rurales et leur prise en compte dans l'action publique. Réconcilier aménagement du territoire, environnement et agriculture» propose une définition des aménités rurales, leur reconnaissance législative, une politique contractuelle pour les préserver, ainsi que des moyens budgétaires nouveaux pour inciter les collectivités à les valoriser.

L'action publique considère déjà les aménités (eau, biodiversité, alimentation, énergie, paysages), à travers des interventions sectorielles, agricoles ou environnementales, dans les documents d'aménagement et d'urbanisme, ou encore dans la politique contractuelle de l'État, sans toutefois reconnaître le concept et sa dimension rurale.

Un cadrage législatif des aménités rurales, tel que proposé par les rapporteurs, permettrait de valoriser les initiatives locales d'aménagement et de gestion du territoire, en ce qu'elles contribuent directement ou indirectement à la préservation des ressources stratégiques des espaces naturels et agricoles, et favoriserait ainsi une approche de la ruralité intégrant aménagement du territoire, environnement et agriculture.

## Parangonnage européen sur les dispositifs d'information sur la qualité des sols agricoles

Dans une analyse comparée à l'échelle européenne, le CGAAER et le CGEDD ont cherché à comprendre comment les informations sur la qualité des sols agricoles étaient portées à la connaissance de leurs utilisateurs et pouvaient contribuer à orienter leurs décisions.

En Europe, les politiques publiques régissant les usages des sols traduisent des préoccupations de santé humaine (lutte contre les pollutions), de régulation de l'usage des terres louées (statut du fermage), d'autonomie alimentaire (sécuriser la production agricole) et d'aménagement (restructuration parcellaire, urbanisation). Ces approches, qui s'intéressent surtout à la capacité productive des terres ou à leur fonction d'emprise foncière, ne suffisent pas à endiguer toutes les menaces anthropiques qui pèsent sur cette ressource non renouvelable à l'échelle de temps humaine. Diverses initiatives professionnelles et territoriales montrent l'intérêt de mettre l'information sur la qualité des sols agricoles à la portée de la diversité de leurs utilisateurs (particuliers, professionnels, collectivités), avec une focalisation sur le facteur carbone, déterminant essentiel du bon état des sols et de leur multifonctionnalité.

## La déclinaison régionale du projet agroécologique pour la France

En 2012, la France a lancé le «Projet agroécologique pour la France» (PAEF) pour réorienter l'agriculture vers des systèmes de production alliant performances économique, environnementale et sociale. Ce projet repose sur un plan d'action comprenant 10 axes, 17 chantiers et 80 actions. Il s'appuie également sur dix plans spécifiques (Ambition bio, Écophyto, Enseigner à produire autrement...).

Alors que le PAEF prévoyait un déploiement régional et que les soutiens à l'agroécologie progressent chez les élus et dans la profession agricole, la mission a fait le constat qu'aucun Projet agroécologique en Région (PAER) n'a été formellement mis en place. Pour autant, le développement de l'agroécologie est bien inscrit dans des plans régionaux.

La mission ne suggère pas de lancer un nouveau PAEF à décliner en région, elle recommande d'activer certains leviers, en priorité une caractérisation opérationnelle de l'agroécologie, une gouvernance régionale simplifiée, une meilleure valorisation des produits agroécologiques par les filières, une intégration de l'agroécologie dans les démarches territoriales et une réorientation des aides de la PAC et du PNDAR vers l'agroécologie.





## Le développement de la bioéconomie des produits biosourcés outre-mer

Les Outre-mer sont des territoires riches de leur biodiversité. Ils ont dans le passé, connu des expériences réussies de valorisation de leurs bioressources à des fins non alimentaires et non énergétiques. L'ylang-ylang à Mayotte, le géranium à La Réunion, le bois de rose en Guyane en constituent quelques illustrations.

Ces réussites ne se sont cependant pas révélées durables, car progressivement supplantées par des productions concurrentes issues de pays tiers à plus bas coûts de main d'œuvre ou par la chimie de synthèse.

Désormais c'est à travers une approche territorialisée, visant à occuper des « marchés de niche » avec des produits « typés » revendiquant leur double origine tropicale et européenne, que la bioéconomie des produits biosourcés pourra se développer outre-mer, en s'appuyant, pour chaque territoire, sur des organes d'accompagnement dédiés.

Cette évolution requiert une meilleure coordination des acteurs de la recherche et une prise en compte des marchés susceptibles de valoriser les potentialités des bio ressources. Une plus grande implication de l'aval de la production dans la définition des orientations et le choix des priorités d'intervention s'avèrent à tous égards nécessaires, en complément des financements publics actuellement mobilisés.



## Mission d'appui à la députée Anne-Laure Cattelot

Au cours du premier semestre 2020, le CGAAER et le CGEDD ont apporté un appui à la députée Anne-Laure Cattelot, chargée par le Premier ministre d'un rapport sur la filière forêt-bois et l'adaptation au changement climatique.

Grâce aux nombreux contacts avec les acteurs nationaux et territoriaux, la députée a pu mesurer une grande attente vis-à-vis du politique, le souhait d'une approche interministérielle coordonnée et le besoin de rapprocher la population et les forestiers pour éviter des controverses qui s'amplifient et prennent le pas sur des enjeux fondamentaux.

Le rapport, intitulé « L'arbre des possibles », insiste sur la nécessité d'agir dès maintenant, pour accompagner les forêts, sans attendre les crises. Les 19 recommandations portent notamment sur la gouvernance nationale et territoriale, les besoins de financement, l'éducation à la nature, les coupes rases, l'équilibre forêt-gibier. Un chapitre est consacré aux Outre-mer où les enjeux forêts-bois sont aussi importants, voir exceptionnels quand il s'agit de biodiversité.

Le rapport a été bien accueilli. Il a pu d'ores et déjà nourrir les discussions du projet de loi de finances pour 2021 et le volet forestier du plan de relance. Il dresse les perspectives d'une politique forestière renouvelée et renforcée.

## Risques naturels et technologiques

Trois missions d'audit sur la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques (RNT) ont été engagées en 2020 dans les régions Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Réunion. Mises en œuvre par trois conseils généraux (CGEDD, CGAAER, CGE), elles appliquent le guide méthodologique établi en 2017 par le ministère en charge de l'écologie. La démarche s'appuie sur une « matrice des risques » qui identifie les principales vulnérabilités susceptibles de contrarier l'atteinte des objectifs de la politique publique. Les auditeurs, dans une approche contradictoire, cherchent et évaluent les réponses des services aux différents points de vigilance identifiés, établissent des constats et recommandations, formulent une « opinion d'audit » et doivent apprécier un « risque résiduel » dont la prévention fait l'objet d'un plan d'actions correctives à la diligence du service audité et le cas échéant des administrations centrales. Le contexte sanitaire de l'année 2020 (crise Covid) a retardé le démarrage des missions et limité les déplacements et visites en région, imposant le recours fréquent à la visioconférence. Les rapports d'audit sont attendus pour la mi-2021.



## SECTION 5 RECHERCHE, FORMATION ET MÉTIERS

La cinquième section «recherche, formation et métiers» est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et du système éducatif.

Son activité est organisée autour de cinq axes :

- l'innovation et le développement agricole;
- l'enseignement supérieur et la recherche agronomique et vétérinaire;
- l'enseignement technique agricole;
- les questions sociales et l'emploi;
- la contribution aux évaluations des personnes et aux concours.

Début 2020, l'évolution des métiers et des compétences au sein du MAA, précédemment rattachée à la cinquième section, a été rattachée à la sixième section.

## L'innovation et le développement agricole

La préparation du futur Programme national de développement agricole et rural (PNDAR 2021-2027) s'est poursuivie avec la commande d'une mission, conjointe avec l'IGF, d'évaluation des actions financées par le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) et de scénarios d'évolution.

Pour sa part, une mission consacrée aux systèmes d'information pour la diffusion des connaissances liées à la transition agroécologique a rendu ses recommandations en fin d'année.

Dans le cadre du PNDAR, la présidence et la participation de membres de la section au jury chargé d'évaluer les réponses à l'appel à projets Innovation et Partenariat, financé par le CASDAR et géré par la DGER, ont été poursuivies. Chaque année, une dizaine de projets sont retenus parmi la soixantaine de propositions évaluées.

La participation de membres de la section à des audits de conformité de l'emploi des financements mis en place au titre du PNDAR s'est également poursuivie, notamment avec un audit du programme 2018 de Terres Inovia.

Le CGAAER a poursuivi les expertises des projets soumis aux Régions en réponse aux appels à projets au titre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI) financé par le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER).

En 2020, six Régions ont sollicité cette expertise pour 52 projets. Ces projets portaient majoritairement sur l'agroécologie, les productions et filières végétales et les productions animales, thématiques représentant ensemble 80% des projets. La forêt, l'innovation organisationnelle, la bio-énergie, ainsi que la santé des plantes et le biocontrôle couvraient les 20% restant.

## Les évolutions du système d'enseignement supérieur et de recherche

Dans ce domaine, la section a achevé deux missions initiées en 2019 :

- > l'état des lieux et des personnels chargés de l'utilisation d'animaux à des fins de recherche au sein des établissements publics d'enseignement et de recherche, mission interministérielle réalisée conjointement avec l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ;
- > la coordination du groupe de travail sur l'évaluation des ingénieurs dans le cadre de la fusion INRA-IRSTEA.

Trois nouvelles missions ont été entreprises, à achever courant 2021 :

- > l'accompagnement de l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) pour l'élaboration du schéma directeur patrimonial pour la restauration et la valorisation du Potager du Roi ;
- > l'état des lieux et le bilan des actions en faveur de l'entrepreneuriat dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur agricole ;
- > l'évaluation des apports du Programme d'investissements d'avenir (PIA) aux politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par des actions et des projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche.

Par ailleurs, la section a continué d'assurer ses missions de présidence des jurys d'enseignement supérieur : diplômes de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA) et d'ingénieurs des écoles privées d'enseignement supérieur agricole.

Pour les jurys de BTSA, malgré les perturbations générées par la crise sanitaire, l'équité et la sécurité juridique des délibérations ont pu être assurées. Le taux de succès est supérieur d'une dizaine de points aux niveaux observés au cours des années précédentes. Par ailleurs, les présidents de jurys ont accompagné la réforme de l'organisation des examens et la mise en place des organisations de la mission interrégionale des examens à partir de septembre 2020.

Enfin, une mission d'appui à la DGER a été désignée pour soutenir et coordonner les efforts de continuité pédagogique dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur agricole agricole dans le contexte sanitaire de l'année 2020.

## L'adaptation de l'enseignement technique agricole

L'activité de la section a été forte dans ce domaine. Elle a achevé les quatre missions initiées en 2019, dont les deux dernières réalisées conjointement avec l'Inspection de l'enseignement agricole :

- > l'analyse des modalités d'orientation des élèves vers l'enseignement agricole et les voies d'amélioration de l'attractivité de cet enseignement ;
- > l'appropriation par l'enseignement technique agricole public de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, intégrant la prise en compte des besoins des branches professionnelles,
- > l'évaluation du 6<sup>e</sup> Schéma national prévisionnel des formations de l'enseignement agricole (SNPF6),
- > le suivi de la réforme des seuils de dédoublement des classes dans l'enseignement technique agricole.



Pour cette dernière mission à l'interface des domaines de l'enseignement technique, du développement agricole et de la recherche, le travail réalisé a montré tout l'intérêt des deux dispositifs, qui apportent aux établissements les seuls moyens humains spécifiquement attribués à leur mission d'animation et de développement des territoires.

Deux nouvelles missions ont débuté fin 2020, dont les rapports seront remis en 2021 :

- > l'évaluation de la spécialisation disciplinaire des enseignants,
- > le rôle et la place des Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), en lien avec les Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les Directions départementales interministérielles (DDI), dans la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Une mission d'appui à la DGER a de plus été réalisée pour évaluer les pertes d'exploitation des établissements publics et privés d'enseignement technique agricole en conséquence de la crise sanitaire.

La section a également continué d'assurer le suivi méthodologique des ingénieurs chefs de projet de partenariat dans les établissements d'enseignement technique agricole.

### Les questions liées à l'emploi

Dans ce domaine, la section a achevé l'évaluation du service rendu aux agriculteurs par les services de remplacement, mission débutée en 2019.

Elle a mené à bien courant 2020, en coopération avec l'IGAS, une mission portant sur la modernisation de l'assiette des cotisations sociales des non-salariés agricoles d'Outre-mer.

Elle a enfin débuté deux missions à achever courant 2021 :

- > l'évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 de la Mutualité sociale agricole (MSA) dans la perspective de son renouvellement, en coopération avec l'IGAS et l'IGF ;
- > l'état des lieux des nouvelles formes de travail en agriculture.

En outre, un membre de la section a été affecté en appui à la mission parlementaire sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et sur la prévention du suicide dans l'agriculture, mission confiée au député Olivier Damaisin dont le rapport a été remis au Premier ministre fin 2020.

### La contribution aux évaluations des personnes, aux examens et aux concours

Les membres du CGAAER assurent la présidence des jurys de recrutement des inspecteurs et enseignants de l'enseignement agricole. Pour ces derniers, les épreuves orales ont été supprimées en 2020 en conséquence de la crise sanitaire.

Ils président et participent également aux jurys de recrutement des IPEF, des IAE, des ISPV, des TSMA ainsi que des ingénieurs et techniciens de la filière formation-recherche.

Dans ce registre, une évaluation de la politique de recrutement et de gestion des IPEF docteurs a été débutée courant 2020.

Par ailleurs, les membres du CGAAER contribuent aux travaux de la Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) du MAA et en président les collèges de domaine. Le premier renouvellement des trois collèges de domaine est intervenu courant 2020, avec la nomination d'une présidente pour chacun.

Enfin, le groupe de travail Formation complémentaire par la recherche (FCPR) du CGAAER a en charge l'information des IAE et ISPV candidats à la préparation d'une thèse, leur accompagnement dans l'élaboration de leurs projets et leur évaluation. Il propose leur recrutement au Service des ressources humaines. Il en assure ensuite le suivi, en lien avec les IGAPS et les écoles d'affectation.

La sélection des candidats s'effectue au regard de la cohérence des propositions avec les thématiques prioritaires définies par les directions d'administration centrale et de l'apport futur des acquis scientifiques attendus par les services. Sept candidats ont été retenus en 2020 parmi les dix candidatures déposées.

## Analyse des modalités d'orientation des élèves vers l'enseignement agricole et les voies d'amélioration de l'attractivité de cet enseignement

Les effectifs de la formation initiale scolaire de l'enseignement agricole (EA) ont connu une baisse de près de 9% de 2012 à 2018, avant de quasiment se stabiliser à la rentrée 2019. L'EA privé a connu une diminution plus marquée que l'EA public: -10% contre -1%. Les classes de collège, de baccalauréat professionnel et de baccalauréat général et technologique ont toutes été concernées par cette évolution. Seules les sections de CAPA, de BTSA et de classes préparatoires ont progressé. La filière « services à la personne » a été particulièrement affectée (-27%) tandis que les filières de la production agricole et de l'aménagement ont vu leurs effectifs progresser légèrement.

Concernant les relations de l'enseignement agricole avec l'Éducation nationale (EN), le rapprochement marqué aux niveaux national et régional contraste avec l'insuffisance des relations au niveau départemental et la méconnaissance de l'EA par une majorité de chefs d'établissements et d'enseignants des collèges et lycées de l'EN.

La mission a également examiné la question de la communication de l'enseignement agricole, pénalisée par l'image dégradée de l'agriculture et des métiers agricoles dans l'opinion publique, par la concurrence avec l'EN sur certaines filières et par un argumentaire qui nécessite d'être actualisé.

La mission recommande à la DGER et aux DRAAF de s'impliquer activement dans la politique d'information sur les formations et les métiers, en lien avec l'ONISEP et les régions. Elle préconise également aux DRAAF d'établir des conventions avec les recteurs permettant de pérenniser et de systématiser les temps d'information sur les formations



de l'enseignement agricole et de missionner dans chaque département un représentant de l'enseignement agricole afin qu'il devienne l'interlocuteur du directeur académique des services de l'EN (DASEN) sur le sujet de l'orientation.

La mission insiste sur la nécessité, pour la DGER, d'harmoniser ses systèmes d'information avec ceux de l'Éducation nationale. Elle préconise d'élargir l'offre de formation du baccalauréat général et de mieux valoriser la spécialité « biologie-écologie » afin d'augmenter son attractivité.

Enfin, la mission recommande de renforcer la stratégie de communication externe de l'enseignement agricole en privilégiant l'entrée par les métiers porteurs des valeurs sociétales actuelles (agroécologie, agriculture biologique, bien-être animal, circuits courts...) et en la déclinant au niveau régional et à l'échelle de chaque établissement, en partenariat avec les branches professionnelles et les conseils régionaux.

## Évaluation du service rendu aux agriculteurs par les services de remplacement

Les services de remplacement (SR) sont des associations assurant un service social et garantissant la continuité de la production agricole. Ils suivent le régime juridique des groupements d'employeurs avec quelques adaptations.

Le réseau des SR compte 358 services en 2018. Les 70 000 adhérents, à 80 % spécialisés dans l'élevage, représentent 16 % de la totalité des chefs d'exploitations, avec des taux d'adhésion très variables selon les territoires. Le nombre total d'agents de remplacement s'élève à 14 672 dont 16 % de contrats à durée indéterminée. Ce sont majoritairement des hommes jeunes que les services recrutent difficilement.

En 2018, plus de 4,7 millions d'heures de remplacement ont été réalisées pour différents motifs. Le motif de l'accident et de la maladie reste majoritaire, mais les demandes formulées pour un remplacement « temps libre et congés » progressent régulièrement sous l'effet positif du crédit d'impôt mis en place en 2006 et renouvelé jusqu'en 2022.

Le financement du remplacement est couvert majoritairement par des ressources externes, le crédit d'impôts pour les congés, la MSA et les assurances pour les risques maladie et accident. Les adhésions et les facturations des prestations représentent environ 42 % du coût total des services.

Le réseau des services de remplacement maille le territoire, de l'association locale à l'organisation régionale. Cette organisation n'a pas son pareil en Europe comme le montre le parangonnage réalisé.

Confrontés à de réelles difficultés de recrutement, les SR sont amenés à s'investir davantage dans les actions partenariales locales de promotion de l'emploi agricole. L'ensemble de ces actions est reconnu par les collectivités territoriales qui apportent des financements selon la nature sociale ou économique des projets portés dans les départements et au niveau régional.

La mission a dégagé des axes d'amélioration et de développement qui impliquent l'État, le réseau des SR et la profession agricole. Le ministère doit définir une approche plus stratégique des SR en confortant leur rôle d'utilité sociale. Le réseau des SR doit mettre en œuvre une politique de départementalisation respectant les territoires afin d'accroître sa professionnalisation et de répondre aux nouveaux besoins exprimés avec une main d'œuvre adaptée. Il doit s'associer aux actions de promotion de l'emploi et des métiers menées par la profession agricole et travailler avec les partenaires sociaux sur l'adaptation du statut collectif proposé aux agents de remplacement.

La mission recommande d'intégrer davantage les SR dans les politiques publiques du ministère en valorisant leur rôle social, notamment sur l'accompagnement des agriculteurs en grande difficulté. La pérennisation du crédit d'impôt et son évolution au bénéfice des plus fragiles doit être recherchée. Enfin, il apparaît nécessaire de soutenir les partenaires sociaux agricoles dans la démarche d'adaptation de la convention collective nationale de la production pour traiter les particularités des emplois de remplacement.





## Appropriation par l'enseignement technique agricole public de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, intégrant la prise en compte des besoins des branches professionnelles

La loi Pénicaud du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » introduit quatre changements principaux dans le paysage de la Formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FPCA) :

- > l'entrée des actions de formation par apprentissage dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle ;
- > le renversement de la régulation de l'apprentissage, en remplaçant la régulation administrative de l'offre qui existait auparavant par une logique de marché via un mécanisme de coût-contrat ;
- > la remise aux branches professionnelles de deux outils essentiels de pilotage de la FPCA, la définition des titres et diplômes professionnels et la détermination des coûts-contrat ;
- > la création d'un établissement public de gouvernance de l'ensemble, France compétences, avec des responsabilités de régulation des flux financiers et de validation des parcours.

Les attentes des branches sont diverses, à la fois d'une branche à l'autre et d'une région à l'autre. Ceci amène à privilégier le dialogue régional avec les branches les plus importantes en termes de débouchés : production agricole, entreprises du paysage et entreprises de travaux. La coopération agricole se présente comme un interlocuteur systématique.

Quelques enseignements communs sont à retenir : le besoin de développement de Certificats de qualification professionnelle (CQP), la criticité de la question de l'attractivité et l'idée que l'apprentissage peut être une solution, la faible probabilité du développement de CFA d'entreprise, et une certaine confiance dans l'enseignement technique agricole public.



Jessy Trémoulière, meilleure joueuse du monde de rugby à XV, partage son temps entre le terrain d'entraînement, les matches et l'exploitation laitière familiale en Auvergne.

C'est au niveau régional que la mise en œuvre de la réforme se joue, avec des jeux d'acteurs très différents d'une région à l'autre. Le Conseil régional demeure l'acteur majeur pour la FPCA dans son ensemble. L'attitude qu'il adopte et la variabilité des positionnements des autres acteurs déterminent des contextes régionaux très divers pour l'action des DRAAF et des EPLEFPA.

Ceci a amené la DGER à demander à chaque DRAAF la définition d'une stratégie régionale. La mission confirme la pertinence de la démarche, avec la nécessité pour les DRAAF de traiter trois questions majeures :

- > la soutien à la formalisation et au fonctionnement d'un réseau régional des EPLEFPA capable de positionner l'enseignement technique agricole public à l'échelle régionale sur les sujets d'intérêt commun, dont la FPCA ;
- > la sélection des branches professionnelles avec lesquelles cultiver un dialogue approfondi en matière de FPCA ;
- > l'identification et la participation d'une instance supérieure qui, au niveau régional, assurera la concertation entre acteurs principaux de la FPCA des filières agricoles et alimentaires et leur régulation de fait.

Au niveau des EPLEFPA, trois évolutions permettront une meilleure appropriation de la réforme :

- > la généralisation de la certification qualité selon le référentiel QualiFormAgri ;
- > pour les formateurs de CFA et CFPPA, le rapprochement de leurs conditions d'exercice et le développement de compétences d'ingénierie pédagogique et de développement ;
- > l'adaptation de l'organisation avec la création d'un comité stratégique consacré à l'expression des besoins des branches et, pour les EPLEFPA qui le souhaitent, un rapprochement accru des activités des CFA et des CFPPA, qui pourrait aller jusqu'à une fusion.

La situation stratégique de l'enseignement technique agricole public face à la réforme apparaît solide, bien installée et reconnue par les parties prenantes sur l'apprentissage, avec un potentiel de développement sur la formation professionnelle continue.

Si l'enseignement agricole joue de ses points forts et valorise la force de son réseau, il pourra saisir les opportunités que la réforme lui ouvre. Sur la question de l'attractivité des métiers du monde agricole et rural, il pourrait porter une partie d'un programme national qui fédérerait l'ensemble des branches.

## Accompagnement des agriculteurs en difficulté et prévention du suicide dans l'agriculture

Le Premier ministre a confié au député Olivier Damaisin une mission parlementaire sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et la prévention du suicide. Le rapport lui a été remis le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le CGAAER a été mandaté pour accompagner le député.

La mission a auditionné et rencontré une large représentation de partenaires professionnels de l'agriculture et associatifs. Ceux-ci ont montré leur prise de conscience et ont fait part des initiatives qu'ils ont prises. Les constats, très partagés, ont permis de dégager vingt-neuf propositions d'action à mettre en œuvre au plus près des agriculteurs.

Les causes du mal-être sont multifactorielles et difficiles à objectiver. D'importants travaux sont menés pour connaître les facteurs de risque. Ils contribueront à orienter les actions de repérage et de prévention.

De nombreuses initiatives d'accompagnement des agriculteurs se développent sur les territoires mais ne sont pas toujours bien identifiées. Détecter tôt les situations de mal-être, gagner la confiance, réunir les partenaires dans un projet partagé pour mieux accompagner sont des gages d'une meilleure prévention.

Les propositions d'action visent à identifier et accompagner les agriculteurs en difficulté, à mobiliser les sentinelles qui sont à leur contact, à coordonner les acteurs de la prévention, à communiquer positivement sur l'agriculture et à pérenniser le financement de certains dispositifs, comme par exemple « l'aide au répit ». Ce dispositif permet aux agriculteurs en grande difficulté de pouvoir prendre du repos.











## SECTION 6

# GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

La section « gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification.

Lui est rattaché le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du ministère, le président du CHSCT ministériel étant membre de la section. Sont également associés à ses réflexions, la Haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité au ministère, la Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion et le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française. L'activité de ces deux derniers est présentée ci-contre.

Ses travaux transversaux d'analyse et de capitalisation constituent un appui aux membres du CGAER pour la réalisation des missions qui leurs sont confiées.

## LA HAUTE FONCTIONNAIRE EN CHARGE DU HANDICAP ET DE L'INCLUSION

La Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a une double responsabilité: d'une part s'assurer que la politique menée par le ministère prenne bien en compte le point de vue des personnes en situation de handicap, et d'autre part veiller à ce que les services administratifs ou les établissements sous la responsabilité du MAA soient pleinement accessibles aux personnes handicapées.

Pour exercer ses missions, la Haute fonctionnaire tient son autorité à la fois des textes qui définissent sa fonction et de la place qui lui est reconnue au sein de la hiérarchie du ministère. La fonction est toute jeune puisqu'elle date de 2017; créée à l'initiative du Premier ministre, elle a été concrétisée par la circulaire du 23 octobre 2017, qui demande à chacun des Ministres de nommer un Haut fonctionnaire à cette fin. Au MAA, cette Haute fonctionnaire est membre du CGAAER et directement rattachée à la secrétaire générale du ministère.

Ses fonctions sont tournées vers l'extérieur du ministère, avec des interventions en faveur de toute personne qui souhaite ou a besoin d'entrer en contact avec le ministère et n'y parvient pas en raison de son handicap. Tous les Hauts fonctionnaires des différents ministères fonctionnent en réseau, c'est-à-dire qu'ils se connaissent, échangent, se réunissent, travaillent ensemble sous l'autorité de la secrétaire générale du Comité interministériel du handicap, lui-même présidé par le Premier ministre; cela facilite la résolution des questions qui dépendraient de plusieurs ministères.

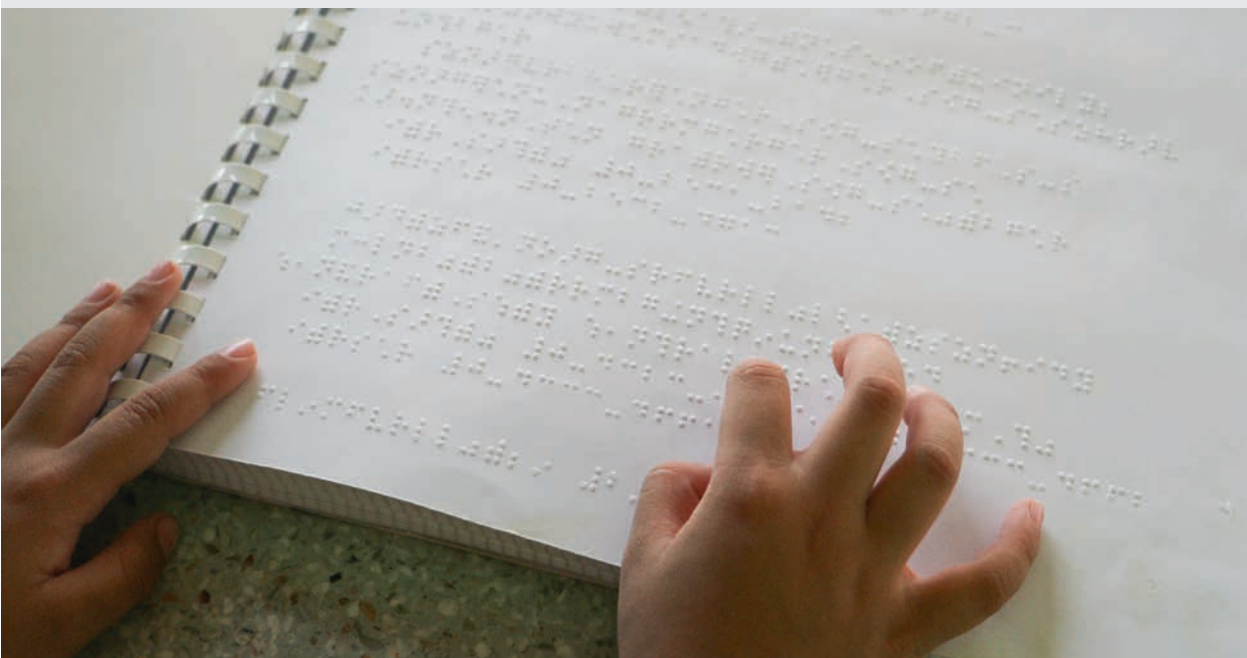
Le premier champ d'intervention de la Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion porte sur l'adaptabilité du ministère aux questions de handicap, et tout particulièrement à travers son accessibilité physique, téléphonique et numérique. Elle suit ces dossiers qui répondent à des dispositions législatives avec un grand intérêt.

Un autre dossier important au MAA concerne l'accueil des élèves et étudiants handicapés au sein de l'enseignement agricole (enseignements technique et supérieur), dans le nombre est en augmentation constante.

L'enseignement technique agricole a accueilli sur l'année 2019-2020, près de 9000 élèves en situation de handicap, soit 6,4% des effectifs totaux des élèves et soit quatre fois plus qu'en 2010-2011, dix ans auparavant. La situation de ces jeunes est diverse, certains nécessitant un aménagement d'horaires, d'autres du matériel adapté, d'autres encore un suivi particulier (sur avis d'une Commission médicale spécifique). Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, le nombre de jeunes handicapés accueillis est moindre car beaucoup quittent le système scolaire après le BAC ou le BTS.

Les dossiers traités sont très variables, avec par exemple: le soutien à l'inscription d'un bachelier en situation de déficience visuelle dans une école supérieure d'ingénieur agronome, la réintégration d'un élève autiste dans son lycée agricole, une intervention auprès d'un directeur de lycée professionnel pour renforcer la transmission Internet des cours et assurer l'inscription au bac d'une élève handicapée ne pouvant pas se déplacer.

Le rôle de la Haute fonctionnaire handicap-inclusion a également une dimension internationale. En 2010, la France a ratifié la convention internationale sur les droits des personnes handicapées (CIDPH) de l'ONU et, en 2021, elle sera auditionnée sur ses engagements et les actions mises en place par l'ensemble des acteurs publics et des institutions, tant au niveau national que local. Cette audition est un exercice difficile qui nécessite une préparation très en amont et doit mobiliser tous les acteurs du handicap... dont les hauts-fonctionnaires ministériels.





## LE HAUT FONCTIONNAIRE CHARGÉ DE LA TERMINOLOGIE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE, ET LE COLLÈGE « AGRICULTURE ET PÊCHE »

Dans de nombreux domaines d'activité, le besoin de mots nouveaux va croissant, notamment dans les domaines scientifique, technique et technologique. Une bonne partie des termes nouveaux dont les administrations et le public sont amenés à faire usage viennent de l'extérieur, sans que leur sens soit forcément compris avec précision. En 1539, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts rappelait déjà la nécessité que les arretz (décisions publiques) fussent clairs et entendibles : il est toujours aussi important que chacun puisse mettre le même sens derrière les mêmes mots.

À cette fin, le dispositif d'enrichissement de la langue française, animé par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), sous le regard attentif de l'Académie française, s'appuie sur un réseau de 19 groupes d'experts supervisés par 11 Hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française (HFTLF), dont chacun est chargé de l'ensemble des questions liées à l'emploi et à la promotion de la langue française dans son administration. Au ministère de l'Agriculture, le HFTLF est un membre du CGAAER.

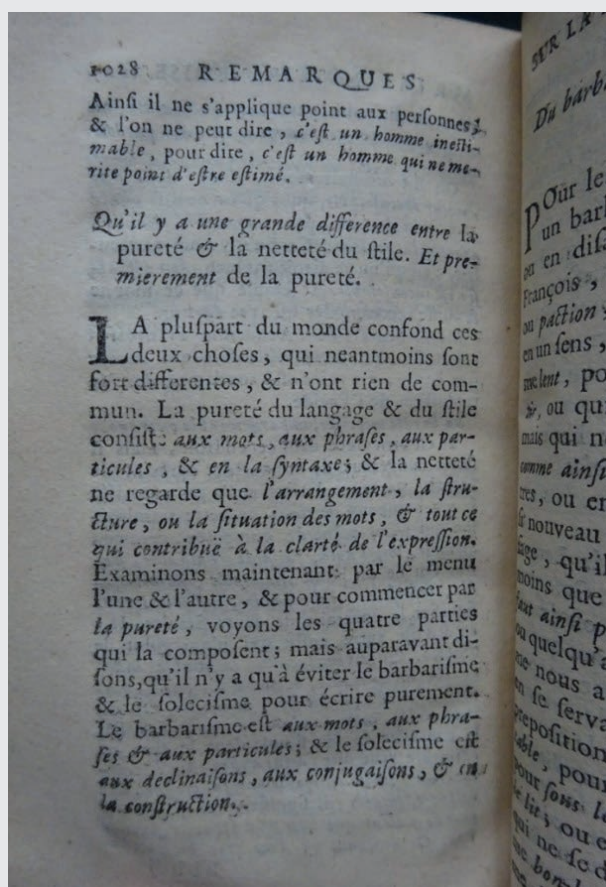
Le collège « agriculture et pêche » est composé d'une vingtaine de membres, représentants de l'Académie française, de la DGLFLF, du CGAAER, des directions du ministère et des opérateurs, d'organismes de normalisation, ainsi que d'experts extérieurs.

Sous l'impulsion de son président, ce groupe de spécialistes a vocation à élaborer des définitions pour les mots nouveaux dont le sens précis reste incertain et, le cas échéant, à proposer des mots nouveaux. Ainsi, le collège tente actuellement de proposer une définition du terme permaculture qui lui convienne et qui soit acceptable par le ministère de la Transition écologique, en raison de ses implications communes.

Les définitions débattues sont ensuite proposées à la DGLFLF qui peut, soit les retourner au collège émetteur, assorties de remarques ou de suggestions, soit les retenir et les transmettre à l'Académie française. Le dernier mot reste au ministre qui tranche, et les définitions sont publiées au Journal officiel.

Il ne s'agit pas de créer de la norme, ni de la contrainte, mais du sens, et de rendre service aux professionnels et aux usagers qui ont besoin de pouvoir s'appuyer sur des définitions solides.

Environ tous les deux ans, une nouvelle liste de mots est publiée au Journal officiel. Parmi la 9<sup>e</sup> liste du « Vocabulaire de l'agriculture », publiée en 2018, figurent les termes : *phytostimulant*, *flexivégétarien*, *sylvopastoralisme* et *syndrome de Noé*, ou encore *répulsion-attraction* et *bioagresseur des cultures*.



Remarques sur la Langue française de Vaugelas



## SEPT NOUVELLES DRAAF, CINQ ANS APRÈS : UN BILAN ORGANISATIONNEL ET SOCIAL DE LA RÉFORME RÉGIONALE DE 2015

La loi du 16 janvier 2015 a instauré, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, treize grandes régions issues du regroupement des vingt-deux régions métropolitaines. S'adaptant à la nouvelle carte administrative, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a créé sept nouvelles Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), par fusion de seize DRAAF préexistantes, dans le respect de trois principes: le maintien des compétences et des parcours professionnels; la concertation avec les agents et leurs représentants; le choix du multi-sites, qui permet de ne pas procéder à des mobilités géographiques obligatoires.

Une mission du CGAAER visait à dresser le bilan organisationnel et social de cette réorganisation. Elle s'est intéressée aux sept DRAAF réorganisées, qui constituent autant de cas singuliers, à travers une analyse des organigrammes et des sites, un bilan de l'impact de la réforme sur les agents et de son accompagnement, et a examiné les nouvelles organisations et conditions de travail, par le biais d'entretiens et de questionnaires. Elle a également pris connaissance de travaux évaluant des réformes équivalentes dans d'autres structures de niveau régional ou départemental.

Une fois la nouvelle carte des régions dessinée par la loi du 16 janvier 2015 stabilisée, fusionner deux ou trois DRAAF pour faire coïncider le périmètre des circonscriptions administratives régionales du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation avec celui des nouvelles régions est apparu une évidence. Cette décision a été rapidement mise en œuvre; dans bien des cas, les nouvelles organisations étaient opérationnelles dès le début de 2016. Les difficultés nombreuses apparues ont été progressivement absorbées, par un accompagnement adapté, dans un esprit constructif à souligner.

En revanche, l'impact de cette réforme sur les missions, conjugué à une trajectoire de réduction continue des effectifs, est durable et particulièrement fort, notamment pour les DRAAF dans les régions de plus grande taille, dont les enjeux se situent désormais à des échelles comparables à celles des pays européens de taille moyenne. Ces DRAAF sont devenues des administrations plus lourdes à manœuvrer, plus complexes à manager, moins disponibles pour les territoires et le travail interministériel. Il apparaît également que ni la loi d'avenir du 13 octobre 2014, qui venait de fixer de nouvelles orientations « agroécologiques » pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, ni la réforme de 2015, qui double la taille moyenne des régions, n'ont été accompagnées d'une redéfinition des missions des DRAAF.



La réforme importante de 2015 mériterait donc d'être prolongée, non pour la corriger mais pour permettre d'affronter les écarts entre les missions et les moyens, par une claire priorisation des missions, et par un plus grand encouragement à la subsidiarité. Le rapport identifie quelques chantiers dans ce sens, qu'une analyse approfondie avec l'ensemble des DRAAF permettrait de compléter.

Une amélioration des équipements et de l'accès aux réseaux sociaux évolués, d'une part, la clarification des règles du nomadisme professionnel, d'autre part, ont un certain caractère d'urgence. Mais si les circonstances s'y prêtent, il serait utile d'aller beaucoup plus loin, afin de permettre aux DRAAF de porter pour l'État l'ensemble des enjeux stratégiques de l'agriculture, l'alimentation et la forêt dans une perspective agroécologique.

## L'APPUI DU CGAAER À LA TRANSFORMATION DE LA DGAL, À TRAVERS L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU MACRO ORGANIGRAMME

Le CGAAER a apporté un appui à la direction générale de l'alimentation (DGAL) dans la première phase du programme de transformation de la direction, avec l'élaboration du plan stratégique et du macro organigramme. L'appui visait à « coordonner la bonne marche du programme, assurer sa cohérence, rechercher les ressources extérieures les plus pertinentes, en s'appuyant sur le chef de projet interne désigné par le directeur général ».

Pour ce faire et à compter de décembre 2019, un membre du CGAAER et un chef de service de la DGAL ont constitué un binôme placé auprès du directeur général, secondé par un consultant extérieur. La constitution de ce binôme est apparue dès le départ enrichissante en tant qu'elle alliait à la fois la connaissance de la direction « de l'intérieur » (avec l'accès aux agents, au quotidien de la communauté de travail et à la technique) et la connaissance de la direction « de l'extérieur » (avec des missions menées préalablement sur des sujets liés aux métiers et à l'organisation du sanitaire).

Cette gouvernance s'est montrée déterminante en période de confinement. Elle a permis de privilégier une approche stratégique par une bonne distribution du temps, des rôles et des compétences entre le binôme et le consultant.

En mars 2020, la dynamique était lancée, la revue des missions était en phase d'exploitation quand la communauté de travail s'est tout à coup trouvée dispersée du fait de la pandémie. Le binôme s'est alors fortement mobilisé pour revoir le mode de communication, mettre en avant le travail déjà accompli et préparer « le manifeste » puis les lettres d'information par lesquels le directeur général montrait aux agents que la transformation continuait.



Une co-construction était essentielle pour la définition des quatre axes du projet stratégique et des objectifs s'y rapportant. Elle a pu être obtenue grâce à la mise en place de la revue des missions, de questionnaires, de personnes relais et d'ateliers thématiques, puis à travers des présentations et des restitutions de ces travaux. Ces livrables ont été très approfondis par les consultants ; ils constituent une richesse d'informations qui seront utiles à la direction tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique.

Selon une logique d'optimisation des compétences, le binôme a proposé les actions stratégiques organisationnelles, traduites d'emblée dans un macro organigramme solidement structuré autour de l'approche « One Health », de l'approche intégrée des contrôles tout au long de la chaîne alimentaire et de la transition agroécologique des systèmes alimentaires.

Il ressort de cette mission que l'appui « CGAAER » a constitué un puissant levier en fonctionnant de concert avec un relai interne à la direction. La force du binôme, outre son investissement, est d'avoir établi une collaboration étroite et continue avec le consultant pour que ce dernier puisse agir au mieux dans son domaine, sans jamais se trouver en situation de stratège, rôle qu'il n'a pas vocation à endosser. Cette force s'est révélée déterminante en période pandémique.

## LA RÉDACTION DES NORMES ET L'ANTICIPATION DES TRANSITIONS

Depuis 2016, année de mise en place, au plus haut niveau, du Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA), le CGAAER est moteur par sa contribution à l'appui apporté au Président de cette instance informelle, M. Pierre-Étienne Bisch, Conseiller d'État. Le dialogue, en pas de côté, entre les cinq ministères participants (agriculture, écologie, santé, affaires européennes, travail) et les organisations professionnelles agricoles, associe également Régions de France. Par les 13 groupes de travail et les réunions plénières, il a fonctionné en 2020 en dépit de la crise sanitaire.

Les défis à relever au titre d'enjeux majeurs, tels que notre souveraineté alimentaire, la transformation

agricole par les voies de l'agroécologie, pour une agriculture saine, durable et accessible à tous, impliquent une forte anticipation pour permettre aux filières et interprofessions, agricoles et agroalimentaires, de se préparer et de s'adapter aux évolutions réglementaires européennes et nationales.

Sans préjudice ni interaction avec le dialogue multi-partenarial qu'entretiennent les ministères, et pour cela bien en amont des processus officiels, la présentation en CORENA des projets émergents et l'écoute des interrogations des professionnels permet la prise de conscience précoce de questions relatives à l'impact potentiel des futures normes et des nouvelles démarches administratives envisagées.»

## LA VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE ET DE LA GESTION DE LA FIN DE CARRIÈRE DES CORPS SUPÉRIEURS (A+), DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Les agents des corps « A+ » du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Administrateurs civils, Ingénieurs des ponts des eaux et des forêts, et Inspecteurs de santé publique vétérinaire) occupent dans notre ministère des responsabilités importantes. Les analyses démographiques de ces cadres A+ confirment la part importante de ceux âgés de plus de 55 ans (près de 40%) et, selon les projections à dix ans réalisées, cette situation est appelée à s'accroître.

À ce déséquilibre démographique s'ajoute la réduction concomitante et importante du nombre d'emplois fonctionnels, conséquence des réformes de l'État successives. Il en résulte, pour ces agents, la difficulté d'accéder à des emplois en rapport avec leurs compétences. Face à ce double constat, un enjeu pour le MAA est donc de mieux valoriser l'expérience et de mieux gérer la fin de carrière des séniors A+.

Deux phases se sont succédées pour analyser cette situation :

- > un temps d'investigation, qui a consisté à cartographier la population actuelle des séniors A+, à en établir une projection à dix ans et à identifier les modalités de renforcement des fonctions d'expertise qui pourraient être proposées à ces agents ;
- > un temps de proposition prenant en compte les travaux menés dans d'autres ministères et pays avec le souci d'une mise en œuvre opérationnelle et pragmatique.

Une partie des agents seniors des corps A+ du ministère est bien connue, avec notamment les membres du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et du Réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS) au sein du secrétariat général, ainsi que les agents détachés sur les emplois fonctionnels des administrations centrales, des services déconcentrés et des opérateurs.

En revanche, les A+ séniors occupant d'autres postes d'encadrement ou de chargés de mission dans les différents services centraux ou déconcentrés sont moins connus ; ces agents sont souvent peu mobiles et leurs compétences rarement identifiées et donc mal valorisées. La connaissance d'une part non négligeable d'agents A+ exerçant dans d'autres structures, opérateurs ou collectivités, en position de détachement, de mise à disposition ou en disponibilité est également hétérogène.

Parallèlement, la mission a constaté que les différents services du ministère exprimaient des besoins importants pour mener des missions de natures diverses nécessitant des compétences rares. Il importe donc de faire se rencontrer les compétences et les besoins par le biais de cellules de gestion et de pilotage, après avoir clarifié le cadre de la mission, sa durée, son périmètre, le positionnement hiérarchique, les moyens, les attendus, les livrables et les échéances.

Cependant, la seule mise en place de missions d'appui ne saurait résoudre la « séniorisation » des A+. Un tel dispositif est une solution de court terme, qui traite les effets sans remédier aux causes. Pour travailler à long terme cette question, la revue des conditions de recrutement et des modalités de déroulement des parcours de carrière est à réaliser. Il convient de trouver des voies pour maintenir en activité d'encadrement les agents des corps A+ en favorisant les mobilités « horizontales » dans d'autres environnements professionnels, en complément des parcours de carrière « classique » ascendants.

La gestion des compétences des A+ séniors est évidemment nécessaire pour la mise en place de missions d'expertise, mais elle doit être structurée dès le début et tout au long de leur carrière. À cette fin, la mission propose cinq recommandations de valorisation des compétences des cadres séniors et d'ajustement des parcours professionnels.



## L'organisation des services départementaux de l'État

Sous la coordination du comité de pilotage inter-inspections et conseils généraux des Directions départementales interministérielles (DDI), le CGAAER contribue à la fois à l'examen de l'organisation et du fonctionnement de DDI et à des analyses transversales des services déconcentrés de l'État. Dans le cadre de ce comité de pilotage, des actions très diverses ont été mises en œuvre en 2020, mais aucun examen classique de DDI n'a toutefois été réalisé cette année, compte tenu du contexte sanitaire et de ses impacts sur le fonctionnement des services déconcentrés.

Le CGAAER a contribué à la rédaction d'une **synthèse interministérielle des missions d'examen de ces DDI**. Ces directions sont parfaitement reconnues pour leur rôle dans le paysage institutionnel territorial et sont perçues de façon positive avec une image de compétence et d'efficacité. Dans leur fonctionnement interne, les pratiques de pilotage et de management sont éprouvées, avec un dialogue social généralement apaisé. Les fonctions de soutien interne sont toutefois assurées de manière inégale, avec peu d'avancées dans la mutualisation des moyens; dans ce contexte, la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux constitue un enjeu essentiel pour 2021 et les années suivantes.

La bonne mise en œuvre des politiques publiques est largement conditionnée par la capacité des DDI à travailler en réseau, avec à la fois des actions coordonnées entre services au sein d'un département et avec une approche métier pilotée à l'échelle régionale. En situation de crise, les partenariats et modes de fonctionnement avec la préfecture sont jugés satisfaisants.

Le CGAAER a également participé à une mission sur **les services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)**, qui ont vocation à «*[garantir] un service homogène à l'ensemble des structures pour le compte desquelles il intervient. Il veille à la qualité de service et à la convergence des technologies et des pratiques au niveau local*».

La mission estime que les SIDSIC remplissent globalement les missions pour lesquelles ils ont été créés, mais de manière inégale selon la nature de celles-ci; l'organisation et le fonctionnement des SIDSIC ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire; le degré de satisfaction des services utilisateurs des SIDSIC ne peut être considéré comme suffisant. C'est largement au niveau des administrations supra-départementales que se situent les freins et blocages, puisque les ministères ont décliné au niveau des départements leurs politiques de systèmes informatiques (SI) en silos étanches.

Il apparaît nécessaire de décliner une politique technique beaucoup plus cohérente, de redéfinir les missions des SIDSIC, d'en améliorer le fonctionnement et de renforcer la gouvernance de cette filière informatique.

**Le cadre d'intervention du comité de pilotage des DDI a évolué cette année 2020**, avec une nouvelle lettre de mission signée par le directeur de cabinet du Premier ministre en février 2020.

Il importe en effet de tenir compte des conséquences du nouveau schéma d'organisation de l'État départemental marqué par le regroupement des fonctions support des services déconcentrés et de la préfecture et par une interministérialité renforcée. À cette fin, en remplacement des précédentes «missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des DDI», le comité de pilotage réalisera un nouveau type de missions dites «départementales» qui s'appuieront sur une analyse plus globale de l'organisation départementale, n'excluant pas pour autant un examen de la situation de chaque DDI. Cette nouvelle approche développée dans les missions vise aussi à être plus en phase avec des contextes locaux souvent différents.

Un travail méthodologique adapté à ces nouvelles priorités a été préparé en 2020, afin d'être testé dans un département en 2021. Ajusté si nécessaire, il servira ensuite de référence pour les travaux ultérieurs.



## SECTION 7 PROSPECTIVE, SOCIÉTÉ, INTERNATIONAL

La section « prospective, société, international » est compétente pour les questions relatives à la prospective, aux études et à l'évaluation, aux enjeux climatiques, aux enjeux des sciences et techniques pour la société ainsi que pour les questions internationales.

Les travaux de la section s'articulent autour de quatre types d'actions :

- > la production de rapports de missions dans les domaines de compétence de la section ;
- > des missions d'expertise et de coopération internationale ;
- > des fonctions de pilotage d'action, d'animation de la concertation et de représentation ;
- > des actions internes de réflexion collective : groupes de travail.

## ÉLEVAGE ET ALIMENTATION DURABLES

Les élevages et les produits d'origine animale sont au cœur des enjeux de durabilité et de vitalité des territoires agricoles. Ils sont à la croisée d'au moins deux enjeux globaux : d'une part, la sécurité alimentaire, sanitaire et nutritionnelle ; d'autre part le respect de l'environnement, principalement le climat et la biodiversité.

Les produits animaux fournissent des nutriments essentiels mais une forte consommation de viande rouge dans les pays riches est associée à des problématiques de santé publique. Ils représentent par ailleurs près des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation, qui est elle-même responsable du quart des émissions dues aux activités humaines dans le monde. Les animaux d'élevage, et notamment les ruminants, sont les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole. Toutefois l'élevage à l'herbe fournit aussi des services écosystémiques majeurs, alors que porcs et volailles entrent en concurrence avec l'homme pour les ressources et exercent une forte pression sur certains écosystèmes mondiaux via la dépendance au soja.

À partir de ces constats, et d'une analyse de cinq scénarios prospectifs pour l'élevage européen à l'horizon 2050, les auteurs du rapport font des recommandations pour accélérer et pour accompagner les nécessaires transitions alimentaires et agricoles vers une durabilité accrue.

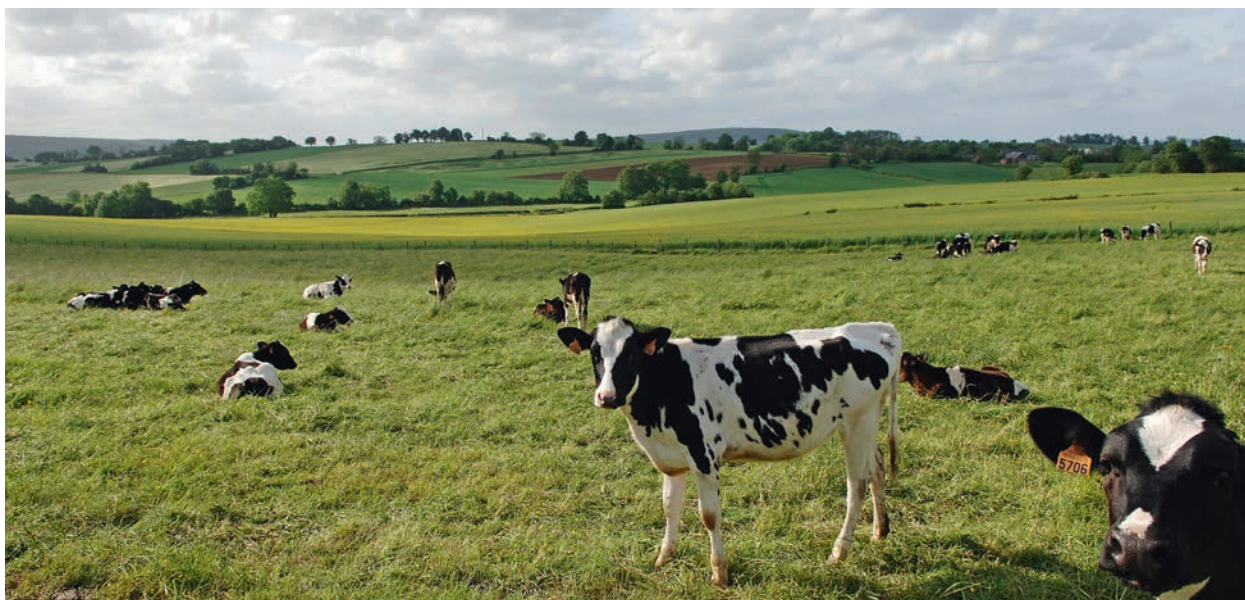
Il est indispensable et urgent d'adopter des régimes alimentaires plus sobres, moins riches en calories et en protéines et dont le ratio protéines animales/protéines végétales s'inverse. Cet objectif doit être porté de façon volontariste par les politiques publiques nationales, dans un pays qui reste l'un des plus forts consommateurs de viande en Europe.

Parallèlement, les transitions au stade de la production primaire doivent s'intensifier et être accompagnées d'un soutien aux filières d'élevage françaises dans leurs démarches pour réduire l'intensité des

émissions de gaz à effet de serre par volume de produit. Cependant, une contraction de l'élevage en Europe et en France semble inévitable à l'horizon 2050. Les pouvoirs publics sont ainsi invités à soutenir l'option « moins d'élevage mais mieux », proposée par nombre de scientifiques et de parties prenantes.

Les inflexions nécessaires pour accompagner les filières et les territoires dans des évolutions majeures, impliquant parfois des ruptures technologiques et sociales par des changements de modèles, doivent être prises dès aujourd'hui. Des gains d'efficacité et de résilience sont attendus entre autres pour une utilisation optimale en alimentation animale des protéines non consommables par l'homme, impliquant une reconnexion des productions animales et végétales (protéagineux, oléagineux, prairies) et une optimisation de la circularité dans les systèmes agricoles. Des analyses par panier de services dans chacune des régions agricoles doivent permettre d'impulser et d'accompagner les évolutions nécessaires en prenant en compte la très grande diversité des types et modes d'élevage. Les dimensions économiques et commerciales, souvent laissées de côté par les études prospectives sur la santé et l'environnement, doivent être mieux prises en compte, pour ce qui concerne les emplois, les revenus et la balance commerciale.

Le rapport de mission conclut à la nécessité d'une transformation de fond des systèmes alimentaires. La cohérence des politiques publiques dans les domaines agricoles et alimentaires est à renforcer entre les différents secteurs concernés (agriculture, santé, environnement) afin de mieux relayer l'ambition européenne exprimée dans la stratégie « Farm to fork ». La concertation entre tous les acteurs des systèmes alimentaires, de la production primaire à la consommation, doit aussi être renforcée dans la durée. De l'examen des freins et des leviers des transformations, émerge notamment l'importance d'un plan protéines végétales ambitieux, et d'une optimisation des instruments de la PAC.





## Autorité environnementale

La préservation des espaces naturels et agricoles est au cœur des préoccupations de l'Autorité environnementale (Ae).

L'artificialisation des sols est la conséquence de la consommation d'espaces naturels et agricoles par l'aménagement et le changement d'usage des sols qu'il implique. L'habitat représente 41,9% des terres artificialisées, les réseaux routiers 27,8%, les services et les loisirs 16,2%.

C'est une des ambitions du plan biodiversité, présenté par le gouvernement en juillet 2018, de maîtriser l'artificialisation des sols pour atteindre à terme le « zéro artificialisation nette ». L'exercice de modélisation conduit par France Stratégie suggère qu'atteindre « zéro artificialisation nette » dès 2030 nécessiterait de réduire de 70% l'artificialisation brute, qui pour 2/3 concerne des terres agricoles et de renaturer 5 500 hectares de terres artificialisées par an.

Or les dossiers examinés par l'Ae concernent notamment les grandes infrastructures linéaires sous maîtrise d'ouvrage de l'État ou de ses établissements publics ou concessionnaires, ainsi que des projets de zones d'activité présentant un lien avec des projets relevant d'une décision de l'État.

Chaque dossier pour lequel l'Ae donne un avis sur l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement est l'occasion d'argumenter afin d'éviter ou de réduire la consommation d'espace. C'est aussi en se prononçant sur les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires, sur les chartes des parcs naturels régionaux, sur les contrats de plans État-Région ou les programmes opérationnels européens qu'il est possible de peser en faveur de la réduction des surfaces ouvertes à l'urbanisation ou des financements alloués à des investissements consommateurs d'espace.

La participation d'un membre du CGAAER aux délibérations collégiales de l'Ae apporte une contribution en ce sens.

## Comité national d'éthique des abattoirs

Comme suite à sa pérennisation en 2019 sur la base d'un nouveau mandat, le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb), présidé par un membre du CGAAER, a travaillé sur l'harmonisation des grilles d'évaluation de la bientraitance animale en abattoir et a notamment suivi les travaux des groupes relatifs à l'expérimentation de l'abattage mobile et à la vidéosurveillance en abattoir.

## Étiquetage des modes d'élevage

Le groupe de concertation pour une expérimentation d'un étiquetage des modes d'élevage mis en place le Conseil national de l'alimentation (CNA), dont un membre du CGAAER a assuré la vice-présidence, a rendu son avis (n°85), assorti de recommandations.

L'avis fournit une définition consensuelle des modes de production animale, incluant les modes d'élevage. Il propose deux scénarios, l'un à court terme informant sur certains modes d'élevage (signes de qualité) et l'autre à moyen terme nécessitant l'élaboration d'un référentiel spécifique ou d'une grille de lecture des référentiels existants informant sur les modes d'élevage de l'ensemble des produits d'une même catégorie. Les éléments figurant dans l'avis ont pour objectif d'éclairer les ministères à l'origine de la saisine sur la réalisation d'une expérimentation relative à l'étiquetage du mode d'élevage.

## Retour d'expérience sur la crise Covid-19 dans le domaine alimentaire

Le Conseil national de l'alimentation (CNA) a mis en place un groupe de concertation relatif au retour d'expérience sur la crise Covid-19 pendant le premier confinement dans le domaine alimentaire, présidé par un membre du CGAAER. Ce groupe a tenu ses premières réunions et remettra son avis en juin 2021.

## Activités internationales

**L'activité internationale 2020 du CGAAER a été riche comme à son habitude, même si elle a été perturbée par la crise Covid-19 qui a limité fortement les déplacements.**

**Elle s'est déclinée en jumelages européens, en missions d'assistance technique TAIEX, en appuis institutionnels et en actions de coopération bilatérale.**

**Le CGAAER représente toujours plus de la moitié des ressources mobilisées pour la coopération institutionnelle du MAA.**

### ► Jumelages européens

Le CGAAER est toujours très impliqué dans les jumelages européens, et s'est investi en 2020 sur de nouveaux jumelages malgré la situation Covid-19.

Les jumelages sont des outils européens de coopération basés sur des partenariats techniques pouvant aller jusqu'à 36 mois, pendant lesquels un État membre de l'Union européenne, généralement en consortium avec d'autres États membres, accompagne une administration homologue d'un pays tiers dans la mise en place de réformes dans un domaine régalién.

## Évaluation de l'accord UE-Mercosur

En juillet 2019, le Premier ministre Édouard Philippe a installé une commission indépendante d'évaluation de l'accord d'association UE-Mercosur en matière de développement durable.

Cette commission était composée d'experts de disciplines diverses (économie, agronomie, sécurité sanitaire, écologie, sciences politiques), dont un membre du CGAAER. Il a été remis au Premier ministre Jean Castex, le 18 septembre 2020.

La commission a effectué de nombreuses auditions d'experts et de parties prenantes, à Paris et Bruxelles. Dans le domaine agricole, elle propose une analyse économique pour la plupart des produits sensibles (viande de volaille, viande bovine, sucre, éthanol et miel).

Le rapport conclut que l'accord représente une occasion manquée par l'UE d'utiliser son pouvoir de négociation pour obtenir des garanties solides répondant aux attentes environnementales, sanitaires et plus généralement sociétales de ses concitoyens. Il constate que l'accord ne comporte aucune exigence de respect des normes européennes de production (hormis l'absence d'utilisation d'hormones) et que le principe de précaution y est incomplètement reconnu.

Les instances de dialogue prévues apparaissent comme peu contraignantes. La commission estime que l'accord conduirait à une accélération de la déforestation

annuelle de l'ordre de 5% pendant la période de six ans prévue pour la réduction des tarifs et à une augmentation des émissions de GES (entre 4,7 et 6,8 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>). Elle indique que l'accord ne contient aucune conditionnalité spécifique sur les engagements pris par les parties dans le cadre de l'Accord de Paris.

Onze recommandations sont formulées en matière d'évaluation d'impact, de mise en œuvre de l'accord, de modifications de l'accord et de conseils pour les futurs accords. Certaines renouvellent des propositions du rapport de la commission d'évaluation de l'impact du CETA (comprenant également un membre du CGAAER) qui avait conduit à l'élaboration d'un plan d'actions du gouvernement français en octobre 2017.

Sur la base de ces conclusions, le gouvernement a publié un communiqué indiquant que la France s'opposera au projet d'accord en l'état, travaillera avec les autres États membres et la Commission européenne pour faire évoluer le texte et contribuera à la révision de la stratégie de la politique commerciale de l'UE. Par ailleurs, le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a déclaré que la présidence française de l'Union européenne plaidera l'instauration de clauses miroirs dans les accords de libre-échange, ainsi que le préconise le rapport.



Remise du rapport de Stefan Ambec à Maignon le 18 septembre 2020

### ► Préparation en amont à de futurs jumelages européens

Le CGAAER s'est investi auprès des autorités malgaches dans la préparation du premier jumelage Sanitaire et phytosanitaire (SPS) « pays tiers » UE/ Madagascar, en attente de la sortie de la fiche de jumelage.

### ► Présentation de candidatures à des jumelages européens

Le CGAAER a présenté plusieurs candidatures à des appels à projet de jumelage européens :

- > trois en partenariat avec France Vétérinaire International :
  - candidature à deux jumelages en Bosnie-Herzégovine, l'une en qualité de chef de projet sénior, l'autre en qualité de chef de projet junior,
  - candidature à un jumelage en Géorgie;
- > une en partenariat avec FranceAgriMer : candidature à un jumelage forestier en Serbie, en qualité de chef de projet junior.

Sur ces quatre candidatures, seule la candidature pour le jumelage Bosnie-Herzégovine en santé animale a été remportée par le consortium Autriche-Croatie-France, la France étant chef de projet junior dans ce jumelage.

### ► Pilotage de jumelages européens

Actuellement, le CGAAER pilote ou co-pilote les jumelages suivants, en lien avec les structures issues des anciens GIP ADECIA et FVI, FranceAgriMer et VetAgroSup/ENSV-FVI :

- > un appui aux services vétérinaires bosniens ;
- > un appui aux services vétérinaires libanais ;
- > un appui à la direction générale des forêts algérienne.

#### ► Bosnie-Herzégovine

Ce jumelage vise à rapprocher les services vétérinaires bosniens des standards européens, notamment de la nouvelle loi de santé animale. Il est porté par un consortium austro-franco-croate.

Le CGAAER s'est investi dans le montage du dossier de candidature et sa présentation à Sarajevo en février 2020. Le premier comité de pilotage s'est tenu en novembre 2020. En qualité de chef de projet junior, le membre du CGAAER investi dans ce jumelage planifie avec le Conseiller résident de jumelage (CRJ) les missions des experts français et participe aux réunions de coordination bimensuelles entre les trois chefs de projets, un sénior et deux juniors.

#### ► Liban

Ce jumelage était initialement prévu d'octobre 2018 à septembre 2020, mais les événements de rue au

## Codex Alimentarius



La 32<sup>e</sup> session du comité du Codex Alimentarius sur les principes généraux, comité présidé par un membre du CGAAER, a été préparée en 2020 avec le SGAE, aussi bien sur le fond que sur la forme. Tenu en février 2021, ce fut la première session virtuelle de cette organisation internationale.

Liban en octobre 2019, suivi d'une instabilité gouvernementale récurrente, puis la situation Covid-19 ont conduit à sa suspension à compter du 15 août 2020, pour une période allant jusqu'au 30 juin 2021.

Le travail approfondi de comparaison entre la réglementation du Liban avec celle de l'UE dans le domaine vétérinaire (santé animale, protection animale, sécurité sanitaire des aliments, import-export, mandat sanitaire du vétérinaire et autorité centrale vétérinaire) engagé en 2019 a permis, en 2020 de rédiger un projet de loi fondateur des Services vétérinaires et les principaux textes réglementaires structurants.

Une équipe dédiée de quatre membres du CGAAER, dont un membre spécialisé dans le domaine juridique, pilotée par le chef de projet, s'est consacrée à la rédaction d'un projet de loi, à la construction d'un argumentaire s'appuyant sur les normes internationales de l'OIE et de la FAO/OMS (Codex Alimentarius). Dans le prolongement de ce travail, des décrets d'application accompagnant la loi ont aussi été préparés pour constituer un ensemble cohérent et opérationnel.

L'objectif fixé était de produire un corpus directement opérationnel « clé en main » et sur mesure que les services vétérinaires du Liban pourront proposer au Gouvernement et au Parlement libanais.

#### ► Algérie

Ce jumelage, conduit par un consortium franco-italien avec une participation suédoise a pour objet l'« appui au renforcement des capacités de la direction générale des forêts (DGF) dans la mise en œuvre de la stratégie forestière ».

Il est piloté par une équipe de cinq membres du CGAAER (dont le chef de projet) et organisé en quatre volets :

- > définition et mise en place d'une stratégie de valorisation du patrimoine et des produits forestiers,



- > renforcement des capacités de l'administration forestière en matière de pilotage stratégique et d'efficacité opérationnelle,
- > définition et mise en place d'une politique d'amélioration continue des compétences,
- > renforcement de la mise en œuvre des cadres stratégiques des accords multilatéraux.

La mobilisation conjointe de la DGF, des autres partenaires algériens du projet (UGP3A<sup>1</sup>, DUE<sup>2</sup>), l'investissement du conseiller résident de jumelage et de son homologue algérienne ainsi que de FranceAgriMer (en charge de l'administration du projet) ont permis aux chefs de projet de mettre en place une stratégie d'adaptation constante pour optimiser en temps réel la conduite du projet face aux évolutions de la situation sanitaire, sous l'égide des comités de pilotages.

Démarré le 23 février 2020 pour une durée de 24 mois, le jumelage a été suspendu près de cinq mois, du 5 avril au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Mais les partenaires du projet ont continué de se mobiliser tant côté UE qu'algérien pour préparer les termes de références des premières activités. Au premier semestre ont ainsi pu être organisées 10 missions en 27 visioconférences, entre mi-octobre 2020 et mi-janvier 2021. Ces missions ont mobilisé 23 experts (dont 2 experts italiens et 3 experts suédois). Parmi les 18 experts français, sont intervenus 8 membres du CGAAER, 2 de la DGPE, 1 de la DGAL, 1 de la DPMA, 3 de l'ONF, 2 de l'OFB et 1 d'INRAE.

Un retour d'expérience sur ce fonctionnement en temps de crise est en cours sous l'égide de FAM. Plusieurs pistes de projets post-jumelage ont d'ores et déjà été identifiées.

## Appuis institutionnels

### ► Arabie Saoudite

Un membre du CGAAER pilotait deux programmes de coopération, sous l'égide de FVI et avec la collaboration notamment de l'ANSES, pour le développement des capacités des laboratoires d'analyses du domaine santé publique vétérinaire :

- > renforcement du réseau des laboratoires de santé animale du ministère de l'agriculture Saoudien (MEWA);
- > développement des capacités du laboratoire de référence national de Saudi Food and Drug Authority (SFDA) dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ces deux actions ont été suspendues en 2020 du fait de la situation Covid-19.

### ► Tunisie

Le PRIMEA (Programme de Relance de l'Investissement et de la Modernisation des Exploitations Agricoles), financé par l'AFD et signé fin 2018 a pu entrer dans une phase opérationnelle en 2020 à la suite de la mise en place de son unité de gestion en décembre 2019.

Comme suite à la mission de calage du calendrier d'actions de janvier 2020, 4 missions de diagnostic entre mars et l'été 2020 et le recrutement au 1<sup>er</sup> avril d'un expert junior installé à Tunis ont été programmés. Avec la crise sanitaire, l'arrivée de l'expert junior a été reportée à août 2020 et la méthodologie d'élaboration du diagnostic a été profondément révisée sur la base de questionnaires et d'entretiens en visioconférence. Les premiers éléments du diagnostic ont été communiqués à la DGFIOP (Direction générale des financements et des organisations professionnelles du ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche de Tunisie) en décembre 2020. C'est sur cette base que le diagnostic définitif sera établi au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Cet appui institutionnel mobilise deux membres et un retraité du CGAAER.

## Groupe de travail « coopération internationale »

Un groupe de travail « coopération internationale » a été créé en mars 2020 avec les objectifs suivants :

- > aider au suivi, à l'articulation et à la cohérence des missions internationales du CGAAER en cours;
- > favoriser le dialogue sur la coopération internationale avec l'ensemble des acteurs concernés (internes et externes): présentations, auditions d'acteurs sur les grands enjeux internationaux;
- > approfondir les sujets et enjeux estimés cruciaux par le groupe (études de cas) et alimenter la maîtrise d'ouvrage sur les travaux nouveaux et prioritaires à mener;
- > permettre la participation aux réunions du CGAAER d'acteurs internationaux (bilatéraux, multilatéraux, organismes...) et faciliter les parangons nécessaires pour se situer par rapport aux autres principaux acteurs UE et hors UE;
- > échanger périodiquement avec les sections concernées lorsque le sujet le requiert et avec les autres groupes de travail (notamment celui sur la sécurité alimentaire).

1. Unité de gestion du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association.

2. Délégation de l'Union européenne en Algérie

Par ailleurs, le CGAAER participe activement à la Commission agricole et agroalimentaire internationale de FranceAgriMer et à ses groupes de travail, notamment celui relatif aux «pays retenus comme prioritaires», devant permettre de définir une méthodologie généralisable à tous les pays cibles.

## **Crise Covid-19**

La section 7 a été chargée de coordonner et synthétiser les contributions et réflexions des membres du CGAAER sur l'«après-crise» sous la forme d'une note assortie de fiches thématiques destinée au Cabinet du MAA.

Des tableaux cartographiant les positions des différents acteurs des secteurs agricole et agroalimentaire sur l'«après-crise» ainsi qu'une note de sémantique (sécurité, souveraineté, autosuffisance, autonomie, indépendance, relocalisation alimentaires) ont été également produites par la septième section à la demande du Cabinet du MAA.

Plusieurs membres de la section ont été placés en appui du Cabinet du MAA dans le cadre de la crise Covid-19 et ont participé avec le Secrétariat général à l'élaboration du plan de déconfinement du MAA.

## **Autres missions**

Du fait de la crise Covid-19, plusieurs missions de la section figurant au programme de travail 2020 ont été décalées et ne seront finalisées qu'en 2021 : poids des facteurs agraires dans les crises ; place de la France dans les politiques agricoles africaines ; investissement des PME et ETI (entreprise de taille intermédiaire) agroalimentaires françaises en Afrique ; conséquences politiques, économiques, commerciales et sociales au niveau mondial de la crise « peste porcine africaine » ; évaluation de l'impact de la coopération internationale menée par le MAA.

### **► Groupes de travail**

La section anime trois groupes de travail : sécurité alimentaire, numérique et coopération internationale, le dernier ayant été mis en place en 2020 (cf. Activités internationales).

### **► Assemblées générales**

Deux assemblées générales ont été organisées en 2020 par la section :

- > en janvier sur le rapport Agri2050 (cf. rapport annuel 2019),
- > en juillet sur la politique agricole espagnole, avec la participation de personnalités espagnoles.

La section a en outre participé à l'organisation avec la troisième section de l'assemblée générale de février relative au métier vétérinaire en milieu rural.







# **MISSIONS**

# LES MISSIONS

Les missions réalisées par le CGAAER, issues de la seule demande du ministre ou de demandes conjointes de plusieurs ministres peuvent être catégorisées en trois groupes : les missions organiques, dites « cœur de métier », les missions « caractérisées » et les missions ou fonctions spécifiques.

Les missions organiques, « cœur de métiers » sont au nombre de quatre : audit, conseil, évaluation et inspection.

Les missions « caractérisées » comprennent la médiation et la gestion de crise, l'expertise nationale ou internationale, les études et la prospective.

Les missions ou fonctions spécifiques comprennent la présidence ou la participation à des jurys, la délivrance de formations, la représentation au sein d'organismes publics ou privés et les missions permanentes particulières.

En 2020, le Conseil général a reçu **239 missions nouvelles** :

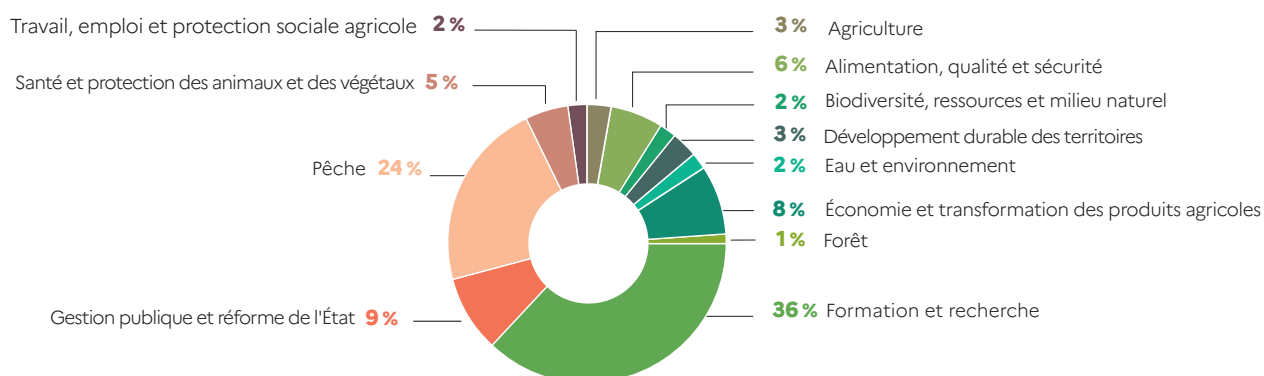
- ▶ 81 missions d'audit ou d'inspection ;
- ▶ 86 missions de conseil, évaluation, expertise, médiation, gestion de crise, prospective et autres ;
- ▶ 72 présidences de jurys, correspondant à 83 participations à des jurys d'examen et concours, comme président ou membre de jury.

À cela se rajoutent 105 missions en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2020: 47 missions d'audit ou d'inspection et 58 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective.

## RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS NOUVELLES

DOMAINE	AUDITS/ INSPECTIONS	JURY	AUTRES	TOTAL
Agriculture	0	0	6	6
Alimentation, qualité et sécurité	1	0	13	14
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3	0	1	4
Développement durable des territoires	1	0	6	7
Eau et environnement	1	0	3	4
Économie et transformation des produits agricoles	1	0	18	19
Forêt	0	0	3	3
Formation et recherche	2	72	13	87
Gestion publique et réforme de l'État	13	0	8	21
Pêche	57	0	1	58
Santé et protection des animaux et des végétaux	2	0	9	11
Travail, emploi et protection sociale agricole	0	0	5	5
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>72</b>	<b>86</b>	<b>239</b>

## RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS REÇUES EN 2020



# Missions d'audit et d'inspection

## LES MISSIONS D'AUDIT

L'**audit** est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité auditée pour atteindre ses objectifs,
- de formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ses risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes,

un état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI),
- l'audit dit « hors MMAI ».

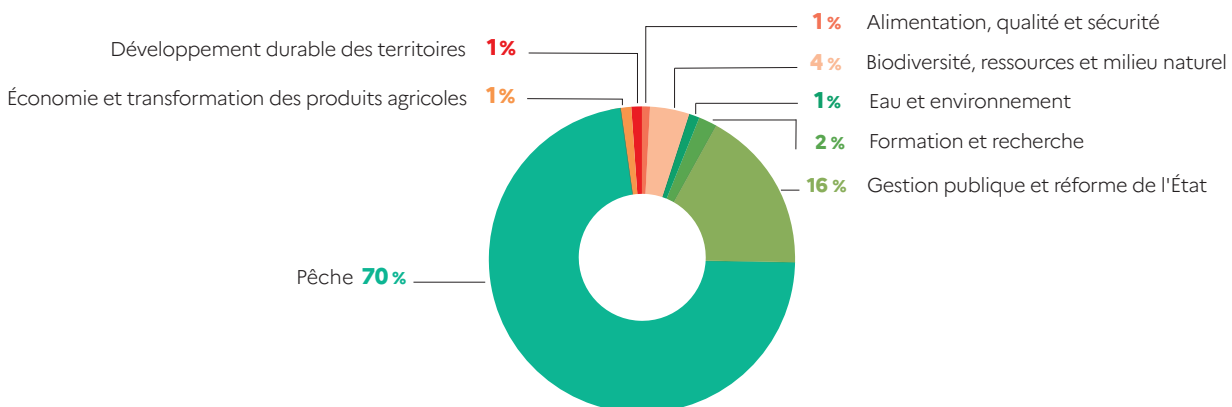
En **2020**, le CGAAER a traité **76 nouvelles missions d'audit**, nécessitant la désignation de 32 auditeurs et 93 participations de ceux-ci et **5 missions d'inspection**.

Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, **47 missions d'audit étaient par ailleurs en cours**.

## RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION REÇUES EN 2020

DOMAINE DE COMPÉTENCE	NOMBRE
Agriculture	0
Alimentation, qualité et sécurité	1
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3
Développement durable des territoires	1
Eau et environnement	1
Économie et transformation des produits agricoles	1
Formation et recherche	2
Gestion publique et réforme de l'État	13
Pêche	57
Santé et protection des végétaux	2
Travail, emploi et protection sociale agricole	0
<b>Total</b>	<b>81</b>

## MISSIONS D'AUDIT NOUVELLES 2020





## LISTE DES MISSIONS D'AUDIT REÇUES EN 2020 CLASSÉES PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

### Biodiversité, ressources et milieu naturel

N° 20043-01

Audit 2020 – Prévention des risques naturels et technologiques - Auvergne-Rhône-Alpes

N° 20043-02

Audit 2020 – Prévention des risques naturels et technologiques - Val-de-Loire

N° 20043-03

Audit 2020 – Prévention des risques naturels et technologiques - La Réunion

### Formation et recherche

N° 20038

Audit interne du processus d'instruction et de paiement des aides à caractère social par les CROUS et par les DRAAF

N° 20115

Mission de suivi des recommandations de la mission d'audit interne 19024

### Gestion publique et réforme de l'État

N° 20015-01

Audit du PRDAR 2018 Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine

N° 20015-02

Audit du PRDAR 2018 Chambre d'agriculture de Martinique

N° 20015-03

Audit du PRDAR 2018 de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

N° 20015-04

Le programme 2018 de l'Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR), Terres de liens

N° 20015-05

Le programme 2019 de l'institut technique Terre Inovia

N° 20015-06

Audit de l'appel à projet 2016 de l'Institut de la Vigne

N° 20015-07

Audit de l'appel à projet 2016 du GIE Fleurs et Plantes du Sud-ouest

N° 20015-08

Audit de l'appel à projet n° 2015-02 de l'INRA Auvergne-Rhône-Alpes - projet COLNATOR

N° 20050

Audit interne du processus de dialogue de gestion programme 206

N° 20051

Audit interne des procédures de mise en œuvres des aides de minimis

N° 20052

Audit interne du processus relatif à l'affectation des moyens nécessaires en effectifs pour réaliser les missions assignées au Programme 143

N° 20053

Audit interne du processus d'élaboration par la DGAL de la réglementation

N° 20063

Audit interne du plan de maîtrise des incidents lors des contrôles

### Pêche

N° 20069-01

Audit système - Collecte de données 2018

N° 20069-02

Audit d'opération - Acquisition d'un patrouilleur austral des affaires maritimes - Ile de la Réunion

N° 20069-03

Audit système - Collecte des données 2016

N° 20069-04

Audit système - Collecte des données 2017

N° 20069-05

Audit système - Collecte des données 2015

N° 20069-06

Audit système - Collecte des données 2018

N° 20069-07

Audit d'opération - Aménagement d'un bâtiment de transformation des produits issus de la pêche et de l'aquaculture

N° 20069-08

Audit d'opération - Plan de production et commercialisation

N° 20069-09

Audit d'opération - Plan de production et commercialisation

N° 20069-10  
**Audit d'opération - Plan de production et commercialisation**

N° 20069-11  
**Audit d'opération - Plan de production et commercialisation**

N° 20069-12  
**Évaluation mi-parcours FEAMP**

N° 20069-13  
**Audit système - collecte de données 2016**

N° 20069-14  
**Audit d'opération - Plan de production et commercialisation**

N° 20069-15  
**Audit d'opération - Travaux de transformation du patrouilleur austral**

N° 20069-16  
**Dispositif de surveillance par satellite des zones de pêche maritimes sous juridiction française**

N° 20069-17  
**Audit d'opération - Création d'un atelier de transformation des poissons d'eau douce**

N° 20069-18  
**SEX'N'PERCH**

N° 20069-19  
**Audit système - Collecte de données 2015**

N° 20069-20  
**Campyshell : campylobacter dans les coquillages (source de contamination et risque pour l'homme)**

N° 20069-21  
**Plan de progrès pour la pisciculture phase 2**

N° 20069-22  
**Assistance Technique ASP**

N° 20069-23  
**Audit d'opération - Création d'une ferme de spiruline dans le Grésivaudan**

N° 20069-24  
**Audit d'opération - Plan de production et commercialisation**

N° 20069-25  
**Audit d'opération - Plan de production et commercialisation**

N° 20069-26  
**Audit d'opération - Acquisition en première installation du navire**

N° 20069-27  
**Audit d'opération - Acquisition d'une machine à laver les bacs de criée**

N° 20069-28  
**Audit d'opération - Acquisition d'un chaland mytilicole**

N° 20069-29  
**Audit d'opération - Acquisition d'un bateau mytilicole amphibie**

N° 20069-30  
**Audit d'opération - Acquisition d'un navire**

N° 20069-31  
**Optimisation des installations d'élevage de turbot et poursuite de la diversification des espèces élevées**

N° 20069-32  
**Modernisation des pannes, renforcement des pieux, sécurisation des hommes et des navires**

N° 20069-33  
**Audit d'opération - Acquisition d'un navire**

N° 20069-34  
**Audit d'opération - Acquisition d'un navire**

N° 20069-35  
**Audit d'opération - Acquisition d'un trancheur de saumons et truites fumées avec mise au point fixe et conditionnement**

N° 20069-36  
**Amélioration de la continuité écologique et gestion du contrôle des flux du circuit fermé**

N° 20069-37  
**Construction et modernisation de l'établissement ostréicole**

N° 20069-38  
**Bâtiment-relais à usage local pour la transformation de produits alimentaires**

N° 20069-39  
**DACOR (données halieutiques corses)**

N° 20069-40  
**Développement, modernisation de l'entreprise : extension de bâtiment, chaîne d'emballage**

N° 20069-41  
**Audit d'opération - Acquisition d'un dépilleur de bacs**

N° 20069-42  
**Découverte des métiers de la mer en attelage motorisé**

N° 20069-43

**Audit d'opération - Acquisition d'une ligne de surgélation, d'un groupe d'étiquetage, extension d'un bâtiment, matériels**

N° 20069-44

**Audit d'opération - Création d'une entreprise de culture de spiruline en première installation**

N° 20069-45

**Oxygénation en tête de pisciculture et modernisation du système de nourrissage**

N° 20069-46

**Audit d'opération - Installation d'un système de froid**

N° 20069-47

**PALICA : Pêcheries actives pour la limitation des interactions et des captures accidentelles**

N° 20069-48

**Plan de formation**

N° 20069-49

**Plan de compensation des surcoûts pour les produits de la pêche et de l'aquaculture Martinique**

N° 20069-50

**Aide à la production des produits de la pêche Guadeloupe**

N° 20069-51

**Aménagement d'une usine de transformation et point de vente pour la valorisation des produits transformés**



# Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

**Le conseil** est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

Le CGAAER fait sienne une typologie distinguant trois formes de conseil :

- ▶ **le conseil en stratégie** consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle ;
- ▶ **le conseil en management** d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations ;
- ▶ **la médiation** consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue et des négociations ultérieures.

**Le processus de conseil** résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

**L'évaluation** des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme, ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :

- ▶ son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- ▶ son efficacité, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité ;
- ▶ la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques ;
- ▶ sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

**L'expertise**, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

Sur les **86 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et gestion de crise, de prospective** pour lesquelles le Conseil général été sollicité en 2020, une a été demandée directement par le Premier ministre, **79** par le ministre en charge de l'agriculture, deux par le ministre de la transition écologique, un par FAM-Adecia, trois par ENSV-France vétérinaire international.

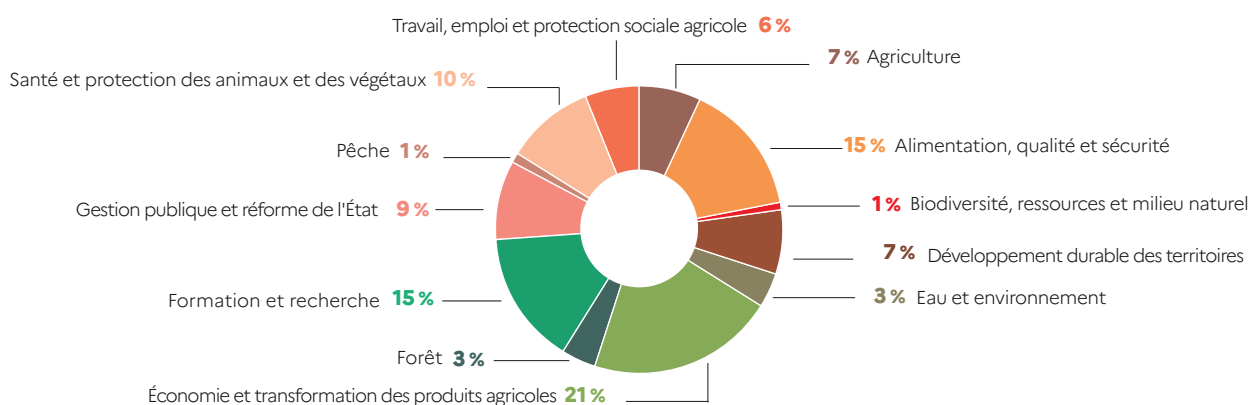
Sur ces **86 missions, 24 ont été conduites en interministériel** : (16 avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable, 10 avec l'Inspection générale des finances, six avec l'Inspection générale de l'administration, cinq avec l'Inspection générale des affaires sociales, quatre avec l'Inspection générale de l'éducation nationale, une avec Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, une avec le Contrôle général économique et financier).

## RÉPARTITION DES MISSIONS ACTIVES POUR 2020 (EN NOMBRE)

Missions en cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	58
Missions nouvelles	86
<b>Total de missions actives en 2020</b>	<b>144</b>

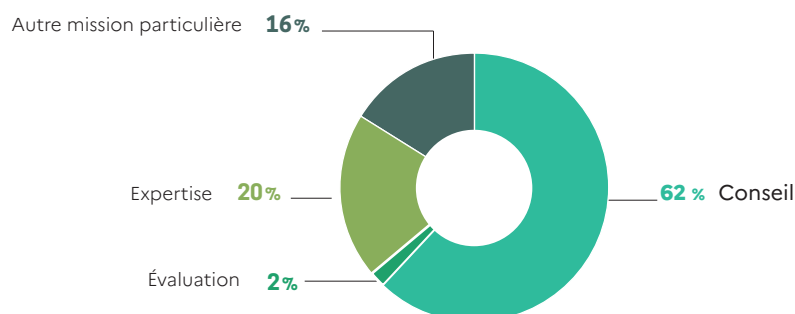
## RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2020

RÉPARTITION PAR DOMAINE	NOMBRE
Agriculture	6
Alimentation, qualité et sécurité	13
Biodiversité, ressources et milieu naturel	1
Développement durable des territoires	6
Eau et environnement	3
Économie et transformation des produits agricoles	18
Forêt	3
Formation et recherche	13
Gestion publique et réforme de l'État	8
Pêche	1
Santé et protection des animaux et des végétaux	9
Travail, emploi et protection sociale agricole	5
<b>Total</b>	<b>86</b>



## RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2020

MÉTIER	NOMBRE
Conseil	53
Évaluation	2
Expertise	17
Autre mission particulière	14
<b>Total</b>	<b>86</b>



## LISTE DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2020 CLASSÉES PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

### Agriculture

- 20048  
Mission d'appui à la DGPE - FAQ agriculture
- 20083  
Mission d'appui du CGAAER à la préparation et au suivi de la consultation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) relatif au Programme Opérationnel (PO) du Fonds Européen pour les Affaires Maritime et de la Pêche (FEAMP) 2021-2027
- 20095  
Appui au cabinet pour le suivi Covid pendant la durée du confinement
- 20092  
Directeur de projet « Sortie du glyphosate »
- 20108  
Mission interministérielle de coordination Brexit

### Alimentation, qualité et sécurité

- 20067  
Les flux logistiques en agroalimentaire
- 20021  
Mise en œuvre du règlement européen sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs
- 20022  
Élaboration d'un MOOC pour accompagner la mise en place de la loi EGAlim en restauration collective
- 20056  
Dispositif d'expertise, de veille et de sécurité sanitaire
- 20057  
Mission interne sur la synthèse des rapports du CGAAER relatifs aux produits phytopharmaceutiques
- 20065  
Extension des dispositions de l'article 24 de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGAlim) à l'ensemble de la restauration du secteur privé
- 20068  
Évaluation de l'expérimentation d'un menu végétarien hebdomadaire en restauration collective scolaire (art. 24 loi EGAlim)

- 20077  
Mission d'appui à un parlementaire : les moyens d'assurer aux jeunes une meilleure alimentation accessible à tous
- 20100  
Mission d'expertise sur la mise en œuvre de la gestion du fichier national d'identification des carnivores domestiques (I- CAD)
- 20105  
Mise en place d'un référentiel simplifié pour l'indemnisation des propriétaires d'animaux suite à un abattage sur l'ordre de l'administration
- 20112  
Poursuite de la mission d'expertise du CGAAER relative aux travaux sur la biosécurité en filière animale
- 20024  
Facteurs agraires des crises politiques contemporaines

- 20119  
Chef(fe) de projet programme PROFAS appui à l'élaboration et au déploiement d'une politique publique de sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie

- 20118  
Chef(fe) de projet : jumelage SPS Madagascar (Domaine sanitaire et phytosanitaire)

- 20117  
Projets de coopération PROFAS - Algérie : renforcement de capacités des laboratoires (2 projets de coopération PROFAS : santé animale et sécurité sanitaire des aliments)

### Biodiversité, ressources et milieu naturel

- 20066  
Modalités de prise en compte des externalités du biogaz

### Développement durable des territoires

- 20030  
Gestion canicule
- 20013  
Évaluation et mise en cohérence des compensations environnementale, forestière et collective agricole



20039  
Les aménités rurales et leur prise en compte dans l'action publique

20020  
PEI Normandie : Mission 2020

20025  
PEI Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

20028  
Évaluation des actions financées par le CASDAR et scénarios d'évolution

### Eau et environnement

20034  
Évaluation de la mise en œuvre de plusieurs mesures des programmes d'actions nationaux et régionaux pour la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole dans les zones vulnérables

20086  
Devenir de la Tourbière de Baupte

20113  
Directeur de projet « Gestion quantitative de l'eau »

### Économie et transformation des produits agricoles

19078  
Parangonnage sur la lutte contre les pertes agricoles et le gaspillage alimentaire

### Forêt

20019  
Mission d'appui à la députée Anne-Laure Cattelot, relative à la filière « forêt-bois »

20040  
Mission de conseil en appui à l'élaboration de la feuille de route sur l'adaptation des forêts au changement climatique

20075  
Mission sur la forêt en application de l'article 69 de la loi énergie climat

### Formation et recherche

20042  
PEI Bourgogne Franche-Comté

20046  
Évaluation de la politique de recrutement et de gestion des IPEF docteurs

20047  
Mission d'appui à la DGER dans le cadre du plan de continuité de la DGER - interventions - 1

20047  
Mission d'appui à la DGER dans le cadre du plan de continuité de la DGER - interventions - 2

20054  
Mission d'accompagnement de l'ENSP pour l'élaboration du schéma directeur patrimonial pour la restauration et la valorisation du potager du roi

20060  
PEI Martinique

20071  
PEI Normandie - 13 projets

20079  
État des lieux et bilan des actions en faveur de l'entrepreneuriat dans les établissements publics et privés d'enseignements supérieur agricole sous contrat

20082  
PEI PACA – 2

20089  
PEI Hauts de France

20093  
Mission d'évaluation de la spécialisation disciplinaire des enseignants

20096  
Rôle et place des Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole, en lien avec les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les Directions départementales interministérielles dans la mise en œuvre de politiques publiques du MAA

20101  
Mission d'évaluation des apports du Programme d'investissements d'avenir (PIA) aux politiques publiques du MAA par des actions et des projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche

### Gestion publique et réforme de l'État

20099  
Évaluation COP 2017-2021 du CNPF et propositions dans la perspective du prochain COP 2022-2026

20026  
Mission d'inspections relative à la simplification de la gestion des fonds européens

20029  
Évolution du dispositif d'intervention conjointe des inspections et corps de contrôle dans les services départementaux et interministériels de l'État

20055  
Mission d'appui au cabinet sur les travaux de préparation du déconfinement

20061  
Groupe de travail temporaire : « Élaboration d'une méthode de réalisation d'un retour d'expérience (RETEX) »

20106  
Examen de l'organisation et du fonctionnement des DDI du Doubs

20027  
Investissements directs de Petites et Moyennes Entreprises (PME), Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et coopératives françaises des branches « bioéconomie » en Afrique

20078  
Évaluation de la Coopération technique et institutionnelle conduite sous l'égide du MAA

## Pêche

20045  
Appui au DPMA et à FranceAgriMer pour le fonctionnement du Conseil Spécialisé « Mer »

## Santé et protection des animaux et des végétaux

20070  
Mission d'évaluation des actions financières du programme ECOPHYTO

20014  
Appui auprès du député Loïc Dombreval

20018  
Demande d'appui du CGAAER pour la réalisation du retour d'expérience (Retex) Lubrizol pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)

20036  
Épidémie du COVID 19 - Mission d'appui du CGAAER à la Haute fonctionnaire de défense et de sécurité

20041  
Mission relative à l'article 69 de la loi EGalim du 1<sup>er</sup> novembre 2018 (rapport au Parlement relatifs au bien-être animal prévus par les plans de filières)

20049  
Mission de médiation vis-à-vis de la profession vétérinaire

20062  
État des élevages à proximité du parc éolien des 4 seigneurs en Loire-Atlantique

20073  
Évolution de la crise « peste porcine africaine (PPA) » en Chine et en Asie du Sud-Est et conséquences politiques, économiques, commerciales et sociales au niveau mondial

## Travail, emploi et protection sociale agricoles

20023  
Mission interministérielle relative à l'assiette servant au calcul des cotisations sociales des travailleurs indépendants agricoles en Outre-Mer

20032  
Mission d'appui au député Damaisin sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et la prévention du suicide dans l'agriculture

20037  
Analyse de faisabilité et d'opportunité, à droit constant du dispositif expérimental de fond d'accompagnement à la transmission et à la succession (FAST)

20072  
Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 de la MSA dans la perspective de son renouvellement

20090  
Nouvelles formes de travail dans l'agriculture

## FOCUS SUR LES MISSIONS À L'INTERNATIONAL ACTIVES EN 2020

Les demandes de mission à l'international émanent principalement des groupements d'intérêt public (GIP) « France vétérinaire international » (FVI) et de l'« Agence pour le développement de la coopération » (ADECIA). Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ces GIP ont respectivement fusionné avec l'École nationale des services vétérinaires (ENSV) et FranceAgriMer

En 2020, les missions à l'international actives sont au nombre de 11, dont 4 nouvelles et 7 en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Algérie

17099

Appui à la Direction des Services Vétérinaires d'Algérie sur le système d'information vétérinaire et l'identification animale

19117

Jumelage européen : appui au renforcement des capacités de la Direction Générale des Forêts dans la mise en œuvre de la stratégie forestière

20117

Projets de coopération PROFAS : renforcement de capacités des laboratoires

### Amérique Latine

20116

Projet FSPI formation agricole

### Arabie Saoudite

16068

Mise en place et suivi des partenariats avec le ministère de l'Agriculture saoudien

### Arménie

19112

Mission sur les Indicateurs Géographiques viticoles (expert)

### Corne de l'Afrique

19114

Appel à experts OIE

### Liban

18124

Jumelage européen : renforcement des capacités de ses services vétérinaires – coordination et suivi

### Madagascar

20118

Jumelage SPS, domaine sanitaire et phytosanitaire

### Sénégal

19116

Expertise sur le statut des Clusters Aviculture et Horticulture

### Tunisie

20033

Mission d'appui institutionnel au ministère de l'agriculture – Programme PRIMEA



# Missions de jurys

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), des membres du CGAAER assurent la **présidence de divers jurys d'examen et concours** pour asseoir l'autorité académique du MAA, notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur privé et pour les jurys nationaux du BTSA.

En 2020 le Conseil général a assuré :

- 7 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de santé publique vétérinaire,

- 16 présidences de jury BTSA,

- 49 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État.

Soit un total de **72 présidences de jurys**, ayant mobilisé la participation de 61 membres pour un total de 83 participations comme président ou membre des jurys listés ci-dessous.

## LISTE DES JURYS

N° 20001

Présidence de jurys 2019 BTSA 2020

- ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation)
- APV (Agronomie - Productions végétales)
- AP (Aménagements paysagers)
- ANABIOTEC (Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques)
- Aquaculture (Productions aquacoles)
- DARC (Développement des agricultures des régions chaudes)
- GF (Gestion forestière)
- GDEA (Génie des équipements agricoles)
- VO (Viticulture-Œnologie)
- GPN (Gestion et protection de la nature)
- GMEA (Gestion et maîtrise de l'eau)
- PA (Productions animales)
- PH (Productions horticoles)
- STA (Sciences et technologies des aliments)
- DATR (Développement, animation des territoires ruraux)
- TC (technico-commercial)

N° 20002

Présidence de jurys des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et 2<sup>e</sup> catégorie professeurs établissements privés (PCEA)

- Lettres modernes
- Langue vivante Anglais
- Histoire-géographie
- Bilan des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation session 2020
- Biologie - Écologie
- SESG option A : Sciences économiques et gestion - gestion de l'entreprise
- SESG : sciences économiques et sociales, et gestion - Option A : gestion de l'entreprise / Public Interne

- SESG : sciences économiques et sociales, et gestion - Option A : gestion de l'entreprise / Public 3<sup>e</sup> concours
- SESG : sciences économiques et sociales, et gestion - Option A : gestion de l'entreprise / Privé Externe
- SESG : sciences économiques et sociales, et gestion - Option A : gestion de l'entreprise / Privé Interne
- STA : Sciences et techniques agronomiques - Option B : Productions végétales
- Sciences et techniques agronomiques - Option B : productions végétales/ Public Interne
- Sciences et techniques agronomiques - Option B : Productions végétales / Public 3<sup>e</sup> concours
- Sciences et techniques agronomiques - Option B : Productions végétales / Privé Interne
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace - Option C : Aménagements espaces naturels
- STAE : Sciences et techniques des aménagements de l'espace - Option C : Aménagements espaces naturels / Public Interne

N° 20003

Présidence de jurys des concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et à la 4<sup>e</sup> catégorie de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés

- Mathématiques, physique et chimie - Public Interne
- Mathématiques, physique et chimie - Public externe
- Lettres histoire
- Biologie – Écologie - Public Externe
- Biologie – Écologie - Public Interne
- Éducation socio-culturelle - Public Interne
- Éducation socioculturelle - Public Interne

- Éducation socioculturelle - Public 3<sup>e</sup> concours
- Éducation socioculturelle - Privé Interne
- SESG : Sciences économiques et sociales, gestion
  - Option C : Sciences économiques et économie sociale et familiale
- STAEH : sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques
  - Option A : agroéquipements / Public Externe
- STAEH : sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques
  - Option A : agroéquipements / Public Interne
- STAEH : sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques
  - Option A : agroéquipements / Public 3<sup>e</sup> concours
- STA : sciences et techniques agronomiques
  - Option A : productions animales
- STAE : sciences et techniques des aménagements de l'espace
  - Option A : aménagement paysager / Public Externe
- STAE : sciences et techniques des aménagements de l'espace
  - Option A : aménagement paysager / Public Interne
- STAE : sciences et techniques des aménagements de l'espace
  - Option A : aménagement paysager / Privé Interne

N°20004

**Présidence de jurys des concours de conseillers principaux d'éducation (CPE) (public externe et interne)**

N° 20007

**Présidence (suppléance) jury chef de centre Insémination Artificielle (IA) asine et équine**

N° 20010

**Présidences de commissions de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole 2020**

- Biologie - Écologie
- Compétence administrative, juridique et financière
- Direction et action éducative
- Formation professionnelle continue et apprentissage

N° 20011

**Présidences jurys des écoles supérieures d'agriculture privées**

- Présidence de jurys de l'ESA Angers
- Présidence de jurys de l'ESA Purpan

N° 20012

**Présidence des concours et des examens professionnels du MAA hors DGER 2020**

- Présidence et vice-présidence de jurys pour le recrutement TSMA 1 de la session 2020
- Présidence et vice-présidence de jurys pour le recrutement TSMA 2 de la session 2020
- Présidence et suppléance du concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) de la session 2020
- Membre du jury du concours ENS / autres grandes écoles scientifiques - IPEF
- Présidence du jury du concours ISIVE (AgroParisTech)
- Membre du jury du concours interne - IPEF
- Présidence du comité de sélection sur liste d'aptitude - IPEF
- Présidence du jury du concours sur titres et travaux - IPEF
- Présidence et suppléance de présidence de jury de l'examen professionnel d'ingénieur de recherche hors classe IRHC - IPEF
- Présidences des concours externe et interne d'ingénieurs de recherche (IR) - filière formation et recherche
- Présidences des concours externe et interne de technicien de formation et de recherche (TFR) - filière formation et recherche
- Présidence et vice-présidence de jury de l'examen professionnel de technicien principal (TPMA)
- Présidence et vice-présidence de jury de l'examen professionnel de chef technicien (CTMA)
- Présidences des concours de technicien de formation et de recherche de classe supérieure (CS) - (TFR) - filière formation et recherche
- Présidences des concours de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnel (CE) - (TFR) - filière formation et recherche
- Présidence recrutement des inspecteurs et inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire

Dans un autre registre, les membres du Conseil général assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du Ministre ou intuitu personæ, dans diverses structures: comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et collectivités locales... Ils y exercent des fonctions d'administrateur, d'observateur, d'expert...

La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le cabinet ou les directions d'administration centrale. Dans ce cas particulier, la notion d'indépendance s'équilibre avec les exigences découlant de la posture de porte-parole officiel du commanditaire.

## LISTE DES REPRÉSENTATIONS CLASSÉES PAR ORGANISMES

### Agence de services et de paiement

#### - Comité d'audit interne

- Personnalité qualifiée

### AgroParisTech - Conseil d'administration

- Président

### AgroParisTech - Conseil d'administration

- Membres du Conseil d'administration

### AgroParisTech - Institution

- Membre de jury de concours élèves AgroParisTech

### Arvalis - Institut du Végétal - Conseil scientifique

- Membre

### Assemblée permanente des chambres d'agriculture

#### - Conseil scientifique

- Membre

### Association 2BS - Comité d'éthique

- Membre

### Association française de normalisation

#### - Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation

- Responsable ministériel aux normes

### Association française de normalisation -

#### Commission de normalisation AFNOR U47A

#### - Méthodes d'analyse en santé animale

- Présidente de la Commission

### Association française de normalisation

#### - Conseil d'administration

- RMN (Responsable Ministériel aux Normes)

### Association nationale pour la formation et la recherche par l'alternance – Institution (ANFRA)

- Représentant du MAA

### Autorité de régulation des jeux en ligne

#### - Collège

- Membre

### Codex alimentarius - JECFA - Comité mixte FAO

#### - OMS d'experts sur les additifs alimentaires

- Président

### Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Instance

- Président

### Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section « Arbres fruitiers »

- Président

### Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section « Betteraves et chicorée industrielle »

- Président

### Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section « Céréales à paille »

- Président de la section

### Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section « Lin et chanvre »

- Présidente de la section

### Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section « Pomme de terre »

- Présidente

### Commission nationale du débat public

- Membre

### Conseil général de l'environnement et du développement durable - Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable

- Personne associée



**Direction générale de l'alimentation****- Conseil national de l'alimentation**

- Membre
- Représentante du CGAAER
- Représentant du CGAAER
- Présidence du comité national d'éthique en abattoir mis en place au CNA
- Vice-présidence du groupe de concertation Étiquetage des modes d'élevage

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche****- Comité de pilotage des formations d'adaptation à l'emploi des cadres de l'enseignement agricole**

- Membre

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche****- Commission d'orientation de positionnement pour les postes de direction en EPLEFPA**

- Représentante à la commission

**Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises****- Commission de normalisation française relative à la norme « chaîne de contrôle pour les produits issus de forêts gérées durablement »**

- Présidence de la commission

**Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises****- Comité de pilotage du plan Agroforesterie**

- Participant au comité de pilotage du plan Agroforesterie (DGPE)

**École nationale vétérinaire d'Alfort****- Conseil d'administration**

- Membre

**École nationale vétérinaire de Toulouse****- Conseil d'administration**

- Membre

**École supérieure du bois****- Conseil d'administration**

- Représentant suppléant du ministre chargé de l'agriculture

**ENITIA - Institution**

- Directeur

**ENSV-France vétérinaire international****- Conseil d'administration**

- Membre

**FranceAgriMer - Commission Thématique Interfilières « bio économie »**

- Participant au CTI « bio économie » de FranceAgriMer

**FranceAgriMer - Commission Thématique Interfilières « bio économie »**

- Présidence du Groupe de travail « Coproduits animaux » de FranceAgriMer

**FranceAgriMer - Commission Thématique Interfilières « ressources zoogénétiques »**

- Participant (CTI)

**Institut français de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement)****- Commission « Appui à la recherche »**

- Président

**Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)****- Conseil scientifique**

- Membre du conseil de la surveillance prévu au II bis de l'article L. 253-8 du Code rural et de la pêche

**Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation****- Conseil d'administration**

- Membre

**Institut national de la recherche agronomique****- Mission Agrobiosciences-Inrae**

- Membre du Comité stratégique

**Institut technique du lait et des produits laitiers****- Conseil scientifique**

- Membre

**Laboratoire de contrôle des reproducteurs****- Conseil d'administration**

- Membre

**Laboratoire de contrôle des reproducteurs****- Conseil d'orientation scientifique et technique**

- Membre de l'instance scientifique Ascediate/LNCR

**Maison des industries agricoles et alimentaires****- Conseil d'administration**

- Membre

**Maison des industries agricoles et alimentaires****- Conseil d'administration**

- Présidence du conseil consultatif de la MIAA et de la MINA

**Maison des industries agricoles et alimentaires****- Conseil d'administration**

- Présidence du conseil intérieure consultative de la MINA et de la MIAA

**Maison internationale AgroParisTech****- Conseil d'administration**

- Président

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire des missions et des métiers (OMM)

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Correspondants OVQ (Objets de la vie quotidienne) restauration collective

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Suivi financier des établissements (EPLEFPA), campagne 2020 et 2021

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- CNIT (Comité national de l'installation - transmission)

- Représentants CGAAER

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Collège de déontologie du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

- Membres

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Comité ministériel d'audit interne

- Responsable de l'audit interne

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation -**

- Comité national de gestion des risques en agriculture

- Membre titulaire

- Représentant suppléant du MAA

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Comité national de l'innovation pédagogique

- Membre suppléant

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Comité national sur l'Hygiène et la Sécurité des Conditions de Travail

- Président

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Commission nationale d'amélioration génétique

- Représentant

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Commission nationale de la certification environnementale

- Présidence

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Commission spécialisée « Terminologie et néologie »

- Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère de l'Agriculture

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire

- Membres

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Haut fonctionnaire au développement durable

- HFDD

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Haut Fonctionnaire en charge de l'égalité des droits

- HFED

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Haut Fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion

- HFHI

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Membre du Conseil national d'orientation (CNO) des forêts d'exception

- Membre

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

- Membre

**Ministère de l'Économie, des Finances**

- et de la Relance - Commission centrale des impôts directs

- Expert

**Cour des comptes - Commission de certification des comptes des organismes payeurs**

- Membre et Vice-présidente

**Ministère de l'Économie, des Finances et de la**

- Relance - Groupe interministériel des normes

- Responsable suppléant

**Ministère de l'Économie, des Finances**

- et de la Relance SG - Service de coordination à l'intelligence économique

- Membre

**Ministère de la Culture et de la Communication**

- Conseil national des parcs et jardins

- Membre du Comité du patrimoine ethnologique et immatériel

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

- Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (cnDAspe)

- Membre de la commission

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

- Commission nationale paritaire APCA-FNSEA-RTE-ENEDIS

- Représentation du ministère au sein de la commission

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

- Instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels

- Correspondant

**Ministère des Solidarités et de la Santé**  
- Observatoire national de la démographie des vétérinaires

- Membre

**Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social**  
- Conseil d'orientation sur les conditions de travail

- Membre

**Mouvement rural de la jeunesse chrétienne**  
- Conseil d'administration

- Membre

**Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-OAA)**

- Commission européenne de lutte contre la Fièvre aphteuse

- Président

**Partenariat français pour l'eau**  
- Comité de préparation et de suivi de la Conférence mondiale de l'eau

- Représentant du MAA, titulaire et suppléant, au Conseil d'administration du Partenariat français pour l'eau

**Partenariat français pour l'eau**  
- groupe « eau et sécurité alimentaire »

- Président

**Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation**  
- Conseil administration

- Correspondant national

**Pôle de compétitivité Céréales Vallée - Institution**

- Correspondante nationale

**Pôle de compétitivité Qualitropic - Institution**

- Correspondant national

**Pôle de compétitivité Terralia - Institution**

- Correspondant national

**Pôle de compétitivité Valorial - Institution**

- Correspondant national

**Pôle de compétitivité Végépolys - Institution**

- Correspondante nationale

**Pôle de compétitivité Vitagora - Institution**

- Correspondant national

**Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles**

- Membre et Vice-présidente

**Pulves GIP - Conseil d'administration**

- Présidente

**Représentation du CGAAER au Comité technique de l'enseignement agricole (CTEA)**

- Représentation du CGAAER

**Réseau des Écoles nationales d'industries laitières - ENIL - Conseil d'administration**

- Président

**Secrétariat général du MAA**

- Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise

- Représentante du Vice-président
- Membres

**Ministère de la Transition écologique et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

- Chef du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)

- Chef de corps

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
- Chef du corps des inspecteurs généraux de l'agriculture (IGA)

- Chef de corps

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
- Chef du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV)

- Président

**Secrétariat général du MAA**

- Observatoire des missions et des métiers

- Président
- Représentante du CGAAER
- Représentant du CGAAER





# **RAPPORTS**

# LES RAPPORTS

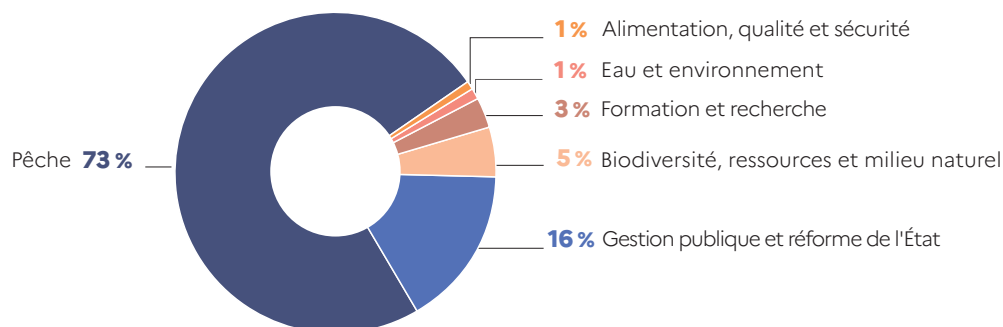
En 2020, 154 rapports ont été remis par les membres du CGAAER. Il s'agit principalement d'audit, d'inspection, de conseil, d'évaluation ou de présidences de jurys.

Ces rapports peuvent correspondre à des missions effectuées avant 2020 et les rapports de certaines missions réalisées en 2019 ou 2020 qui ne seront rendus qu'en 2021.

## Rapports des missions d'audit et d'inspection

En 2020, **79 rapports** d'audit et d'inspection ont été rendus.

### RÉPARTITION DES RAPPORTS D'AUDIT ET D'INSPECTION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCES



### LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT RENDUS EN 2020 RÉPARTIS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

#### Alimentation, qualité et sécurité

N°18020  
 Audit de suivi complémentaire de la recommandation n°5 de l'audit n°15032-02 de l'exercice de la tutelle sur l'ANSES  
 Remis le 01/07/2020

N°19016-02  
 Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Guyane  
 Remis le 28/04/2020

#### Biodiversité, ressources et milieu naturel

N°19016-01  
 Évaluation de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Normandie  
 Remis le 14/12/2020

N°19016-03  
 Audit de suivi de la politique de prévention des risques naturels et technologiques de la région Grand Est  
 Remis le 14/10/2020

N°19016-05  
 Audit de suivi de la politique de prévention des risques naturels et technologiques de la région Bourgogne-Franche-Comté  
 Remis le 30/03/2020

## Eau et environnement

N° 20058

**Mission d'inspection interministérielle relative à la retenue de Caussade (Lot-et-Garonne)**

Remis le 17/11/2020

## Formation et recherche

N° 19024

**Audit interne du processus de sécurisation des élèves de l'enseignement agricole en situation professionnelle**

Remis le 17/09/2020

N° 19025

**Audit MMAI - Audit de la tutelle financière de 3 établissements d'enseignement supérieur agricole publics**

Remis le 06/07/2020

## Gestion publique et réforme de l'État

N° 18055-03

**Audit de conformité de l'emploi des fonds du CASDAR sur le programme annuel 2016 mis en œuvre par la Chambre régionale d'agriculture de Corse**

Remis le 17/07/2020

N° 18055-05

**Rapport d'audit du programme annuel 2017 « Actions Thématiques Transversales » de l'ACTA**

Remis le 20/01/2020

N° 18076

**Audit des dispositifs de maîtrise du risque de piratage des sites ministériels**

Remis le 24/07/2020

N° 18115

**Audit de suivi n° 18115 de l'audit MMAI n° 17023 portant sur les dépenses du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »**

Remis le 31/07/2020

N° 19029

**Audit de la qualité des données statistiques produites par le SSP**

Remis le 18/09/2020

N° 19033-04

**Audit du programme 2017 de l'Inter associations de formation collective à la gestion (InterAFOCG) financé par le CASDAR**

Remis le 31/07/2020

N° 19033-05

**Audit du programme 2018 « Protection intégrée » de l'institut technique ARVALIS»**

Remis le 01/07/2020

N° 19033-07

**Rapport provisoire d'audit de la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR dans le cadre de l'appel à projet 2013 n° 1317 du Centre technique interprofessionnel**

Remis le 28/01/2020

N° 19033-08

**Audit de l'appel à projet COSELAG n° 2015-04 de l'INRA de Toulouse portant sur la co-conception des critères de sélection variétale des légumineuses à graines pour des systèmes agricoles et agroalimentaires durables**

Remis le 23/06/2020

N° 19060-02

**Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale de la protection des populations des Hauts-de-Seine**

Remis le 28/01/2020

N° 19060-04

**Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale des territoires du Jura**

Remis le 29/05/2020

N° 19060-07

**Évaluation des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication**

Remis le 10/02/2020

N° 19060-08

**Mission d'examen de l'organisation et du fonctionnement des Directions départementales interministérielles (DDI) - Rapport de synthèse 2020**

Remis le 16/12/2020

## Pêche

N° 18043

**Audit du processus d'élaboration et de validation des déclarations réglementaires de captures à la Commission européenne**

Remis le 23/07/2020

N° 19015

**Audit FEAMP :**

**En 2020, 57 rapports d'audit FEAMP ont été remis à la CICC, dont 7 audits système (collectes de données) et 50 audits d'opération**

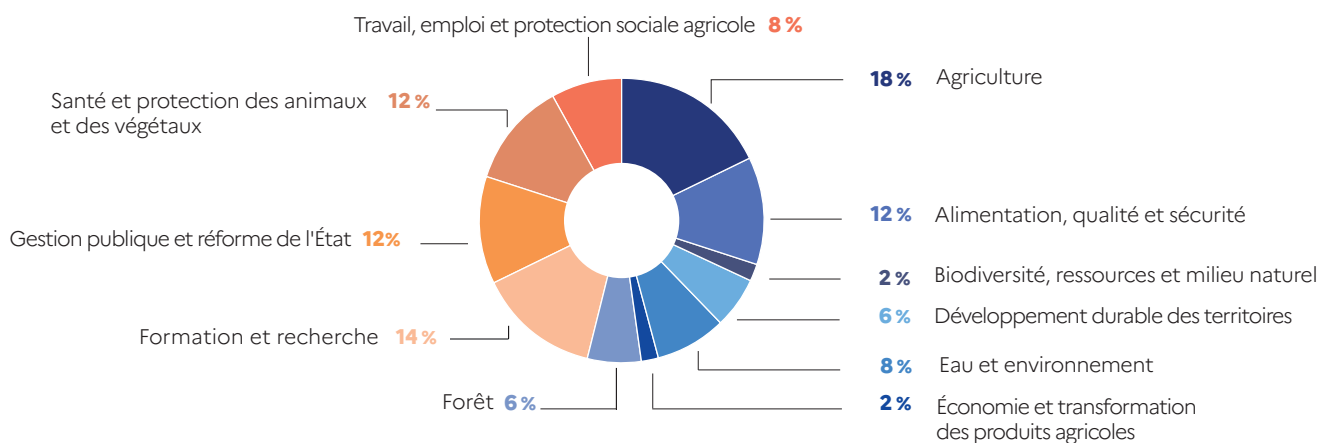
# Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

En 2020, **50 rapports de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective** ont été rendus.

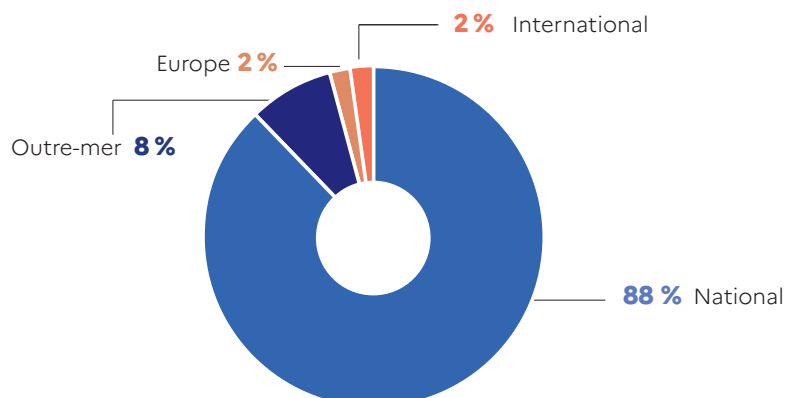
## RÉPARTITION DES RAPPORTS DE MISSION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE HORS AUDITS ET JURYS

DOMAINE DE COMPÉTENCE	NATIONAL	OUTRE-MER	EUROPE	INTERNATIONAL	TOTAL
Agriculture	8			1	9
Alimentation, qualité et sécurité	5	1			6
Biodiversité, ressources et milieu naturel	1				1
Développement durable des territoires	2	1			3
Eau et environnement	4				4
Économie et transformation des produits agricoles	1				1
Forêt	3				3
Formation et recherche	7				7
Gestion publique et réforme de l'État	5	1			6
Santé et protection des animaux et des végétaux	5		1		6
Travail, emploi et protection sociale agricole	3	1			4
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>50</b>

## RÉPARTITION PAR DOMAINES DES RAPPORTS DE MISSIONS



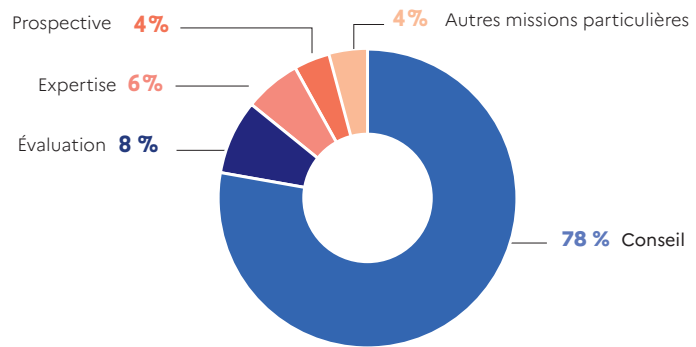
## RÉPARTITION PAR NIVEAU GÉOGRAPHIQUE DES RAPPORTS DE MISSIONS





## RÉPARTITION DES RAPPORTS PAR MÉTIER

MÉTIER	NOMBRE
Conseil	39
Évaluation	4
Expertise	3
Prospective	2
Autres missions	2
<b>Total</b>	<b>50</b>



## LISTE DES RAPPORTS CLASSÉS PAR DOMAINE

**Agriculture**

N°18077

**Élevage et alimentation durables**

Remis le 19/11/2020

Métier : Prospective

N°19052

**Quelle politique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en matière d'agriculture urbaine ?**

Remis le 10/03/2020

Métier : Conseil

N°19059

**Accompagnement des acteurs territoriaux relatif au PACTE territorial Nièvre**

Remis le 09/10/2020

Métier : Conseil

N°19070

**Déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agroécologie**

Remis le 26/11/2020

Métier : Conseil

N°19077

**Déclinaison régionale du Projet agro-écologique pour la France (PAEF)**

Remis le 10/11/2020

Métier : Conseil

N°19080

**Rapport de la commission d'évaluation du projet d'accord UE Mercosur**

Remis le 18/09/2020

Métier : Conseil

N°19082

**Systèmes d'information pour la diffusion des connaissances liées à la transition agro-écologique**

Remis le 19/10/2020

Métier : Conseil

N°20083

**Fin de la consultation publique CNDP sur le PO FEAMP 2021-2027**

Remis le 21/12/2020

Métier : Conseil

N°20095

**Appui au Cabinet pour la gestion de la COVID**

Remis le 16/12/2020

Métier : Conseil

**Alimentation, qualité et sécurité**

N°19051

**Évaluation du troisième plan chlordécone et propositions**

Remis le 06/05/2020

Métier : Conseil

N°19061

**États généraux de l'alimentation - Évaluation de la consultation publique**

Remis le 24/01/2020

Métier : Expertise

N°19081

**Mission d'expertise de la sécurité dans les laboratoires de recherche sur les prions infectieux**

Remis le 17/09/2020

Métier : Conseil

N°19110

**Retour d'expérience après l'incendie d'un site industriel à Rouen en septembre 2019 - Analyse et propositions sur la gestion de crise**

Remis le 02/06/2020

Métier : Conseil

N°20056

**La santé-environnement : recherche, expertise et décisions publiques**

Remis le 23/12/2020

Métier : Conseil

N°20057

**Synthèse des recommandations du CGAAER pour la maîtrise de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

Remis le 03/05/2020

Métier : Autre mission particulière

## Biodiversité, ressources et milieu naturel

N°19104

**Étude de parangonnage sur les dispositifs d'information concernant la qualité des sols agricoles**

Remis le 29/07/2020

Métier : Conseil

## Développement durable des territoires

N°19076

**Quels leviers pour développer la bio économie des produits biosourcés en outre-mer ?**

Remis le 22/06/2020

Métier : Conseil

N°20030

**Mission d'appui à la Direction générale de l'alimentation (DGAL) portant sur l'élaboration d'un plan national de prévention et de gestion des conséquences de futurs épisodes de vagues de chaleur**

Remis le 14/12/2020

Métier : Conseil

N°20039

**Les aménités rurales et leur prise en compte dans l'action publique**

Remis le 24/11/2020

Métier : Conseil

## Eau et environnement

N°19089

**Bilan du dispositif des organismes uniques de gestion collective (OUGC) des prélèvements d'eau pour l'irrigation**

Remis le 28/08/2020

Métier : Évaluation

N°19098

**Retour d'expérience sur les épisodes caniculaires et la sécheresse de 2019**

Remis le 26/05/2020

Métier : Conseil

N°19106

**Mission d'appui à l'émergence et à la mise en œuvre du projet territoriale « Hauts de Provence rhodanienne »**

Remis le 16/12/2020

Métier : Conseil

N°20034

**Contribution à l'évaluation des programmes d'actions pour la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole - Examen de la mise en œuvre de quelques mesures et des dérogations préfectorales. Identification de voies de progrès**

Remis le 23/12/2020

Métier : Évaluation

## Économie et transformation des produits agricoles

N°18066

**AGRI 2050 : Une prospective des agricultures et des forêts françaises**

Remis le 14/01/2020

Métier : Prospective

## Forêt

N°18130

**La valorisation des gros bois**

Remis le 21/07/2020

Métier : Conseil

N°19074

**Le numérique en zone rurale. Quelle place pour les données agricoles et forestières dans l'économie de la connaissance ?**

Remis le 21/07/2020

Métier : Conseil

N°19100

**Mesures fiscales DEFI forêt : évaluation et propositions d'évolution**

Remis le 29/05/2020

Métier : Évaluation

## Formation et recherche

N°19032

**Utilisation des animaux à des fins scientifiques**

Remis le 29/04/2020

Métier : Conseil

N°19063

**Rapport d'évaluation du 6<sup>e</sup> schéma prévisionnel national des formations**

Remis le 06/07/2020

Métier : Évaluation

N°19069

**L'orientation des élèves vers l'enseignement agricole et son attractivité**

Remis le 23/07/2020

Métier : Conseil

N°19084

**Appropriation par l'enseignement technique agricole public de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue - Les conditions pour bien répondre aux besoins des branches professionnelles**

Remis le 21/10/2020

Métier : Conseil

N°19097

**Suivi de la réforme des seuils de dédoublement dans l'enseignement technique agricole**

Remis le 24/07/2020

Métier : Autre mission particulière

N°1952-04  
**Suivi méthodologique du dispositif chefs de projet de partenariat en EPLEFPA des années 2017-2020**  
 Remis le 27/08/2020  
 Métier : Conseil

N°1952-05  
**Mission de suivi et d'appui aux chefs de projets de partenariat en EPLEFPA - Synthèse du suivi des années 2017 à 2020**  
 Remis le 27/08/2020  
 Métier : Conseil

## Gestion publique et réforme de l'État

N°19054  
**Séniors A+ : Valorisation de l'expérience et gestion de la fin de carrière des corps A+ du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
 Remis le 10/04/2020  
 Métier : Conseil

N°19055  
**Association de la société civile à l'élaboration des politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
 Remis le 16/12/2020  
 Métier : Conseil

N°19057  
**L'impact de la transformation numérique sur les métiers du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
 Remis le 30/11/2020  
 Métier : Conseil

N°19087  
**Bilan organisationnel et social de la réforme régionale de 2015**  
 Remis le 04/08/2020  
 Métier : Conseil

N°19091  
**Création de secrétariats généraux communs en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte et à la Réunion**  
 Remis le 08/06/2020  
 Métier : Conseil

N°20026  
**Simplification de la gestion des fonds européens**  
 Remis le 14/10/2020  
 Métier : Conseil

## Santé et protection des animaux et des végétaux

N°17059  
**Sécurité sanitaire et faune sauvage : enjeux et perspectives**  
 Remis le 17/09/2020  
 Métier : Expertise

N°17125  
**Analyse du rôle des îles de la Méditerranée dans l'introduction, l'émergence et la diffusion de maladies animales et végétales dans le bassin méditerranéen – conséquences en matière d'épidémiosurveillance**  
 Remis le 23/04/2020  
 Métier : Conseil

N°19066  
**Organisation d'un service d'autopsies animales dans l'Yonne à partir de septembre 2020**  
 Remis le 23/07/2020  
 Métier : Conseil

N°20014  
**Le bien-être des animaux de compagnie et des équidés**  
 Remis le 21/06/2020  
 Métier : Conseil

N°20018  
**Retour d'expérience « Lubrizol » pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
 Remis le 12/11/2020  
 Métier : Conseil

N°20041  
**Examen de deux enjeux relatifs au BEA portés par la Loi EGalim : Ovo-sexage et transports des animaux**  
 Remis le 06/10/2020  
 Métier : Conseil

## Travail, emploi et protection sociale agricole

N°14093-03  
**Mission d'appui à la mise en œuvre du plan de désendettement social agricole corse - Rapport définitif**  
 Remis le 03/11/2020  
 Métier : Expertise

N°19068  
**Les services de remplacement en agriculture**  
 Remis le 13/06/2020  
 Métier : Conseil

N°20023  
**Modernisation de l'assiette des cotisations sociales des non-salariés agricoles d'Outre-mer (Cotisations sociales des NSA des DROM)**  
 Remis le 12/10/2020  
 Métier : Conseil

N°20032  
**Remise du rapport du député Damaisin portant sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et prévention du suicide**  
 Remis le 02/12/2020  
 Métier : Conseil

# Rapports des présidents de jurys

En 2020, 19 rapports des présidents des concours de recrutement et examens professionnels et 5 rapports de présidents de jurys d'enseignement ont été rendus, soit au total 24 rapports.

## CONCOURS DE RECRUTEMENT ET EXAMENS PROFESSIONNELS

N°18012-18

**Rapport du président du jury d'examen professionnel des IAE**

Remis le 28/01/2020

N°19012-11

**Concours professionnel de technicien de formation et de recherche relevant du ministère chargé de l'agriculture - session 2019**

Remis le 26/01/2020

N°19012-14

**Rapport du président du jury d'examen professionnel des IAE Session 2018 et 2019**

Remis le 28/01/2020

N°20002-02

**Concours interne 2<sup>e</sup> catégorie anglais session 2020**

Remis le 31/07/2020

N°20002-06-01-02-03

**Concours internes public et privé, Concours externe public et 3<sup>e</sup> concours pour l'accès au corps des professeurs de l'enseignement agricole public et privé**

Remis le 01/09/2020

N°20002-07-01

**Concours externe de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) - Sciences et techniques des aménagements de l'espace :**

**- Option C : gestion et aménagement des espaces naturels**

Remis le 23/10/2020

N°20002-07-02

**Concours interne de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) - Sciences et techniques des aménagements de l'espace :**

**- Option C : gestion et aménagement des espaces naturels**

Remis le 23/10/2020

N°20003-01

**Concours internes pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel de l'enseignement agricole (PLPA) et à la 4<sup>e</sup> catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé (4<sup>e</sup> Cat.)**

**- Section « Mathématiques – physique-chimique »**

Remis le 21/09/2020

N°20003-02

**Concours externe d'accès à la quatrième catégorie d'emploi de professeur des établissements d'enseignement agricole privé de Lettres-histoire**

**Concours privé externe**

Remis le 21/09/2020

N°20003-04-02

**Concours internes de recrutement de PLPA et de professeurs de 4<sup>e</sup> catégorie d'Éducation Socioculturelle Session 2020**

Remis le 02/09/2020

N°20003-06-01 à 03

**Concours interne, externe et 3<sup>e</sup> concours PLPA STAEAH/Agroéquipement**

Remis le 07/09/2020

N°20004-01

**Concours externe - Conseillers Principaux d'Éducation - Session 2020**

Remis le 21/09/2020

N°20004-02

**Concours interne - Conseillers Principaux d'Éducation - Session 2020**

Remis le 21/09/2020

N°20012-01

**Rapport du jury des concours externe et interne et de l'examen professionnel pour le recrutement de Techniciens Supérieurs du ministère chargé de l'agriculture**

Remis le 021/09/2020

N°20012-03

**Concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert en 2020**

Remis le 21/10/2020



N° 20002-03-04  
**Bilan des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation session 2020**  
Remis le 21/09/2020

N° 20002-04  
**Rapport du jury du concours interne d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés - Section Biologie Écologie**  
Remis le 02/09/2020

N° 20003-04-01 et 03  
**Présidence du jury du concours externe et du 3<sup>e</sup> concours de recrutement de PLPA d'éducation socioculturelle session 2020**  
Remis le 31/07/2020

N° 20003-05  
**Rapport du jury du concours interne pour l'accès à la 4<sup>e</sup> catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé Sciences économiques et sociales et gestion - Option C : Économie sociale et familiale - Session 2020**  
Remis le 21/09/2020

## JURYS D'ENSEIGNEMENT

---

N° 19001-09  
**Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Option Viticulture – Œnologie - Session 2019**  
Remis le 03/03/2020

N° 19001-10  
**Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Option « Gestion et protection de la nature » (GPN) - Session 2019**  
Remis le 23/07/2020

N° 19001-16  
**Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Option « Technico-Commercial » - Session 2019**  
Remis le 02/03/2020

N° 19001-99  
**Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Toutes options**  
Remis le 05/06/2020

N° 19002-03  
**Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements paysagers - Session 2019**  
Remis le 21/09/2020

**ACTA**

Association de coordination technique agricole

**ADECIA**

Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

**AFD**

Agence française de développement

**ANDHAR**

Association nationale de drainage et d'hydraulique agricole responsable

**ANSES**

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**ASP**

Agence de services et de paiement

**BTS**

Brevet de technicien supérieur

**BTSA**

Brevet de technicien supérieur agricole

**CAPA**

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

**CASDAR**

Compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

**CETA**

*Comprehensive Economic and Trade Agreement* ou accord économique et commercial global (AECG)

**CFA**

Centre de formation d'apprentis

**CGAAER**

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

**CGE**

Conseil général de l'économie

**CGEDD**

Conseil général de l'environnement et du développement durable

**CHSCT**

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

**DD(CS)PP**

Direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations

**DDT**

Direction départementale des territoires

**DDT(M)**

Direction départementale des territoires (et de la mer)

**DEFI**

Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt

**DG**

Directeur général

**DG Mare**

Direction générale Affaires maritimes et pêche de la Commission européenne

**DGAL**

Direction générale de l'alimentation

**DGER**

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

**DGPE**

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

**DGPR**

Direction générale de la prévention des risques

**DJA**

Dotation aux jeunes agriculteurs

**DPMA**

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

**DRAAF**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**DUE**

Délégation de l'Union européenne

**ENSV**

École nationale des services vétérinaires

**EPLEFPA**

Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

**ETI**

Entreprise de taille intermédiaire

**FAM**

FranceAgriMer

**FAO**

*Food and Agriculture Organization of the United Nations* ou Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

**FEADER**

Fonds européen agricole pour le développement rural

**FEAGA**

Fonds européen agricole de garantie

**FEAMP**

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

**FNCUMA**

Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole

**FPCA**

Formation professionnelle continue et apprentissage

**FSC**

*Forest Stewardship Council* ou Conseil de soutien de la forêt

**FVI**

France vétérinaire international

**GES**

Gaz à effet de serre

**GIP**

Groupement d'intérêt public

**IAA**

Industries agro-alimentaires

**IAE**

Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement

**IGA**

Inspecteur général de l'agriculture

**IGA**

Inspection générale de l'administration

**IGAS**

Inspection générale des affaires sociales

**IGF**

Inspection générale des finances

**IGP**

Indication géographique protégée

**INRA**

Institut national de la recherche agronomique

**INRAE**

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

**INSERM**

Institut national de la santé et de la recherche médicale

**IRSTEA**

Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

**ISPV**

Inspecteur de santé publique vétérinaire

**MAA**

Ministère de l'Agriculture  
et de l'Alimentation

**MARHP**

Ministère de l'Agriculture, des  
ressources hydrauliques et de la  
pêche (Tunisie)

**MIREX**

Mission interrégionale des examens

**ODARC**

Office du développement agricole  
et rural de la Corse

**ODEADOM**

Office de développement  
de l'économie agricole des  
départements d'Outre-mer

**OFB**

Office français de la biodiversité

**OIE**

Organisation mondiale de la santé  
animale

**OMS**

Organisation mondiale de la santé

**ONF**

Office national des forêts

**ONISEP**

Office national d'information sur les  
enseignements et les professions

**ONU**

Organisation des Nations unies

**PEFC**

Programme de reconnaissance  
des certifications forestières

**PME**

Petites et moyennes entreprises

**PNDAR**

Programme national de  
développement agricole et rural

**PPM**

Produit phytopharmaceutique

**PSN**

Plan stratégique national

**SDSPA**

Sous-direction de la santé  
et du bien-être animal

**SG**

Secrétariat général

**TAIEX**

*Technical Assistance and Information  
Exchange Instrument* ou Programme  
d'assistance technique et d'échange  
d'information

**UE**

Union européenne

**UGP3A**

Unité de gestion du Programme  
d'Appui à l'Accord d'Association -  
Tunisie

**UNESCO**

*United Nations Educational, Scientific  
and Cultural Organization* ou  
Organisation des Nations unies pour  
l'éducation, la science et la culture

**VIH**

Virus de l'immunodéficience  
humaine

JUILLET 2021

Ce rapport d'activité est édité par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)  
**[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)**

Mise en page : délégation à l'information et à la communication du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Crédits photos : agriculture.gouv.fr, p 51 : Gettyimages, p 54 : Benoit Granier/Matignon

---

Imprimerie de la Direction de l'information légale et administrative  
N° 421210020-000721 – Dépôt légal : juillet 2021





---

# CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

---

## LE CGAAER

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux participe, sous l'autorité du ministre en charge de l'agriculture qui le préside, à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques du ministère. Le CGAAER assiste le ministre dans la conception d'ensemble des politiques et stratégies et lui fournit les éléments de prospective et de réflexion nécessaires. Il réalise, à sa demande, des missions de conseil, d'expertise, de médiation et de coopération internationale. Il assiste également le ministre dans la gestion des crises.

Principalement composé d'ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, d'inspecteurs généraux de l'agriculture, d'inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire, le CGAAER intervient dans sept domaines :

### 1 > Inspections et audits

Le CGAAER est en charge des audits internes du ministère.

Il assure également le secrétariat du comité ministériel d'audit interne.

Il mène les missions d'inspection des services.

### 2 > Économie, filières et entreprises des secteurs agriculture, halieutique, aquaculture et agroalimentaire

- Politique agricole commune
- Filières agricoles et industrielles
- Exploitations agricoles
- Filières halieutiques et aquacoles
- Biomasse
- Utilisation non alimentaire des produits agricoles
- Agriculture ultra-marine

### 3 > Alimentation, santé animale et végétale, santé publique

- Politique de l'alimentation
- Sécurité sanitaire
- Qualité nutritionnelle des aliments
- Santé et bien-être des animaux
- Prévention des zoonoses
- Protection des végétaux
- Effets sur l'environnement

### 4 > Forêts, eaux et territoires

- Forêt et bois
- Eau
- Milieux naturels et biodiversité, en lien avec l'agriculture
- Aménagement et développement des territoires ruraux
- Risques naturels qui les menacent

### 5 > Recherche, formation et métiers

- Recherche et enseignement supérieur
- Innovation et développement
- Emploi et protection sociale
- Enseignement technique et formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et la transformation du système éducatif

### 6 > Gestion publique et réforme de l'État

- Gouvernance publique
- Organisation administrative
- Modernisation
- Optimisation des ressources et des performances
- Simplification administrative

### 7 > Prospective, société, international

- Prospective
- Études
- Évaluation
- Enjeux climatiques
- Sciences et techniques pour la société
- Questions internationales

L'activité du CGAAER fait l'objet d'une programmation annuelle validée par le ministre. Elle est complétée par des missions d'urgence dictées par l'actualité : crises de marché, crises sanitaires, politique internationale... Chaque mission est conclue par un rapport qui est, en général, publié sur le site internet du ministère. Le CGAAER produit un rapport annuel d'activité et publie une lettre d'information mensuelle « La lettre du CGAAER ».

CGAAER

251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15, France

Abonnement à La lettre du CGAAER : [abonnement.lettre.du.cgaer@agriculture.gouv.fr](mailto:abonnement.lettre.du.cgaer@agriculture.gouv.fr)





AGRICULTURE.GOUV.FR  
ALIMENTATION.GOUV.FR

